



HAL
open science

Le Palais Royal, un fragment de ville

Jacques Boulet, Philippe Gresset

► **To cite this version:**

Jacques Boulet, Philippe Gresset. Le Palais Royal, un fragment de ville. [Rapport de recherche] 244/84, Ministère de l'urbanisme et du logement / Secrétariat de la recherche architecturale (SRA); Unité pédagogique d'architecture n°1. 1984. hal-01888686

HAL Id: hal-01888686

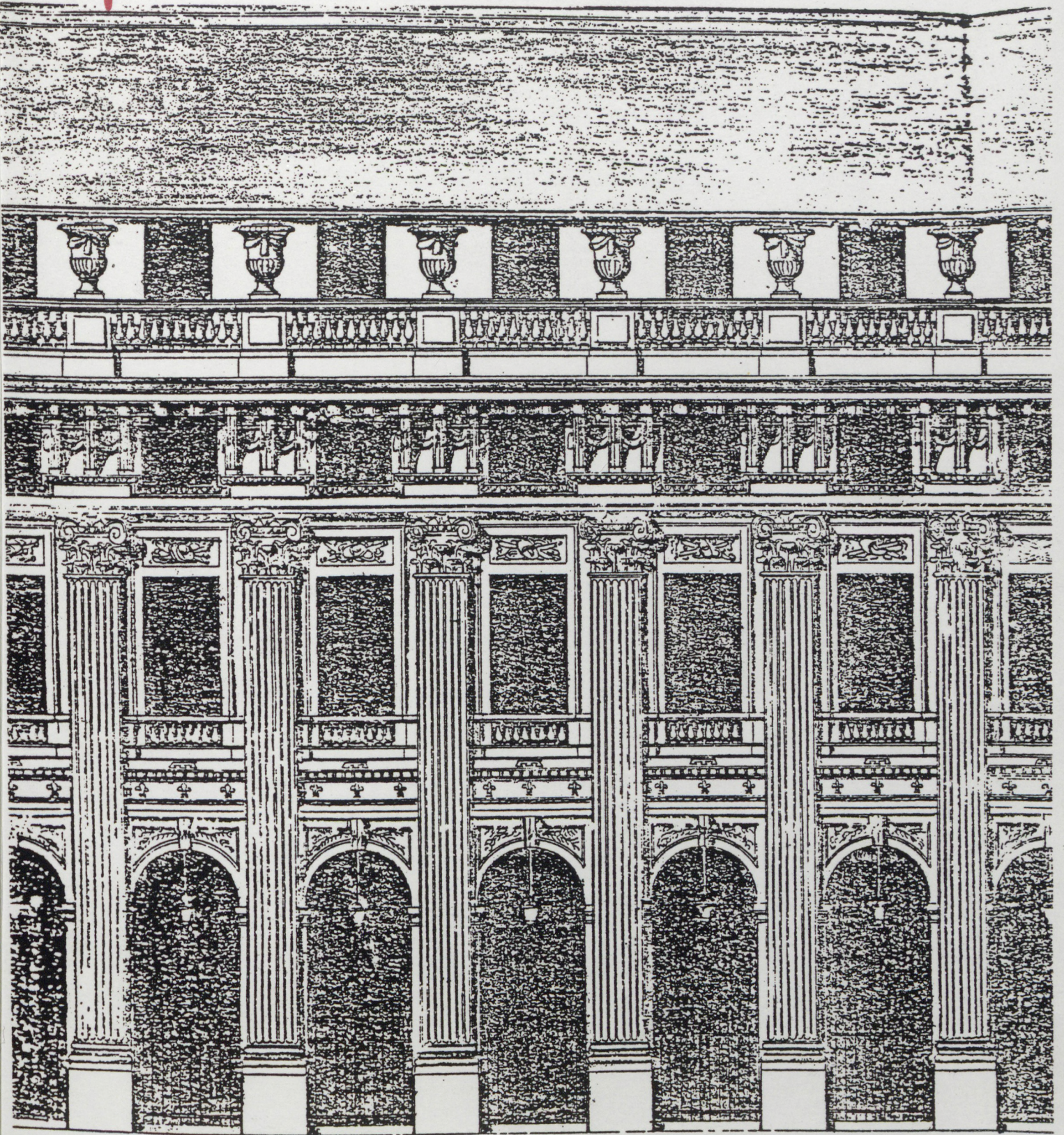
<https://hal.science/hal-01888686>

Submitted on 5 Oct 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

244



Jacques Boulet Philippe Gresset

LE PALAIS-ROYAL UN FRAGMENT DE VILLE

LE PALAIS-ROYAL, UN FRAGMENT DE VILLE

Jacques Boulet, Philippe Gresset

Secrétariat de la Recherche Architecturale
Contrat de Recherche : LA VILLE PAR FRAGMENTS
Exercice 1983 - Chapitre 67-57 article 60

U.P.A.I - Juillet 1984

SOMMAIRE

| | |
|---|--------|
| Les orientations de la recherche | p. 2 |
| Introduction | p. 5 |
| I- Formation urbaine I | |
| Un projet de ville, le Palais-Cardinal, 1624-1642 | p. 7 |
| II- Formation urbaine II | |
| Le lotissement du Palais-Royal, 1781-1784 | p. 23 |
| 1- Fragmentations | p. 24 |
| 2- Projets | p. 31 |
| 3- Lotissement | p. 41 |
| III- Figures et chronique du Palais-Royal, 1624-1833 | p. 67 |
| 1- Le Palais-Cardinal, éléments et étapes d'un projet urbain, 1624-1642 | p. 68 |
| 2- Le Palais-Cardinal, formation d'un édifice, 1624-1642 | p. 75 |
| 3- Le lotissement de 1636 autour du jardin | p. 84 |
| 4- Le Palais-Royal, formation d'un édifice, 1642-1866 | p. 88 |
| 5- Le lotissement de Victor Louis, 1781-1784 | p. 102 |
| Bibliographie | p. 112 |

LES ORIENTATIONS DE LA RECHERCHE

Le propos initial était limité à l'étude d'une formation urbaine particulière, le lotissement du Palais-Royal à la fin du 18ème siècle, pièce manquante dans l'histoire des grands lotissements de l'Ancien Régime. Ce lotissement demeure l'objet principal de la recherche mais une importante modification s'est imposée. Cette formation urbaine n'est qu'un élément d'une autre formation commencée avec l'édification par Richelieu du Palais-Cardinal. Plus précisément le lotissement dessiné par Victor Louis réitère la configuration d'un lotissement créé par Richelieu, s'y insère et s'articule ainsi à une structure urbaine particulière, elle aussi oubliée par l'histoire de l'art urbain. Pour comprendre le lotissement du Palais-Royal, il faut donc le situer dans la longue durée d'une autre formation urbaine. Et c'est cette formation première qui confirme l'hypothèse fondamentale de cette recherche, à savoir l'existence d'unités constitutives de la ville, structurantes et réglées, autres que les formes repérées traditionnellement sous les termes de rue, place, îlot, parcelle, etc...

Le rapport présenté ici n'est qu'une étape de cette recherche. L'élargissement du propos initial, la découverte de documents inédits impliquant un patient travail d'authentification, la vérification des récits, la restitution

par le dessin des lotissements de Richelieu et de Louis, ont exigé un temps d'étude beaucoup plus long que celui prévu. Il aurait été inutile d'ajouter à ce temps celui de la fabrication d'un document "fini et publiable" mais inachevé quant à son contenu. Il ne s'agissait donc que de faire le point afin de situer les orientations futures de la recherche.

L'étude du lotissement du Palais-Royal était prévue comme une monographie qui, ajoutée à d'autres, aurait illustré de façon variée la formation de "la ville par fragment". Cet objectif demeure mais dans un premier temps, étant donné l'intérêt exceptionnel du Palais-Royal pour l'étude des formations urbaines de l'âge classique, il est préférable d'approfondir cette monographie plutôt que d'en entreprendre d'autres.

L'inachèvement du rapport est donc délibéré. Il juxtapose des éléments qui sont à lire comme les départs d'un développement plus approfondi où les relations entre les parties pour l'instant séparées restent à expliciter. Seuls les thèmes principaux ont été présentés. D'autres thèmes sont exposés de manière allusive : l'imaginaire de la ville à l'âge classique, le projet de capitale, le temps différencié des éléments du fragment de ville comme le jardin, le théâtre, les passages et les objets éphémères qui ont séjourné dans l'enclos ou sur ses bordures, etc...

Enfin l'iconographie a été limitée à ce qui était utile à la compréhension du texte mais elle annonce une critique des figures qui permettra d'évaluer la part des représentations fictives dans la constitution des formations urbaines.

INTRODUCTION

L'histoire du Palais-Royal présente une discontinuité évidente. Après deux siècles et demi de constructions inachevées, d'ajouts et de destructions, vient le temps de la conservation des apparences, un petit siècle ponctué de quelques dégradations et menaces d'éventrement. La césure sépare deux modes d'existence de l'oeuvre monumentale. L'édification lente fait du monument la mémoire d'une oeuvre en projet, une oeuvre continuée qui se fait en se défaisant et dont les contingences modifient le dessein. Avec la conservation le monument devient mémoire de l'oeuvre accomplie, document sur l'oeuvre faite.

Le temps de l'édifice monumental est ainsi scandé. Après la dépense, l'épargne symbolique. Les histoires du Palais-Royal racontent ce temps là ou presque. Souvent l'aventure s'arrête à l'âge de la conservation. Le récit s'achève alors par un silence sur une représentation historique du monument issue du travail même des histoires du 19ème siècle. Ou bien une forte présomption de continuité lie l'édification et la conservation, l'une préparant l'autre. Le récit d'une pratique, l'édification, devient alors le récit de l'achèvement d'une oeuvre, conservée une fois achevée. L'histoire d'un édifice s'écrit ainsi comme l'histoire d'un héritage.

Pourtant le Palais-Royal appartient aussi à d'autres durées moins évidentes, à la fois plus différenciées et plus lentes, celles de la ville. Ces durées, au pluriel, brisent les séquences princières de l'édification, fragmentent les parties de l'édifice monumental en les absorbant dans d'autres histoires. Le temps propre de l'édifice, si cher à l'histoire des monuments, s'efface. Ce temps-là n'est possible qu'en isolant l'édifice monumental de ce qui le légitime et le constitue comme tel, la ville, que lui-même édifie.

Le Palais-Royal n'est pas un édifice, mais une structure urbaine faite d'éléments pris dans un jeu de relations. Son histoire est celle d'un projet urbain qui participe d'une ville en projet, la ville classique. Par une coïncidence étrange, la création de cette structure urbaine accompagne l'essor du projet urbain classique, sa dernière transformation en marque la fin.

De ce point de vue, le Palais-Royal devient l'objet à constituer d'une histoire des formations urbaines. C'est le propos de cette recherche que de l'élaborer comme tel.

I- FORMATION URBAINE I

Un projet de ville, le Palais-Cardinal, 1624-1642

FORMATION URBAINE I

UN PROJET DE VILLE, LE PALAIS-CARDINAL : I624-I642

Le Cardinal de Richelieu achète en I624 l'Hôtel de Fresnes, rue Saint-Honoré. L'acte de vente du 7 septembre mentionne "une grande maison consistant en plusieurs corps d'Hôtel, grand cour sur le devant, jardin par derrière..., tenant à la maison de l'Hermine, au sieur Lambert, aux Remparts, et au sieur Benjamin" (I). Il n'existe de cet Hôtel, appelé aussi Hôtel de Rambouillet, aucune vue, aucun plan, aucune description fiable. Mais sa trace demeure dans l'édifice d'aujourd'hui. Lorsque le Cardinal décide de transformer cet Hôtel en demeure de ministre, il en conserve une partie, le corps central probablement. La géométrie de l'édifice d'aujourd'hui en témoigne. La partie conservée est en effet à l'origine d'une irrégularité avec laquelle pendant deux siècles les architectes du Palais-Royal vont composer. Il reste de l'Hôtel de Rambouillet une brisure qui plie presque en son milieu la façade sur la Cour d'Honneur, un biais des façades de part et d'autre de l'avant-corps sur la cour d'entrée, traces d'une obliquité première.

Le Palais-Cardinal a donc pour origine un autre édifice. De I625 à I678, Richelieu acquiert les terrains et les maisons qui le bordent à l'est et à l'ouest. Probablement ne s'agit-il alors que de rénover et d'agrandir l'Hôtel existant. Mais à partir de I633 commence une deuxième campagne d'acquisitions nombreuses qui ne s'arrêtera qu'à

la mort de Richelieu en 1642. De son Hôtel le Cardinal tout puissant fait alors un palais, de son palais un quartier de ville et de ce quartier un fragment de capitale (2).

La formation du Palais-Cardinal est liée à la construction de l'enceinte dite des Fossés Jaunes et à la démolition consécutive de l'enceinte de Charles V. Lorsqu'en 1631 Louis XIII ordonne de prolonger depuis le clos des Tuileries jusqu'à la porte Saint-Denis le rempart de Charles IX commencé en 1566, "la direction générale des fortifications nouvelles" échoit au Cardinal. Cette charge lui est confiée le 7 mai 1631. Jacques Le Mercier dresse les plans du front bastionné. Le 9 octobre 1631 le marché est signé (3).

Le traité conclu avec Pierre Pidou, prête-nom de l'entrepreneur d'affaires Le Barbier, n'est pas limité à la seule construction d'une nouvelle enceinte. Il engage un programme de travaux d'ampleur sans précédent à Paris. Les termes du contrat méritent quelque attention car ils offrent une définition précise d'un projet urbain à l'âge classique, qui en vérité est le projet d'une capitale en projet.

Le traité Pidou reprend en partie un projet soumis sans succès au Roi en 1611 par le maître maçon Hugues Cosnier, entrepreneur connu pour avoir été conducteur des oeuvres du canal de Loire et constructeur pour Sully de la ville d'Henrichemont. Cosnier proposait d'achever en quatre ans l'enceinte

de Charles IX, de l'entourer d'un fossé navigable allant de l'Arsenal aux Tuileries et d'aménager un port à chacune des six portes principales. Le tout pour 300 000 livres, une taxe sur les terrains nouvellement inclus, le droit de pêche dans les canaux, le droit d'établir des moulins et pendant 99 ans un droit de péage sur les bateaux empruntant le canal. Dix ans plus tard, le 5 mars 1621, un projet semblable de canal circulaire, proposé au Bureau de la ville par le superintendant Paul Artschen, reçoit un avis favorable mais reste sans suite malgré les recommandations faites d'une étude approfondie (4).

Le contrat négocié sous la direction de Richelieu s'inscrit dans cette lignée. De l'extrémité du Jardin des Tuileries à la porte Saint-Denis, le front bastionné couvre les faubourgs Saint-Honoré, Montmartre et Villeneuve. La muraille haute de 4 toises, épaisse de 10 pieds à la base et de 6 au sommet est bâtie en blocage de moellons coupé tous les 12 pieds par des chaînes en pierre de taille qui garnissent aussi les angles des bastions. Elle est couronnée d'un parapet de 5 pieds avec "canonnières et embrasures" en pierre de taille. Un rempart en terre de 11 toises de large en bas et de 6 au terre-plein, planté de deux rangées d'ormes l'étage de place en place. Quatre nouvelles portes sont prévues : de la Conférence, Saint-Honoré, du faubourg Montmartre, Saint-Louis au Marais du Temple.

Un canal navigable de 12 toises de large en haut et 6 en bas relie l'Arsenal à la porte de la Conférence avec une écluse à chaque extrémité. L'égout à découvert qui va de la porte du Temple à Chaillot est remplacé par un canal voûté situé entre le canal navigable et la muraille, et branché sur les eaux du canal pour pouvoir être nettoyé. Quatre ports sont aménagés aux portes Saint-Louis, Saint-Denis ou Saint-Martin, Montmartre et Saint-Honoré. Deux quais sont construits en bordure de la Seine, de la porte Neuve à la porte de la Conférence rive droite, à la porte de Nesle rive gauche.

Les anciennes murailles sont abattues sauf les tours qui servent de prisons.

L'enceinte doit être achevée en deux ans, les canaux deux ans après, les quais et le reste un an plus tard, soit cinq ans en tout.

L'économie du contrat témoigne d'une négociation pointilleuse entre les parties concernées. Pour l'exécution de ces travaux, Pidou et ses associés reçoivent les terres de l'ancienne enceinte, de la porte Neuve à la porte Saint-Denis, soit une bande d'environ 60 mètres de large, toutes les terres du Roi ou publiques comprises dans la nouvelle enceinte et une bande de 20 toises de large sur la rive extérieure du canal. Les propriétaires englobés dans la nouvelle enceinte paient une indemnité de 15 sols par toise

pour les parcelles closes et de 10 sols pour les autres. Les riverains de l'ancien égout paient 3 sols par toise jusqu'à 30 toises sauf pour les terrains du cours de la Reine-mère. Pidou reçoit en outre 600 000 livres pour le canal par une taxe imposée aux greffiers et maîtres clerks et 400 000 livres à prendre par la création de six offices de contrôleurs de rente. Il jouit aussi pendant 15 ans de la ferme des 5 sols par muid de vin et de 10 sols par muid dits de la ville (sauf acquittement de 360 000 livres ajoutées pour l'entretien du pavage) et pendant dix ans 5 sols par voie de plâtre de moellon ou de pierre ordinaire ou par tonneau de pierre de Saint-Leu.

Pidou obtient le droit de construire des marchés et une halle au blé faubourg Saint-Germain et touche le montant des nouveaux offices créés pour ces marchés et les ports. Il peut construire une pompe en bord de Seine et un pont de bois, avec pendant 15 ans des droits de passage équivalents à ceux du Pont-Marie. Il est autorisé à faire travailler les mendiants et les vagabonds pour leur nourriture. Il ne peut être dépossédé de son marché et le Roi fait cesser tout empêchement d'exécution ou de jouissance.

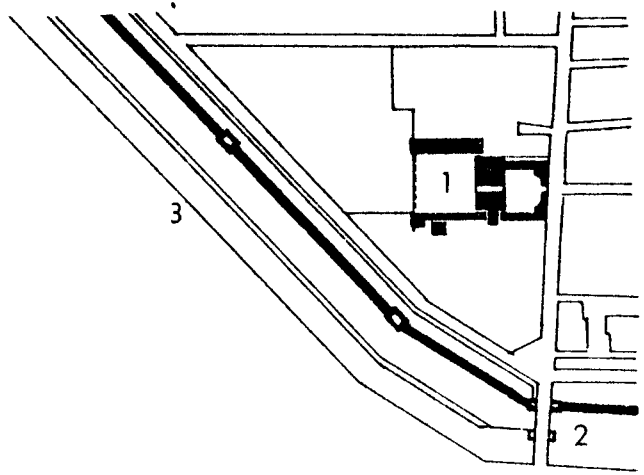
Le Conseil rompt le traité Pidou le 7 juillet 1632, neuf mois après l'avoir conclu, pour d'obscures raisons qui sans doute ne tiennent pas toutes à une exécution lente. Un autre traité est à nouveau signé le 23 novembre 1633 avec Charles Froger

prête-nom lui aussi de Le Barbier (5). La nature des travaux à accomplir est peu différente. C'est surtout l'économie qui en est modifiée. Les dimensions de la muraille sont réduites, la hauteur passe de 4 à 3 toises, son épaisseur à la base de 10 à 8. Le parement est en briques, le moellon est réservé au remplissage, les chaînages de pierre sont plus espacés, tous les 15 pieds au lieu de 12. Deux nouvelles portes sont ajoutées, l'une au faubourg Montmartre, l'autre au bout de la rue de Richelieu.

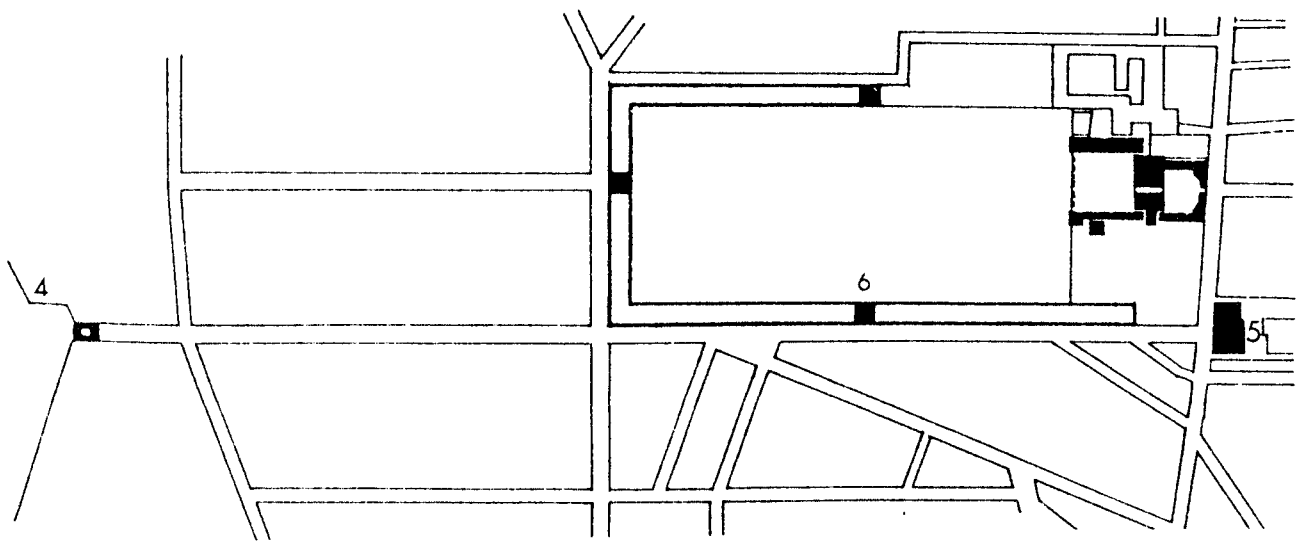
Froger reçoit en contre-partie les mêmes terrains que dans le contrat Pidou à l'exception d'un terrain déjà donné par le Roi au Cardinal et de cinq autres que le Roi se réservera par actes additionnels. Froger peut construire des halles et des marchés et une seconde halle au blé sur la rive gauche. Il a le droit d'exproprier des terrains sur la base du denier quarante (c'est-à-dire quarante fois le revenu) pour construire deux monastères. Il touche les mêmes taxes sur les terrains nouvellement englobés et obtient la concession du pont des Tuileries pour vingt ans. Il reçoit enfin un soulte de 79 000 livres.

Après la rupture du contrat Pidou, Richelieu a donc reçu, en août 1633, un terrain de 40 x 110 toises qui lui permet d'étendre le jardin de son Hôtel. Cette extension va déterminer (ou est déterminée, l'antécédence n'est pas certaine) le tracé de la rue de Richelieu et de la rue Neuve des

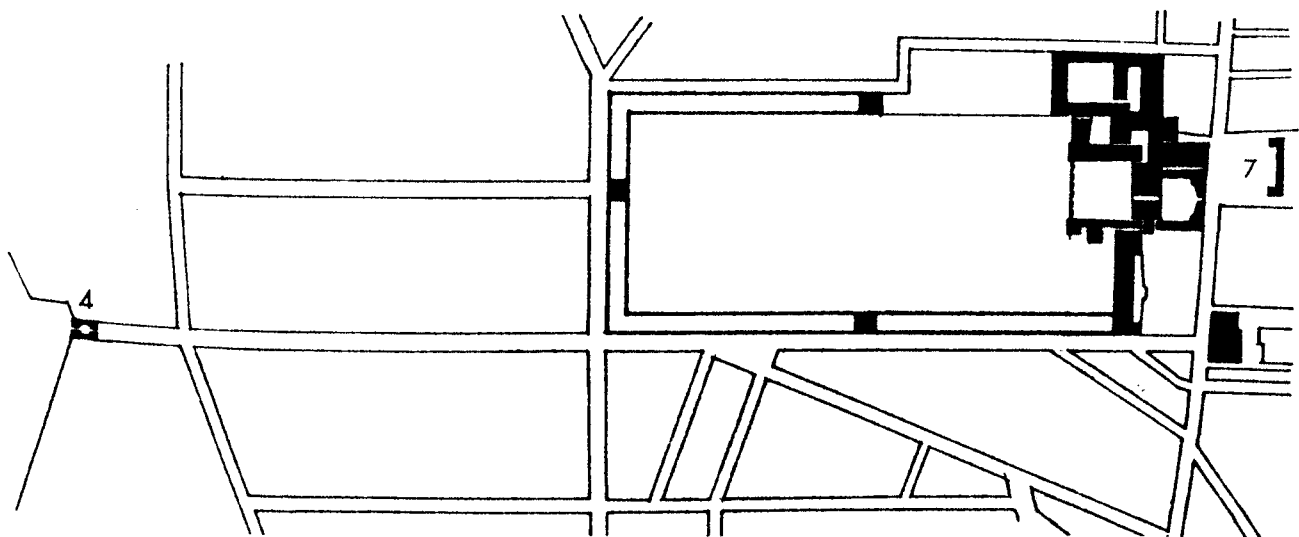
- 1- Palais-Cardinal
- 2- Porte Saint-Honoré
- 3- Rempart de Charles V
- 4- Porte Richelieu et rempart
- 5- Eglise des Quinze-vingts
- 6- Lotissement
- 7- Place du Palais-Royal



I633



I636



I642-48

Petits Champs en bordure de son jardin. Ces deux nouvelles rues sont prévues dans le traité Froger ainsi que la construction de la porte Richelieu.

Au même moment, Richelieu entreprend de nouvelles acquisitions qui tendent à la constitution de "l'île du Cardinal" délimitée par la rue de Richelieu, la rue Neuve des Petits Champs, la rue des Bons Enfants et sa partie neuve et la rue Saint-Honoré. Ilot qui a pour dimension moyenne 170 x 400 mètres.

La formation simultanée de l'îlot et du quartier est inscrite dans le tracé même des voies nouvelles dont les directions sont données par l'axe de la Cour Royale du Palais alors en chantier. La rue de Richelieu est parallèle à cet axe, la rue Neuve des Petits Champs lui est perpendiculaire, la rue Vivienne le prolonge. L'épaisseur moyenne des îlots nouveaux est donnée par la distance entre la rue Vivienne et la rue de Richelieu (90 mètres).

Le Palais-Cardinal borde désormais la rue de Richelieu qui mène d'une porte de ville à la rue Saint-Honoré avec comme perspective finale l'église de l'hospice des Quinze-Vingts proche du marché. De là, la rue Saint-Nicaise ou Saint-Thomas du Louvre donne accès à la Seine. La rue Neuve des Petits Champs conduit à la porte Saint-Denis par ses prolongements rue du Mail, rue de Cléry et commence à la rue Gaillon à proximité de la porte du même nom ouverte en 1633. Une

cinquantaine d'années après sa création, elle reliera deux places Royales.

La formation du quartier Richelieu n'est pas seulement structurée par une porte de ville, deux voies perpendiculaires articulées en leur extrémité au réseau majeur traversant la capitale (porte et rue Saint-Denis, rue Saint-Honoré), un palais, un jardin public. Le projet urbain du Cardinal comprend aussi un lotissement sur le pourtour du jardin (les documents notariés disent plus souvent "parc") confié à Le Barbier le 17 mars 1636 (6). Le contrat prévoit la réalisation de 45 lots de 7 x 7 toises (13,6 x 13,6 mètres : 186 m²), une rente de 250 livres par lot, un délai de réalisation de 4 ans avec un plan conforme au plan que doit fournir l'architecte Charles de Ry. Le Barbier est autorisé à faire des lots de 8 et même de 12 toises sur une bande profonde de 7 toises. Un dessin de Le Barbier montre qu'il a retenu une solution avec des lots de 8 toises de façades, soit 41 lots dont trois sont réservés au Cardinal. Ce qui donne une répartition de 22 lots rue de Richelieu, 9 rue Neuve des Petits Champs, 10 rue Neuve des Bons Enfants.

Les trois lots réservés par le Cardinal ont la particularité d'être situés, l'un sur l'axe reliant la Cour Royale à la rue Vivienne, les deux autres sur un axe perpendiculaire médian. L'intention est claire. Richelieu cherche à créer un lieu urbain atypique : un parc public entouré

sur trois de ses côtés d'une ordonnance de pavillons réguliers, hiérarchisés, situés entre rue et jardin, avec accès direct au jardin pour certains lots et peut-être une allée entre le fond des lots et la clôture du jardin. Par leur situation les lots du Cardinal indiquent une volonté de composer avec le Palais, de marquer une hiérarchie avec les pavillons d'accès au jardin ou d'interrompre la continuité des pavillons et bien sûr d'achever le pourtour avec la même architecture.

Le lotissement n'est pas seulement spéculatif. La rente prévue est relativement faible. La taille des lots s'adresse à une toute autre population que celle qui construit les grands Hôtels de ce quartier neuf. Certains acquéreurs font partie de la clientèle du Cardinal.

Dans une capitale, ville close, l'enclos du Cardinal tend à former, au gré des acquisitions, et forme la troisième place de l'âge classique après la Place Royale et la Place Dauphine. Cette nouvelle place, la "Place Cardinale" a été oubliée par l'histoire de l'art urbain classique. Place-jardin, composée avec un lotissement et un palais, sur la figure approximative d'un double carré de 145 mètres de côté (le double de la Place des Vosges) elle diffère essentiellement des précédentes par l'îlot qu'elle constitue. Cette place-jardin est une enclave poreuse qui se retourne vers la ville, pour former des lieux urbains, rues, places,

passages, qui la bordent.

Le projet de quartier comprend aussi une place. En 1640 le Cardinal acquiert pour 140 000 livres l'Hôtel Sillery situé rue Saint-Honoré juste en face de son Palais. Cet Hôtel qui vient "d'être bâti de neuf de fond en comble" est démoli ainsi que quelques constructions voisines pour ménager une place carrée d'environ 45 mètres de côté entre les rues Saint-Thomas du Louvre et Fromenteau. Les angles de ces rues avec la rue Saint-Honoré sont bâtis avec des maisons de même ordonnance, le fond de la place en face du Palais est occupé par un corps de garde. Cette place est achevée en 1648.

Une place Ducale devait compléter ce projet de quartier. Elle aurait été liée par quatre rues aux rues de Richelieu, Saint-Honoré, Neuve des Petits Champs et probablement Gaillon. Cette place devait être carrée, bordée de pavillons uniformes et selon le projet de l'écrivain Desmarets elle aurait accueilli l'Académie Française et le logement des académiciens.

Les éléments de cette formation urbaine effacent une enceinte pour relier directement la ville ancienne à sa nouvelle limite. Les rues parallèles de Cléry et d'Aboukir, traces du rempart de Charles V, sont interrompues par le quadrillage du quartier Richelieu. C'est-à-l'articulation de ces deux tracés que Mansart dessinera le cercle tronqué de la Place des Victoires. La partie de ville qu'engendre le

quartier Richelieu se réfère par sa conception à une totalité qui l'englobe, à un projet de capitale, ville close aux limites navigables. Le projet urbain du Cardinal est un projet fragmentaire en ce sens qu'il est une partie d'un projet réel, l'extension de Paris, et d'un projet virtuel image d'une capitale dans l'Europe monarchique des capitales.

Le fragment de capitale est lui-même fragmenté en divers lieux, fragments de fragments. Les limites des diverses opérations de lotissement ne coïncident pas avec la définition des fragments ni même avec l'art de lotir. L'îlot composite du Palais-Cardinal en fournit le meilleur exemple. Le lotissement au pourtour du jardin, mode de constitution particulier d'une partie de ce fragment, appartient à un art de lotir réglant les relations parcelle-bâtiment-alignement qui diffère dans son principe de celui du fragment "rue de Richelieu" où sont juxtaposés différents lotissements et divers arts de lotir.

La formation du Palais-Cardinal a engendré un fragment de capitale. En quatre vers élogieux Corneille note l'essentiel :

"Et l'univers entier ne peut rien voir d'égal
Aux superbes dehors du Palais-Cardinal.
Toute une ville entière avec pompe bâtie
Semble d'un vieux fossé par miracle sortie"

(Le menteur, I643)

Le projet du Cardinal est gravé en lettres d'or au-dessus de la principale porte : Palais-Cardinal. Les contemporains, dit avec humour Sauval, y lirent une insolence, une incon-

gruité grammaticale ou un gallicisme du genre "Hôtel-Dieu".(7)

Le Cardinal aurait pu en effet habiter le Palais du Cardinal. Mais le Palais-Cardinal ajoute l'équivoque d'une préciosité baroque. En un mot, la vertu du Palais est en jeu. Cardinal ce palais l'est dans tous les sens. Palais du cardo, pivot ou charnière du royaume et du quartier. Palais à la croisée du cardo, rue de Richelieu, et du decumanus. Un palais, deux rues, un quartier, quatre points du ciel, quatre vertus.

Seule une histoire des édifices sans questions sur le rapport du Palais-Cardinal à la ville pouvait oublier qu'il s'agissait d'abord d'une formation urbaine. L'histoire de l'art urbain par contre a omis de relier ce que ses chapitres découpaient. Ici on parle du jardin, là du lotissement à son pourtour ou de celui du quartier, et au chapitre embellissement il est question de la place devant le Palais et du rêve de la Place Ducale. Ce qui échappe ainsi, c'est la structure d'un projet urbain à l'âge classique, ses fragments et leurs relations, et sa mise en oeuvre. De toute évidence la formation du quartier Richelieu remet en question l'histoire des formes urbaines qui avait cru pouvoir décrire un art urbain avec des concepts de style classique ou baroque. Elle pourrait aussi montrer comment l'histoire des typologies et des morphologies urbaines travaille à exclure ce qui, dans les formations urbaines, ne relève pas d'une fréquence.

La spécificité de ce projet urbain invite donc à repenser les concepts et les objets de l'histoire des villes. D'autres formations urbaines fragmentaires et fragmentées elles aussi mais tout aussi déterminantes pourraient en surgir, par exemple à la fin du 18ème siècle, le lotissement de Victor Louis en ce même Palais-Cardinal.

NOTES

- (1) A.N. R4 282. Pour la liste des acquisitions faites par Richelieu, cf. Champier et Sandoz, Le Palais-Royal, 1900, II, pp. 463-467
- (2) G.C. Argan, L'Europe des capitales, Skira 1964
- (3) A.N. QI, I099 bis et QI II07, cf. Dumolin, Etudes de Topographie Parisienne, TII, Paris, 1930, pp. III-340
- (5) Minutier Marreau, A.N. K 969, pièce 27, QI I099 bis QI II96
- (6) Minutier Parque et A.N. R4 282
- (7) H. Sauval, Histoire et recherche des antiquités de la ville de Paris, Moette et Chardon, Paris, 1724

II- FORMATION URBAINE II

Le lotissement du Palais-Royal, 1781-1784

FORMATION URBAINE II

LE LOTISSEMENT DU PALAIS-ROYAL : 1781-1784

I- La fragmentation urbaine exerce une forte séduction sur les amateurs d'architecture, nostalgiques ou non, et sur certains concepteurs contemporains. Les raisons de cette fascination tiennent en grande partie à ce que le fragment de ville constitue une formation urbaine (à la fois un objet d'architecture et un processus) autonome et symptomatique qui montre la crise de l'architecture classique. De plus, il se greffe aussi bien à des projets ambitieux qu'à des "réparations" timides du tissu urbain ; il est l'outil du bricolage ajustant ses moyens indifféremment au centre des villes ou à leur périphérie au moment même où aucun modèle ne peut désormais être transplanté du centre vers la périphérie (comme ce fut le cas des tracés et immeubles haussmanniens) ou réciproquement (ainsi qu'en attestent de nombreux projets du milieu du 20ème siècle).

Les fragments de ville semblables au Palais-Royal constituent en leur temps l'ultime tentative pour conjurer la défaite de l'architecture urbaine classique qui contenait en elle-même tous les ingrédients de la crise (I). La distribution régularisée (avec audace et bonheur) des maisons sur des parcelles aux géométries compliquées, grâce à l'extrême habileté des architectes, ne suffit plus à la fin du 18ème siècle à régler l'agencement spatial : la rue large et droite

ne peut passer davantage pour une panacée universelle, capable de répondre au dysfonctionnement urbain. Aussi la fragmentation urbaine entre-t-elle dans un mouvement critique caractéristique du 18ème siècle (2) : une urbanité subvertie vient abolir le rôle générateur fondamental de la parcelle qui s'exerçait jusqu'alors (3). La proximité immédiate de l'architecture et de la verdure dans une unité de composition urbaine d'un genre nouveau ouvre l'ordre de fabrication de la ville moderne sans finition, à déploiement continu. M.A. Laugier évoque dans un ouvrage (trop) largement célébré (4) une analogie non métaphorique des opérations de l'art des jardins et de l'art urbain. Il ne faut pas saisir la similitude de la ville et du parc (deux entités closes) comme la reconnaissance d'une naturalité fondamentale, à partir de la hutte primitive, mais bien plutôt en tant que premier classement des opérations constitutives de l'architecture urbaine. Néanmoins la géométrie des axes et des symétries ne suffit pas non plus à ordonner le monde, et surtout ces "machines" que sont les hôpitaux, les manufactures, arsenaux et prisons. Or le fragment de ville montre, exhibe même des règles de composition qui s'appliquent à la fois aux lieux d'habitation (logements bourgeois aussi bien que demeures nobles et princières) et aux édifices publics efficients : le traitement des architectures devient équivalent. Enfin le fragment de ville s'adapte à l'élabo-

ration continue par stases déterminées, en négociation avec le réel (au coup par coup) et non pas par soumission à un plan figé ainsi que Laugier le prône, à la suite de Descartes (5). Au 18ème siècle la ville se construit encore majoritairement sur la ville par démolitions et reconstructions successives, souvent avec récupérations des matériaux onéreux : bois et pierre. Dans les grandes villes européennes, seule la violence des accidents (guerre, tremblement de terre, incendie) vient rompre le cycle de la consommation des lieux.

Alors que la plupart des grands lotissements parisiens à visée monumentale ont été étudiés, le réexamen du plus important d'entre eux est possible. Exemple singulier d'une formation générale, le Palais Royal est maintenant limité et marginalisé, comme dissimulé par le réseau des voies (à l'issue du tranchement haussmannien de l'avenue de l'Opéra) : ce qui peut passer pour l'une des grandes transformations urbaines classiques semble avoir été égaré là, au coeur du Paris que nous connaissons. La cavité du Palais-Royal résonne pourtant de la proximité du Louvre et de la connexion des voies (qu'elle sous-tend) avec les grandes figures reconnues de l'art urbain classique : la croisée de la rue de Richelieu et de la rue des Petits-Champs s'appuie désormais sur les places royales (place des Victoires et place Vendôme) et sur les boulevards. Mais ce

fragment de ville exceptionnel trouble, diffère et infirme la cause de l'ordre classique telle qu'elle est (encore) entendue... L'art urbain n'est pas ici fondé uniquement à partir de l'édifice, c'est-à-dire des masses bâties, mais du vide (construit) ; l'architecture (l'objet d'architecture urbaine) est réalisée par accumulations successives et génération accrescente ; à la volonté de formes pures immédiates (proposées par le dessin géométrique) la réalisation du Palais-Royal substitue la contingence, l'élaboration continue dans la longue durée, la mise en tension des espaces. Aussi il n'est pas étonnant qu'une telle enclave urbaine, fortement structurée et dont les effets tiennent à l'interprétation critique (et non à l'élaboration hasardeuse) n'ait pas fait l'objet d'analyses architecturales : les commentaires malgré leur velléité de maîtrise de l'évènement, en particulier à partir de l'histoire des styles manifestent davantage à cette occasion la dissipation des dangers encourus par une représentation impeccable de l'art urbain classique. La prise en compte des opérations constitutives du Palais-Royal devrait permettre de reconnaître, reconsidérer et réévaluer des séries d'architectures urbaines méconnues ; parmi ces opérations sont remarquables : le vide construit, le modelage des bords, l'accrétion continue, la substitution d'architectures éphémères.

Le Palais-Royal qui fait (maintenant) trou dans la ville a été un formidable outil d'aménagement de la capitale, à l'instar des projets précédents d'Henri IV, en particulier la Place de France (en négociation avec les territoires soumis à la métropolitée). Alors que la ville est encore limitée, bornée et bordée par des "frontières" marquées symboliquement : les remparts, la Bastille et l'Arsenal à l'est, le Louvre et les Tuileries à l'ouest, les conditions de possibilité du débordement (et surtout le franchissement de l'enceinte fiscale et militaire) sont assurées par une édification exemplaire qui tient classiquement à la valeur de l'aspect. L'espace de représentation est élaboré à partir du vide central de lieux "découverts" : les jardins, accessibles au plus grand nombre et réservés à la "promenade mondaine" (M. Poète). Les attributs de cet univers inouï conçu à l'initiative de Richelieu servent de support au rêve : un écrivain contemporain évoquait à propos du lotissement de V. Louis qui parachève l'oeuvre du Cardinal, cet "accouplement de pierre et de néant" et la présence au centre d'un "espace qui n'est pas un jardin mais une géométrie confuse de ciel et de terre pâle mêlés" (6). Traditionnellement le travail d'évacuation est le fait de l'architecture : l'excauation, l'évacuation est le préalable à la transformation de la ville sur elle-même ; la substitution de même que la crois-

sance supposent une apparition du vide avant l'implantation de bâtiments (7). Au Palais-Royal le vide est l'issue du travail d'espacement fondateur : un renversement est donc à l'épreuve. Après la ruine, la cessation d'usage ou le défaut de rentabilité, les masses bâties sont ordinairement effacées pour donner lieu à l'édification et à la qualification des espaces. Or le premier lotissement du Palais-Royal bouleverse cette pratique en permettant la croissance urbaine contrôlée ; et le second lotissement (celui de Philippe Egalité) échange la densification par emboîtement et la substitution traditionnelle. L'opportunité consiste bien sûr dans la vastitude des jardins ; mais le vide est construit à la fois par l'organisation des parcours (le nombre élevé des modifications des jardins l'atteste) et par une sorte d'inversion de la façade principale, de retournement sur soi-même (comme un gant) : à l'instar du forum, le Palais-Royal est un édifice vide, trop rigoureux, trop long et trop symétrique, immédiatement empli par l'axialité visuelle dominante et l'accessibilité du trajet (l'espace à traverser). La scénographie des lieux incluant "l'heureuse superposition de l'utile et de l'agréable" traduit ce qui peut faire consister un idéal politique d'agencement urbain. Colossale mais fragile (par souci d'économie) la vaste collonade règle le vis-à-vis des bâtiments et des jardins. La caractéristique du second lotissement réside

prioritairement dans la relation aux jardins. Car ceux-ci ne constituent ni un parc étale et clos, formellement dépendant (et de façon exclusive) d'un édifice princier et dont l'accès est interdit même aux gens de bonne condition, ni un univers de parcours différenciés (les parterres, le petit bois, la grande allée) servant de promenade. Une réflexion de P.Abercrombie (citée par P. Lavedan) définit à cet égard ce qui pourrait bien être une spécificité parisienne, un trait caractéristique d'une identité urbaine : la complémentarité entre "les espaces libres plantés d'arbres, mais soustraits à la circulation générale" et "(les) grandes avenues-promenades s'insérant dans le plan de la ville"(8). Or le Palais-Royal consiste à la fois en cet espace clos centré, et en un lieu de déambulation linéaire : il est également un parc et une avenue.

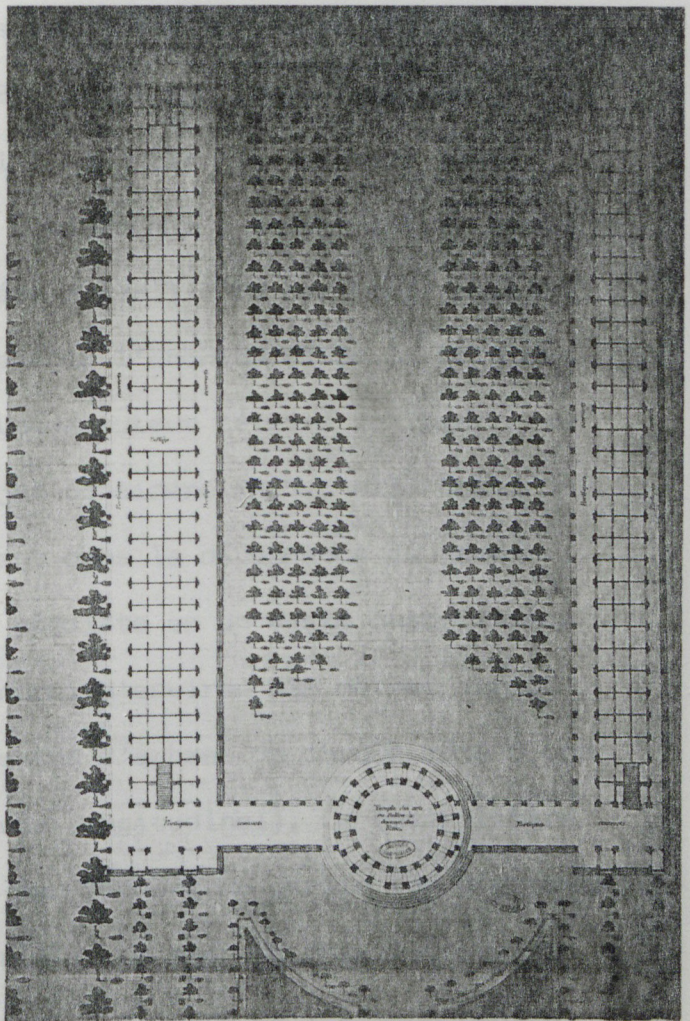
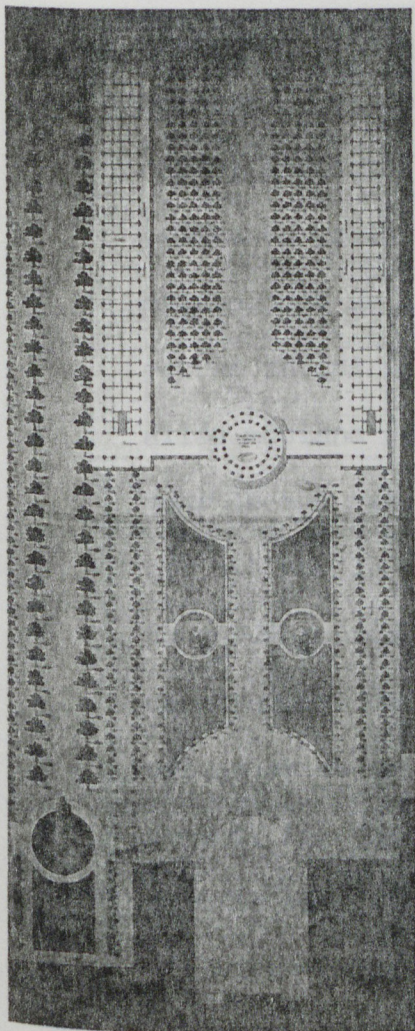
II- L'extraordinaire habileté déployée par les architectes dans l'implantation des bâtiments date de la fin du 17^{ème} siècle. Mais alors qu'elle s'exerçait sur la régularisation des hôtels implantés sur des parcelles irrégulières, elle porte désormais sur l'élimination des déformations urbaines tant dans les lotissements d'immeubles de rapport que de villas suburbaines (comme en témoignent les "hôtels" de Ledoux, Bélanger, Henry, Lenori, etc... dans le quartier des Porcherons). L'exemple du Palais-Royal est significatif de cette capacité de réalisation d'une unité de composition urbaine fortement définie. L'uniformité d'une façade ornée faisant front, face à un jardin (public), la continuité linéaire d'une galerie ouverte, prototype d'espace collectif, enfin la décomposition ponctuelle des lieux d'habitation par une proposition typologique de "bâtiment bourgeois" sont les traits originaux du lotissement de V. Louis. La réalisation a lieu en un temps record pour l'époque : 44 maisons sont bâties entre novembre 1781 et janvier 1785 (9), mais dès la fin de 1783, les premiers locataires entrent dans les locaux avant que les peintures ne soient faites ! La fabrication en une seule fois d'une entité urbaine aussi importante, emboîtée dans l'ensemble du Palais-Royal et capable de mutations éphémères successives, définit l'exemplarité de ce fragment de ville.

Par ailleurs le Palais-Royal entre dans la logique généra-

tive des théâtres, propre à la fin du 18ème siècle. Le 8 juin 1781, l'Opéra de Moreau-Desproux, situé dans l'aile droite du Palais-Royal brûle : un projet est effectué pour inclure un Opéra dans le lotissement, mais 75 jours après l'incendie, un Opéra "provisoire" réalisé par Nicolas Lenoir ouvre à la Porte Saint-Martin... V. Louis n'entreprend pas moins le Théâtre français, réalise en 1784 une salle de spectacle dans les arcades (74-8) à l'extrémité de la galerie de Montpensier (qui devait être rachetée par la célèbre Mademoiselle Montansier avec les 5 arcades voisines (68-73) et transformée en Théâtre des Variétés -l'actuel théâtre du Palais-Royal-) et, au milieu du jardin, édifie le Cirque, longue salle couverte et semi enterrée à l'usage de spectacles divers (également victime d'un incendie en 1799). Cette vogue du théâtre entre dans un processus dialectique de spéculation immobilière et foncière à Paris : une salle de spectacle vaut par l'exactitude de son implantation(10) et réciproquement les maisons valent davantage par la proximité d'une salle de spectacle. Car l'une des originalités du projet du duc d'Orléans réside à cet égard dans une spéculation (à l'origine) purement immobilière, à l'instar des lotissements britanniques contemporains : les diverses maisons sont louées. Les terrains sont certes vendus ensuite, mais bâtis : à ce jeu aussi la parcelle perd son rôle dans la formation urbaine en faveur de la découpe du fragment de

ville. L'exemple d'implantation fragmentaire est d'autant plus intéressant au Palais-Royal que des projets (très peu) antérieurs subsistent qui constituent autant d'alternatives envisageables : les plans

V, Louis datent de 1780-1781 et 1782-1783. Les plans de 1780-1781 sont ceux de l'architecte Louis de La Roche, et ceux de 1782-1783 ceux de l'architecte Louis de La Roche.



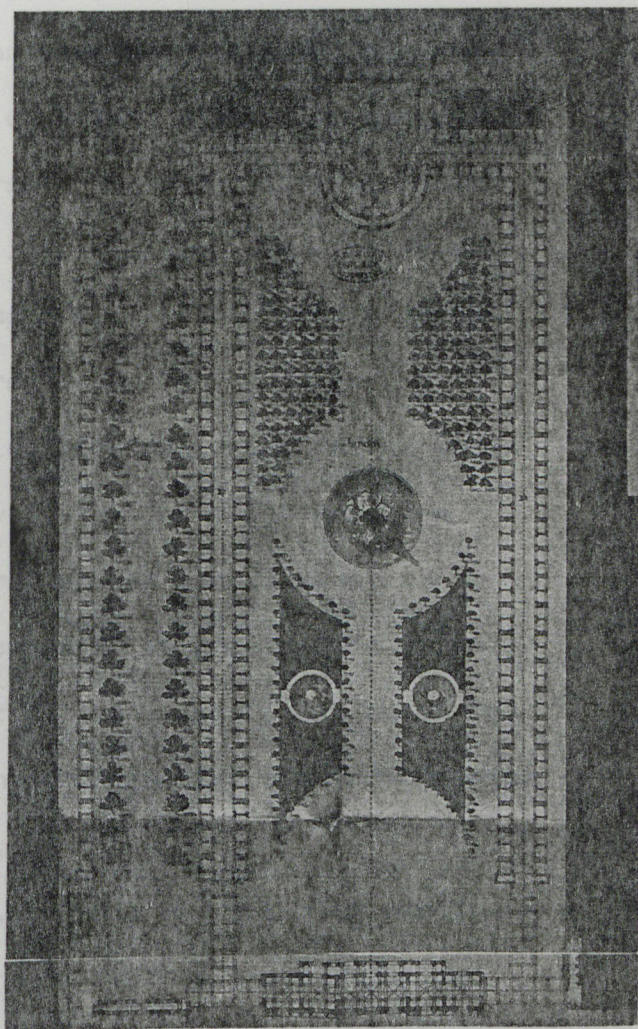
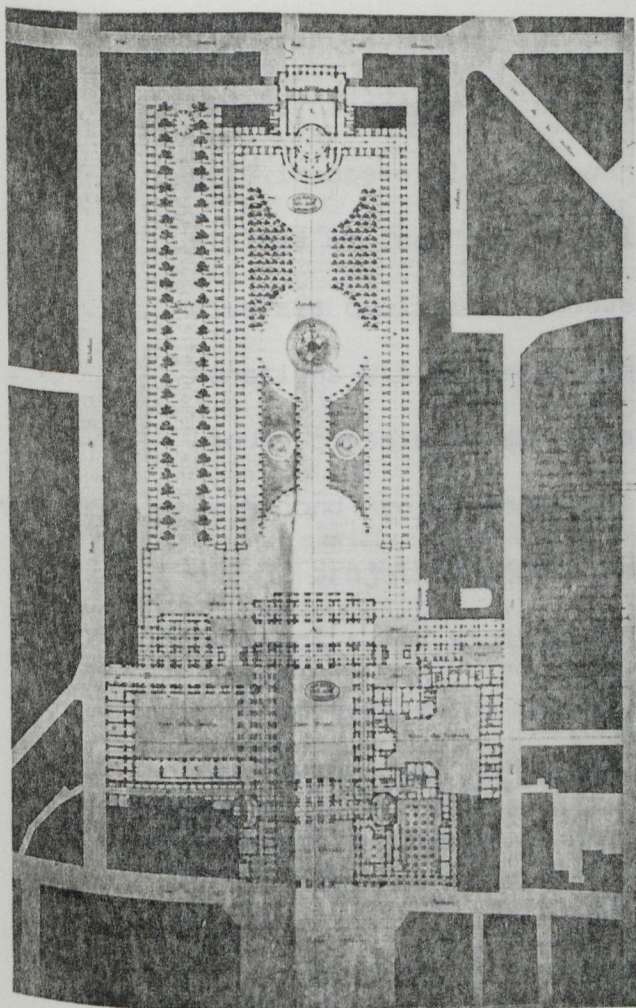
A.N. III Seine 959 n° 349

ville. L'exemple d'implantation fragmentaire est d'autant plus intéressant au Palais-Royal que des projets (très peu) antérieurs subsistent qui constituent autant d'alternatives envisageables : les plans précédant le projet initial de V. Louis datent de 1780-81, alors que Louis Philippe le Gros cède le Palais-Royal à son fils (en décembre 1780). Deux architectes sont en concurrence : Henri Piètre, employé après l'incendie de l'Opéra d'avril 1763 par Louis Philippe le Gros, et qui devait devenir l'architecte de la maison d'Orléans (II) ; Victor Louis auteur célèbre du Théâtre de Bordeaux. Le premier projet considéré (A.N., NIII Seine 959, n°349) s'inscrit résolument dans la dépendance du jardin existant. Le lotissement consiste en un vaste quadrilatère enveloppant un espace central d'environ 135 mètres sur 60 mètres défini par deux masses d'arbres de chaque côté d'une allée médiane (dans le sens longitudinal). Le quadrilatère dont le sol est surélevé par rapport au jardin (de 3 marches) est axé sur la cour du Palais. Le plan de rez-de-chaussée conservé représente de part et d'autre de l'espace central deux rangées de boutiques et arrière-boutiques ouvertes sur des galeries entourant l'ensemble intérieurement et extérieurement. Les bâtiments très épais (plus de 20 mètres) offrent donc le même aspect de contour vers l'espace intérieur et l'environnement extérieur : l'implantation peut surprendre du fait de la très grande proximité avec les maisons du

fig. p. 33

premier lotissement sur la rue des Bons-Enfants ; enfin leur distribution intérieure est assurée par deux escaliers monumentaux à chaque extrémité, débouchant sur de vastes vestibules. L'aile faisant face au Palais-Royal débarrassé (depuis 1775) du portique balconé fermant visuellement sa cour d'honneur reprend ce motif architectural : le portique couvert, en lui ajoutant en partie centrale un Temple des Arts (ou Salon pour donner des fêtes), édifice circulaire d'une vingtaine de mètres de diamètre et vraisemblablement orné d'un dôme. Par là même le projet reprend l'axialité générale des jardins. Ce grand portique intermédiaire entre les parterres (qui font suite à la cour du Palais) et les masses boisées de l'emplacement interne, restaure l'axe perpendiculaire que Richelieu prétendait devoir contrôler formellement (dans le premier lotissement). Et les bâtiments qui constituent le fond du lotissement dépassent les limites du quadrilatère pour s'appuyer sur toute la largeur des jardins. Ils ponctuent finalement l'axe principal longitudinal (déjà marqué) par un restaurant de forme rectangulaire, mais surtout récupèrent la grande allée plantée de Richelieu, célèbre dans les mémoires et toujours très fréquentée. Cette allée d'arbres centenaires (mais malades) située dans l'axe du dessin des Jardins des Princes (et non de l'espace bâti en quoi consiste cette cour plantée) s'achève sur un "Caffé" (avec larges cuisines) de forme ovale, qui ferme la perspec-

tive. Non seulement ce projet de lotissement prend en compte l'axialité existante préalable, mais il règle l'accessibilité des lieux, c'est-à-dire l'usage des lieux (pour aller d'un point à un autre, pour rester ou à traverser un espace, pour aller à un lieu est offerte à partir de ce qui est centré, caché ou exposé, etc.) (livraires ou irréguliers).



A.N. R4

tive. Non seulement ce projet de lotissement prend en compte l'axialité existante préalable, mais il règle l'accessibilité des lieux, c'est-à-dire l'univers des parcours, des chemins (pour aller d'un point à un autre) aussi bien que des espaces (où rester ou à traverser) : une catégorisation des lieux est offerte à partir de la visibilité, en distinguant ce qui est montré, caché ou suggéré, et à partir des mouvements (linéaires ou irréguliers) ou de leur absence (là où l'on reste). Ainsi sur l'axe longitudinal principal se succèdent (à partir du Palais-Royal) la Cour d'Honneur, vue mais inaccessible, les parterres vus et accessibles, enfin l'allée et les "petits bois" suggérés et accessibles ; les diverses qualités de mouvement et les usages (mais aussi les fonctions utilitaires) viennent complexifier cette succession (toute classique) des espaces.

Fig. p. 36

Le second projet considéré (A.N. Série R4) est plus ambitieux que le projet précédent, même s'il reprend l'essentiel de celui-ci : les similitudes programmatiques en particulier font penser, ainsi que le note à juste titre d'Espezet au rôle privilégié du maître d'oeuvre, à la persistance d'une commande explicite du duc d'Orléans. Ce projet comprend également la greffe du lotissement sur le Palais-Royal transformé à cet effet. L'ancienne Cour d'Honneur devenue Cour Royale est fermée du côté du jardin par un puissant avant-corps (avec passage médian interne). Face à cet avant-corps est

au fond du lotissement un projet complexe de théâtre monumental. Une salle d'Opéra s'ouvre sur la rue Neuve des Petits Champs, en rompant la continuité du premier lotissement (de Richelieu) : les maisons supprimées permettent un élargissement de la rue assurant la mise en scène de la façade de l'édifice (dont le caractère peut être ainsi affirmé). Une grande salle de café en arc de cercle, avec promenoir périphérique, s'affiche du côté du jardin. Enfin un large vestibule circulaire (de près de 15 mètres de diamètre) connecte l'ensemble à la galerie du lotissement. Comme dans le cas du futur Théâtre Français (I3), l'activité théâtrale est incorporée dans un ensemble plus vaste voué aux divertissements variés et susceptibles de "décorer la ville avec convenance" (I4). Globalement, le Palais-Royal devient un fragment de ville articulant subtilement les lieux de loisirs, l'habitation bourgeoise, les boutiques et magasins... et la demeure princière ; un ensemble de bâtiments est destiné à faire bloc, qui correspond à des utilisations plus ou moins dignes et doit, théoriquement, appartenir à des catégories d'architectures nettement distinctes : publique et particulière (c'est-à-dire privée), noble et bourgeoise. A cette occasion, le Palais-Royal proprement dit, le palais princier est profondément remanié, en particulier la partie ouest : le Jardin des Princes est supprimé et une Cour de la Bouche réunissant un ensemble de services se substitue à celui-ci ;

par ailleurs un passage public ouvrant sur la rue de Richelieu, exactement dans le prolongement de la rue de la Bouche-rie (qui elle-même rejoint la rue Saint-Honoré) est créé, passage qui donne accès à la fois à la Cour Royale et à la petite cour terminant la galerie distributive du lotissement. Le branchement des "bâtiments bourgeois" sur le réseau des voies environnant est donc assuré (toujours) dans la dépendance d'édifices majeurs, soit sur le côté ouest de la demeure princière, soit de part et d'autre de la façade de l'Opéra, et dans tous les cas par subordination à des architectures considérables dont le statut de ces bâtiments profite en proportion. Le lotissement se compose des trois côtés d'un quadrilatère (allongé par rapport au précédent) et d'une rangée supplémentaire de l'autre côté de la Grande Allée maintenue. Le quadrilatère est formé par le branchement de galeries distributives couvertes sur de petites cours de part et d'autre de l'avant-corps du Palais-Royal : il consiste en une série de maisons à double corps de logis (avec escalier médiant) bordant des deux côtés une galerie large de 5,85 mètres : des boutiques, de même que dans le projet précédent occupent la totalité des rez-de-chaussée. L'axe longitudinal secondaire renforcé par la Grande Allée est quant à lui borné à ses extrémités par la Cour de la Bouche et par un autre Café, de forme ovale, en fond de lotissement : cette allée est également bordée à l'ouest

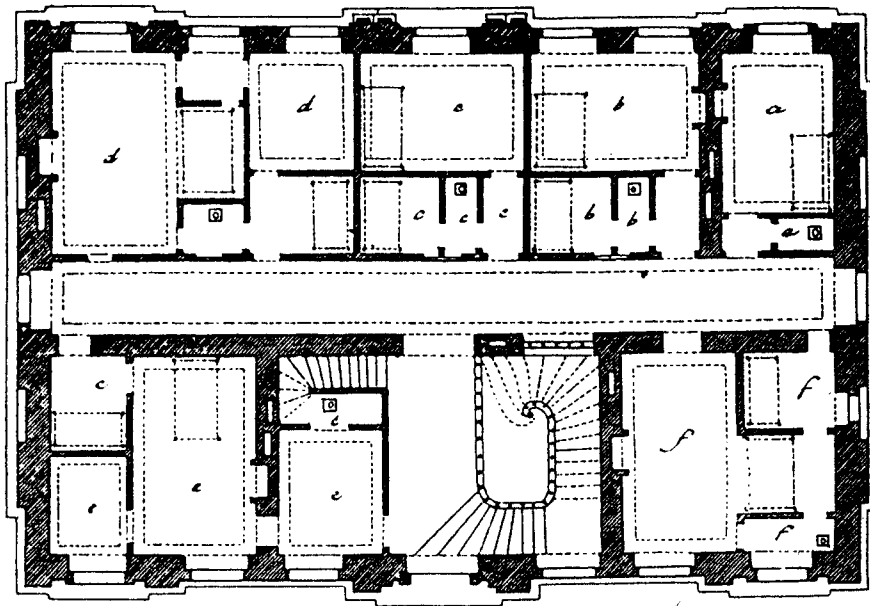
par une rangée simple de maisons (avec boutiques) identiques aux précédentes. L'implantation du lotissement ménage sans doute l'axialité globale du Palais-Royal mais elle reste incertaine par exemple en ce qui concerne la vocation de la ruelle laissée libre au contact du premier lotissement (de Richelieu). Le calage de l'ensemble et les nécessités de distribution ne ménagent à cet égard que des incertitudes : qu'en est-il de ces deux allées résiduelles, longues de 250 mètres et larges de 6 mètres sur lesquelles débouchent les escaliers de la rangée ouest, alors que ceux des maisons situées à l'est ouvrent, normalement sur la galerie commerçante médiane ? Et leur terminaison sur le Palais-Royal atteste par ailleurs de leur marginalisation.

III- L'ordonnancement de l'ensemble du Palais Royal a lieu en un double mouvement, d'une part en fonction des traits constitutifs même de cet objet d'architecture (par exemple l'axialité systématique) et d'autre part en fonction d'un environnement proche ou lointain . A l'occasion, il comporte l'asservissement à des déterminations de figures urbaines dominantes associées : le Palais Royal (proprement dit) s'adapte ainsi originellement à la place du même nom, remodelée en 1769, alors que le projet de V.Louis impose un type urbain reconnu : la galerie commerçante, et des exemples de distribution de maison bourgeoise . Si le travail de mise en oeuvre et de contrôle des abords consiste parfois à rectifier le réseau des rues et des places adjacent, il n'en a pas moins pour objet l'intégration d'une unité urbaine globale, et finalement l'invention d'une forme essentielle de l'aménagement contemporain . Le travail de définition d'une architecture urbaine telle que le lotissement de V.Louis porte exemplairement sur des niveaux de complexité différents, en négociation constante avec l'environnement . C'est ainsi que sont articulés, dans une même proposition formelle, à la fois un type d'agencement au niveau de la métropole marchande, et des variations distributives (de pièces) au niveau de l'unité architecturale fondamentale : la maison . Lieu des accumulations successives et de la constitution de la mémoire du temps passé, la maison est transformée et figée dans la typologie (plus ou moins) savante générant le plus grand nombre d'exemples possible et répartissant les maisons en fonction de la largeur de la parcelle sur rue (15) Dans le cas du lotissement considéré, l'exemple est donné par la maison

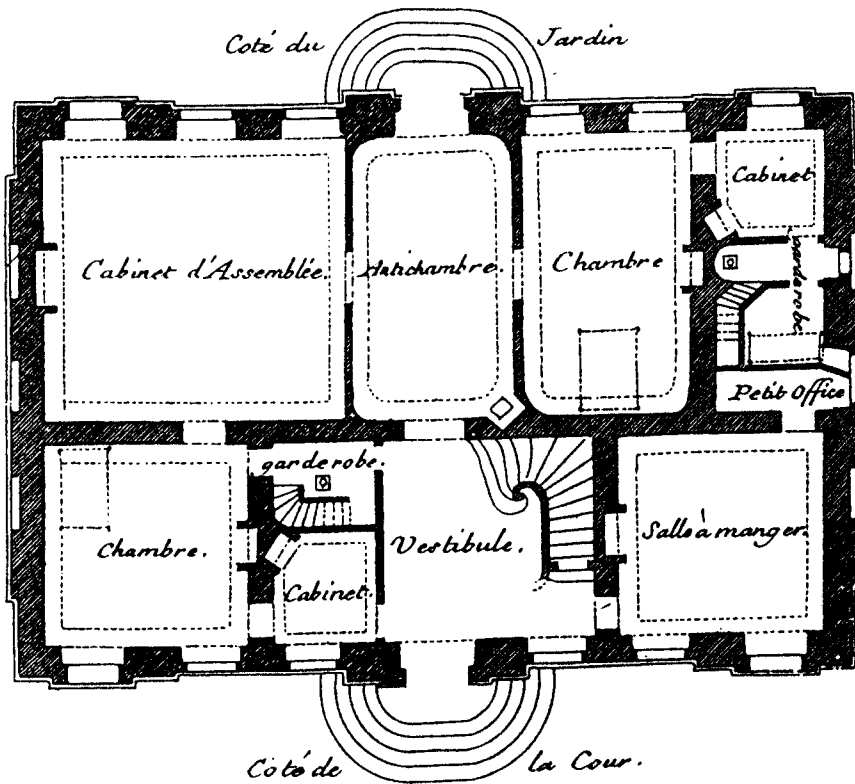
de trois travées (large d'environ 10 mètres) ainsi qu'en attestent le devis et les plans par niveau (de la cave au grenier), la coupe et l'élévation qui sont liés au marché (A.N. Série R⁴ 284) . Les 180 arcades permettaient d'envisager la construction de 60 maisons : de la totalité des 44 maisons que comprend en fait le second lotissement - celui de V.Louis-, presque la moitié (20 en tout) est matérialisée à partir de la maison de 3 travées . Et si l'on considère que les arcades 31-36 sont composées de 2 maisons séparables de 3 travées, ce sont 22 maisons sur 45 qui répondent à cette programmation de base; 10 maisons sont de 4 travées (et de distribution interne régulière); 7 de 5 travées et 6 de 6 travées et plus .

La nature des documents, assez nombreux, concernant les maisons du projet de second lotissement est incertaine : sont-ce les traces d'élaboration au fil du processus de louage qui apparaissent dans les plans de l'étage principal (A.N. N III Série 923) ? Qu'en est-il exactement du plan de solivage donnant tous les planchers de toutes les maisons du pourtour du lotissement, même s'il semble avoir été réalisé après coup, au titre de la vérification, c'est à dire du contrôle et de l'estimation des travaux effectivement réalisés ? Enfin le plan de Vasserot restitue les plans de rez de chaussée avec une exactitude relative ... près de 40 ans après la réalisation, alors que l'on sait que la nappe des boutiques et entresols est (presque) indépendante de l'épaisseur des appartements supérieurs . Et par ailleurs subsistent, dans de nombreux cas, des descriptions non-iconiques scrupuleuses, d'une grande précision, de chaque niveau : les états des lieux servant de préalable à la vente

Premier Etage 2^e Distribution



Rez de Chaussée 2^e Distribution



des arcades (après le louage initial) par Philippe - Egalité restituant la qualité et la mise en oeuvre des matériaux . Mais cette distribution écrite comporte néanmoins des incertitudes que seule lève la distribution graphique . Le traitement de cette masse documentaire, du point de vue de l'architecture, est complexe du fait même de sa nature (16). Outre la diversité des documents disponibles différant toute synthèse hâtive, trois remarques préliminaires s'attachent à l'étude de la quasi-totalité des textes et plans réunis .

Premièrement, il semble que le modèle (en architecture urbaine) représenté par le Palais-Royal soit très ambigu parce que les distributions échappent aux catégories définies : l'appartement ne répond ni tout à fait à celui conforme au "bâtiment bourgeois" (de Neufforge), ni à celui, à tous égards exemplaire, de l'hotel princier (ou seulement noble), dit "appartement de société" . La distribution est dans les textes de la théorie régulièrement déterminée à partir de l'hotel, depuis le Cours d'Architecture de d'Aviler, publié en 1691, alors que les bons exemples des manuels s'attachent davantage au "bâtir pour toutes sortes de personnes" . Or les maisons du Palais-Royal sont à la fois distribuées en fonction de cette dernière pratique (à l'instar des bâtiments ordinaires entre rue et cour) et en référence à la maison noble, dont le corps de logis principal est situé entre cour et jardin : l'appartement de réception représenté par les plans du premier étage est distribué entre rue et jardin , à l'intersection de ces deux régimes du savoir et du savoir-faire . Du point de vue de la théorie les problèmes essentiels relatifs aux niveaux progressifs de la solidité, de l'usage et du plaisir

fig. p. 43

sont tous réglés (sans reste, ni superflu) dans l'hotel (noble) : et n'importe quelle maison noble de ce type comprend depuis le début du XVIII^e siècle un "appartement de réception" au premier étage, et plusieurs petits appartements au-dessus pour les différents membres de la famille, les enfants et les domestiques, voire les cousins et amis en visite. Il est évident que l'exiguïté des lieux et la rentabilisation de l'aire ne permettent pas de retrouver cette complexité au Palais-Royal. Par contre, les salons et chambres à coucher, systématiquement situés sur le jardin, sont pourvus du plus grand confort et de la plus luxueuse décoration : planches de chêne, lambris aux murs, plafonds à corniche haute, qu'ignorent les bâtiments bourgeois banals. La distribution est devenue une partie essentielle de l'Architecture, après avoir été "fort légèrement traitée dans le grand nombre de livres qui ont été mis à jour" (17). Une distribution moyenne, intermédiaire doit reposer sur la définition d'un ensemble d'éléments (les "pièces" et leurs relations) faisant système avant d'être généralisée, recommandée et contrôlée dans les différents types d'habitation : l'hotel princier, le "bâtiment bourgeois" et la maison de rapport, dans la limite de son accommodation possible ; la maison du Palais-Royal est à cet égard une tentative très classique de partition, disposition et interconnexion, tentative conforme au projet de relier toutes sortes de distribution.

La seconde remarque porte sur l'indécision entre la verticalité et l'horizontalité de l'habitation. Les plans proposés pour le second lotissement reproduisent une irrésolution qui, poussée à l'extrême,

 CHAPITRE VIII.

*De la distribution du Rez-de-Chaussée du principal Corps
de Logis des Maisons de Campagne.*

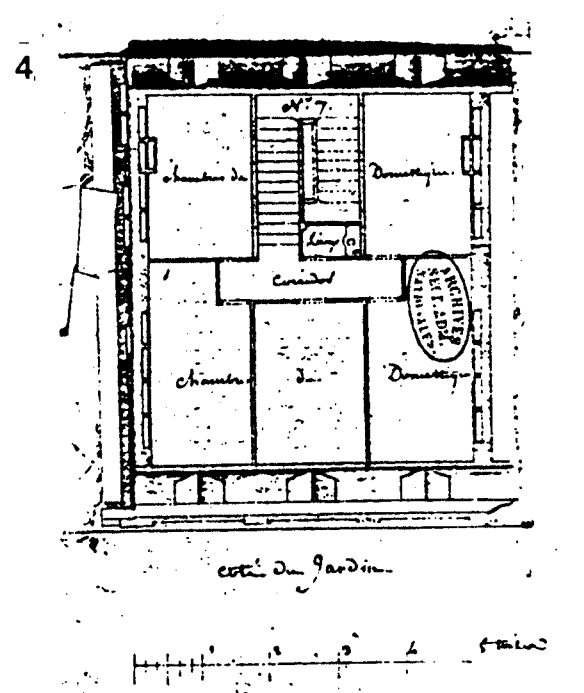
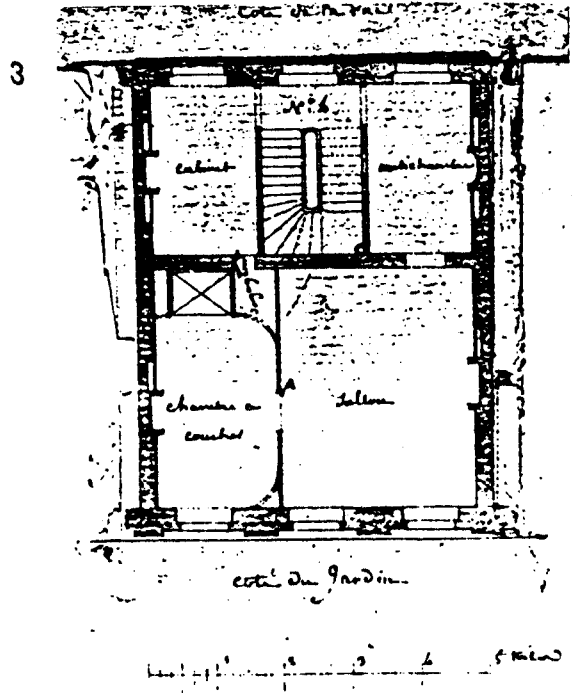
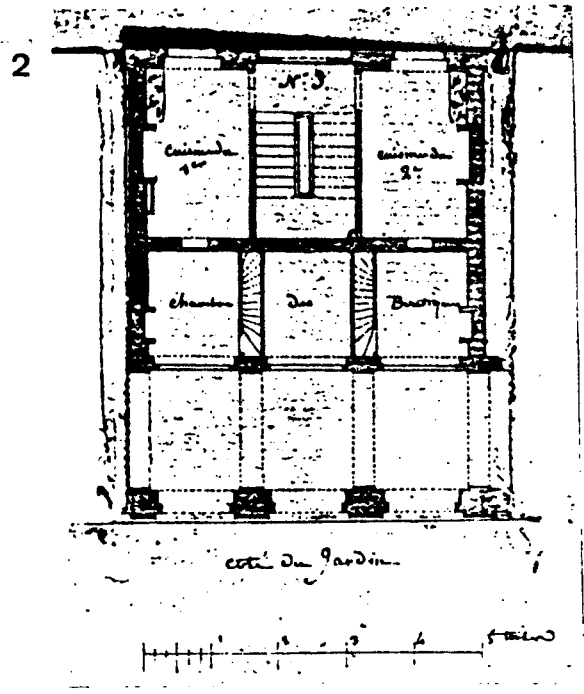
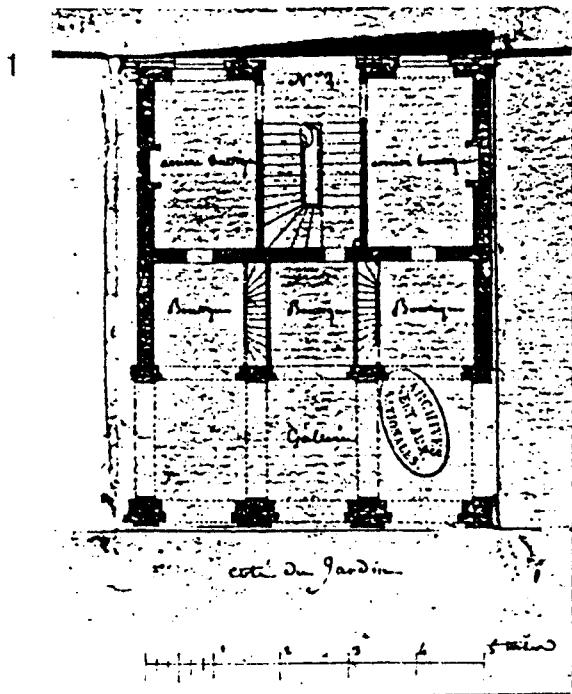
IL y a quatre objets principaux dans la distribution des Maisons de Campagne ; sçavoir, l'Économie, la Convenance, la Commodité & la Beauté.

L'Économie exige que l'Architecte régle l'ordonnance des Bâtimens avec tant de justesse, que la dépense n'excede pas celle qu'on se propose de faire.

La Convenance demande que l'ordonnance soit conforme à l'état de la personne qui fait bâtir.

La Commodité & la Beauté consistent en la disposition des Pièces, faite si à propos, que chacune soit placée & dégagée suivant son usage ; qu'il n'en manque point d'utiles ; qu'elles ayent une grandeur convenable à leur destination ; qu'elles soient bien éclairées ; que les croisées soient placées en symmétrie dans chaque Pièce ; qu'en entrant d'une Pièce dans une autre, il s'offre en face & non en partie, un objet marqué, tel qu'une Porte, une Croisée ou un Trumeau ; qu'enfin les Portes des principaux Appartemens soient en enfilade, & qu'il se présente une Croisée à chaque bout.

débouche sur des solutions aussi inventives que celle proposée au mois de juin 1728 par F. Blondel pour une maison de rapport à l'angle des rues de la Verrière et du Bourg-Tibourg (A.N. Minutier V 348) . Dans cet exemple significatif, cité par Mireille Rambaud (18) , les capacités de distribution horizontale, avec groupement de pièces par 2, 3 ou même 5, s'élargissent du fait de la présence de 2 escaliers de part et d'autre d'une cour centrale et surtout d'un vestibule faisant suite au palier de l'escalier principal : un espace de circulation est proposé de telle sorte que l'isolement rivalise avec la sociabilité étendue, sans l'exclure . Du point de vue de la disposition des pièces, le système dominant où la plupart des pièces se commandent subsiste potentiellement alors que le système des pièces isolées, propices au repliement sur soi (19), fait clairement son apparition : outre les pièces affectées à la circulation, des pièces dépendantes, c'est à dire subordonnées programmatiquement à des pièces principales, rendent la distribution plus complexe . Le laboratoire de conception de tous les espaces indépendants ou non, dotés d'une assignation programmatique nouvelle (la circulation, le rangement) ou quasi-exclusive (alors que toutes les activités de la maisonnée se confondaient), ce laboratoire est le bâtiment particulier (20), aussi bien la maison de rapport (immeuble à loyer) que la "maison de campagne", c'est à dire le type de la villa sub-urbaine, prototype luxueux des délices de la banlieue . Dans ces maisons de campagne s'enracine une quête du confort (de tous et de chacun) à laquelle les architectes tentent de répondre en développant la commodité des lieux dans l'arrangement horizontal des pièces . Sans doute la clientèle bourgeoise du Palais-Royal



Plan du marché signé le 9.11.1781

(A.N. Série R4 281)

1 Rez de chaussée

2 Entresol

3 1° et 2° étages

4 3° étage

MAISON DE 3 TRAVEES

s'accomode-t-elle de la possibilité de disposition horizontale, en identifiant celle-ci avec un seul appartement par niveau . Il est certain que les pièces, dans les immeubles à loyer contemporains, se commandent d'autant plus rarement que l'usage se sépare explicitement de l'idéal classique d'ordre montré, de proportion transcendante : quelles peuvent être les proportions entre les mesures d'un couloir ? Mais surtout l'isolement relatif des pièces qui ménage des associations aisément adaptables à une demande est propice à l'acclimation de l'architecture aux lois du marché : les architectes sont poussés à inventer des solutions flexibles, et davantage là où s'exerce moins l'exigence de l'étiquette bourgeoise . Vis à vis de la partition, de la disposition des pièces et des avantages et inconvénients de l'horizontalité ou de la verticalité de la maison, les plans du Palais-Royal n'offrent pas de propositions remarquables autres que la persistance d'une ambivalence : les plans du marché (A.N. Série R4 281) montrent à l'entresol les cuisines des appartements des 1^o et 2^o étages, et les lieux à l'anglaise à l'étage des combles (où habitent les domestiques) manifestant une verticalité réduite de l'habitation, dont ne témoignent pas davantage les états des lieux de 1784 .

ig. p. 48

La troisième remarque devenue plutôt une question : sur quoi reposent au Palais-Royal la distribution, le découpage des "pièces", le dimensionnement et la mise en forme des relations entre celles-ci ? Il n'est pas aisé de séparer ce qui fait la distribution, du "comment" elle se fait; et l'indistinction des lieux d'état et des lieux de

circulation (à l'exception de l'escalier), c'est à dire entre les endroits où l'on se tient et ceux où l'on passe : passages, corridors, couloirs et dégagements, cette indistinction donc est caractéristique de la faiblesse de la théorie architecturale contemporaine . L'analyse de l'appartement tient essentiellement à la traversée symbolique (d'un visiteur idéal) plutôt qu'à l'accessibilité effective , même si parfois une sensibilité particulière est convoquée : "...il est nécessaire d'ajouter qu'il faut (entre les pièces principales d'un appartement) un rapport entre elles dans la superficie, dans la hauteur des planchers, enfin dans la décoration (...) On doit passer de la simplicité à la richesse . Le vestibule alors est moins orné que les antichambres, les antichambres moins que les salons et les cabinets, etc Chaque pièce doit avoir son caractère particulier . L'analogie, le rapport des proportions décident nos sensations; une pièce fait désirer l'autre ..." (21) . Ce parcours mythique supposé formateur (dans l'espace de représentation) fait peu de cas des trajets de la vie familiale, encore moins des trajets occasionnels (en particulier des représentants du monde des affaires ayant un accès séparé au cabinet) voire paradoxaux . Une distinction efficace apparaît cependant entre les lieux de circulation indépendants, affectés à la distribution (le vestibule, le corridor) et les passages (couloirs, dégagement) étroitement dépendants des pièces d'accès et d'issue . Un espace de circulation propre et hiérarchisé contribue à l'isolement des pièces ou groupement de pièces (chambre - garde-robe) et finalement à l'isolement des individus se livrant à des activités

déterminées au sein de ces pièces . Cet espace de circulation montre la prise en compte de la proximité des corps, et offre la résolution d'une promiscuité entre parents, enfants, domestiques et visiteurs, que seule jusqu'alors la rigueur d'une étiquette sociale endiguait sans l'évacuer . Le mélange des circuits fonctionnels qui caractérise la vie de la maisonnée engendre une gêne mais la résistance de la bourgeoisie peu disposée à l'abandon du parcours idéal de l'appartement de société est encore visible, particulièrement dans les plans du Palais-Royal . En un premier mouvement d'analyse , les maisons du Palais-Royal sont décalées par rapport aux catégories théoriques ou pratiques; leur distribution rectifie et régularise néanmoins une persistante ambiguïté entre la verticalité et l'horizontalité de l'habitation . Il est cependant difficile de savoir comment fonctionne la distribution des maisons : l'oubli d'une distribution à partir de lieux de circulation indépendants (corridor , entrée, vestibule) et l'ajout de passages subordonnés (comme l'est le couloir allant d'une pièce à une autre) barrent finalement l'articulation (sans superposition des trajets) des lieux de réception, de vie intime et de service en fonctions de considérations médicales, pédagogiques, ...ou de strict commandement (aux domestiques) .

La maison de trois travées originale concerne les deux ailes du lotissement, non les bâtiments du fond . La masse de ces maisons plus épaisses se raccorde aux deux rangées précédentes par une liaison étroite, seulement large d'une pièce : cette "masse", ainsi qu'elle est évoquée dans les états des lieux, est composée de maisons de

fig. p. 57,58

3 et 4 travées, distribuées autour d'une cour intérieure et disposées symétriquement par rapport à la maison centrale . Les plans de présentation de V.Louis, soigneusement dessinés et lavés (Cf. A.N. N III Seine 928), ne concernent que les premiers étages d'un plan de lotissement (en 81) où les trois bords du quadrilatère étaient semblables, avec plissement des rangées de maisons : de même que les exemples britanniques contemporains, le raccord par un subterfuge finalement choisi permet une élaboration régulière sans conception particulière d'un élément d'angle .

La localisation de ces maisons exemplaires de 3,4 et 5 travées est spécifiée, mais ne correspond pas à la partition effective du lotissement de 1784; elle ne peut d'ailleurs être contemporaine des plans du marché (A.N. R4 284) puisque les largeur et longueur des maisons ne correspondent pas à ceux-ci, ni aux maisons réalisées . Outre l'indication des baies et des plafonds, les plans présentent une dénomination des pièces selon la terminologie en usage ; ils attestent d'une partition effective de l'aire, à partir de la localisation de l'escalier (circulation verticale) . Du fait de leur complexité ils semblent avoir servi à l'élaboration du projet : vantant les capacités de partition et de disposition (à partir des arcades), certains d'entre eux visent désormais la séduction d'une clientèle noble ou bourgeoise habituée à vivre selon l'ordonnance de l'appartement de parade, sans préjudice du confort éventuel . Les deux caractéristiques fondamentales des "pièces" classiques résident dans la forme géométrique des plans (rond, carré, rectangulaire, id. et arrondi) et dans leur proportion

fig. p. 53

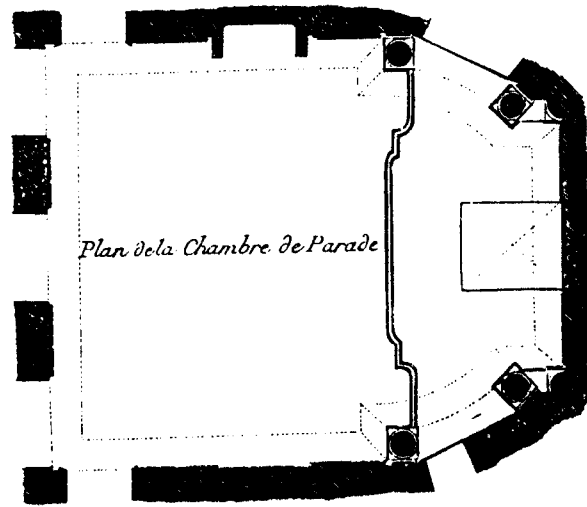
Plan des trois piéces qui composent une partie des nouveaux Appartemens de Parade du Palais Royal



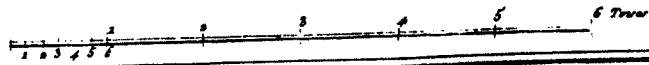
Plan de la Salle de Jeu



Plan du Salon



Plan de la Chambre de Parade



Benard Escut.

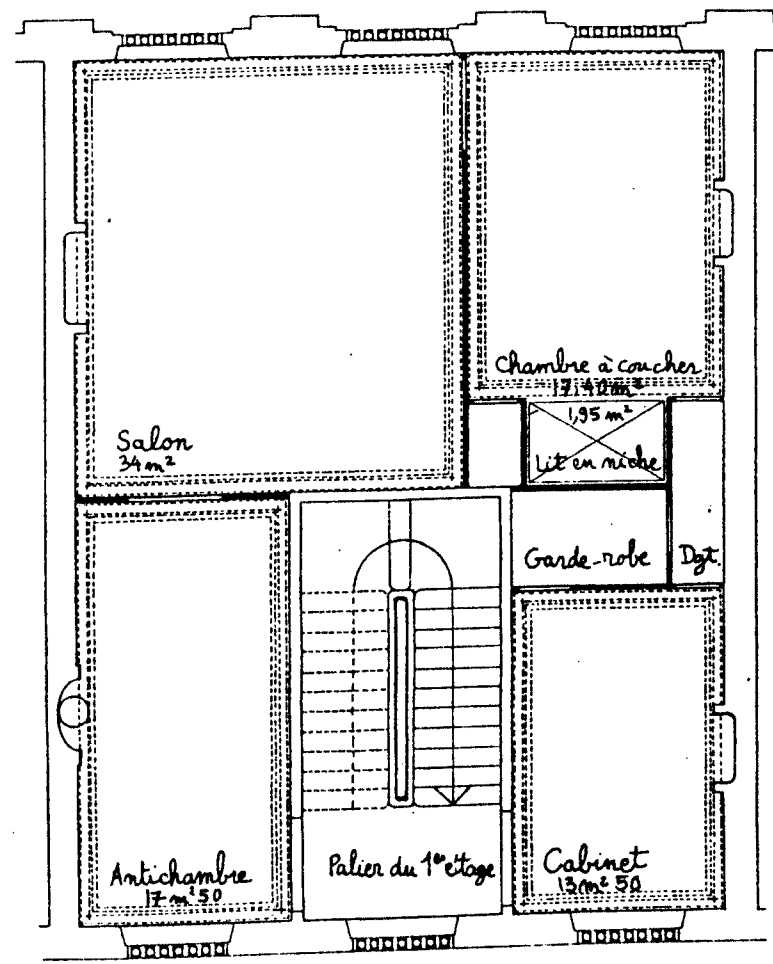
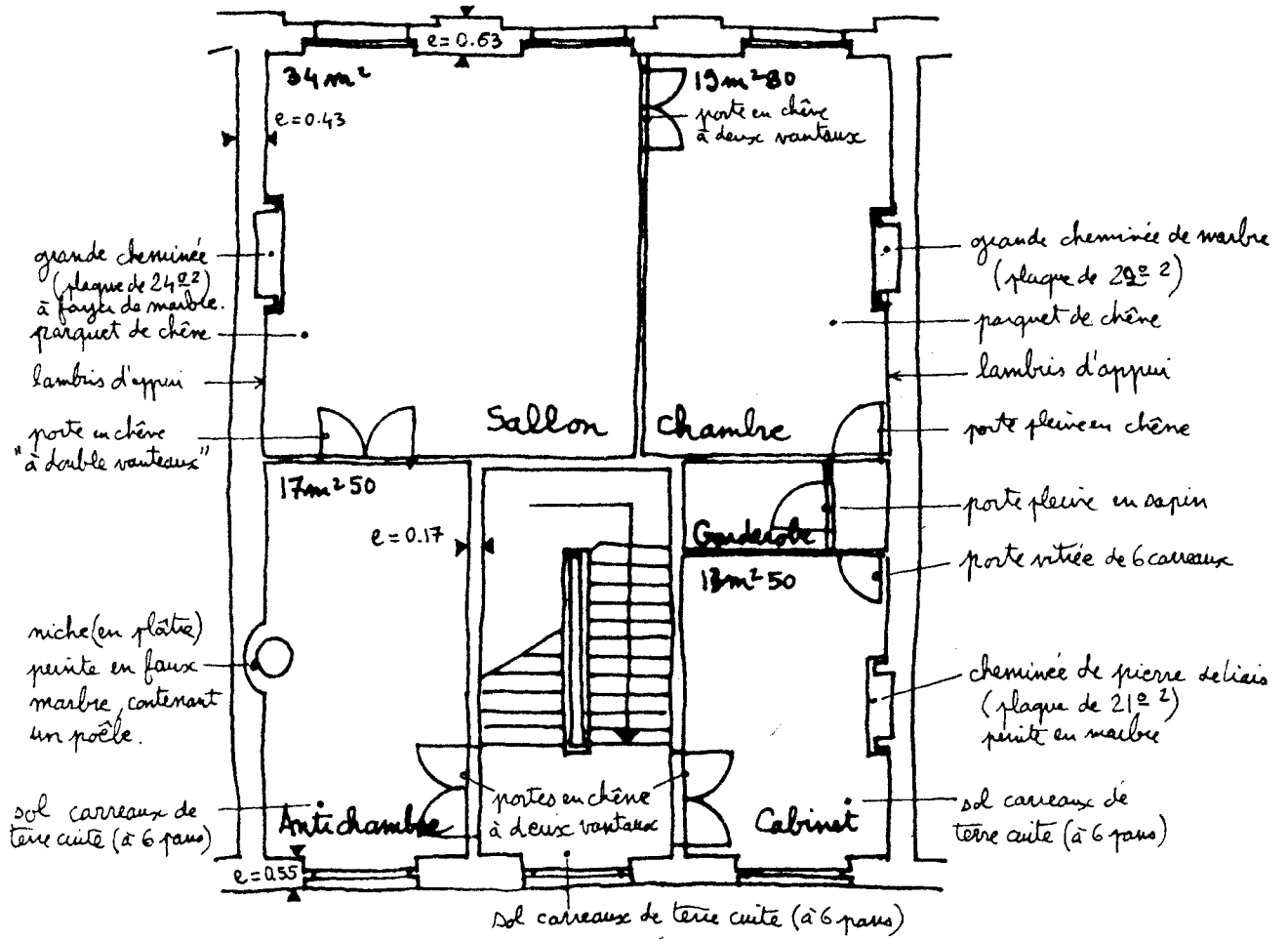
Architecture.

particulière, c'est à dire dans les rapports réguliers nécessaires entre la hauteur, la largeur et la longueur ; les formes des pièces contribuent fortement à l'expression du caractère architectural ainsi que le montrent les exemples de l'appartement de parade du Palais-Royal (proprement dit) élaboré par J.F.Blondel dans l'Encyclopédie; la proportion n'est pas seulement un rapport clairement visible ($1/2$, $1/3$, $\sqrt{2}$ etc.) (22) : elle comprend, puisqu'il s'agit de la distribution intérieure, la qualité d'usage : les parcours des domestiques et l'emplacement des meubles sont des conditions de possibilité des symétries fondamentales (portes, fenêtres, cheminées) . Car trois éléments d'architecture caractérisent également les pièces : la cheminée, la ou les fenêtres (et la vue à partir de celles-ci), enfin les portes . Ces éléments font tous partie de la catégorie des ouvertures telle qu'elle a été définie (à la fois en terme d'opération et d'objet) par L.B.Alberti dans le De Re Aedificatoria (1452) . Comme, dans le cas du Palais-Royal, toutes les cheminées sont incorporées (selon les canons de l'époque) dans les murs de refends ou murs mitoyens, les portes se trouvent soit dans l'axe des fenêtres ou des cheminées, soit rejetées de part et d'autre de celles-ci, en périphérie de la pièce . La définition spatiale très élaborée rapportée dans les descriptions faisant partie des états des lieux (A.N. Série R4 284-87), comprend également les parois, avec ou sans lambris, à hauteur d'appui (d'allège) ou sur toute la hauteur, les plafonds (avec ou sans corniche) et la nature des sols (carrelage, pierre ou parquet de chêne) . La hiérarchie des

fig. p. 55

Comparaison entre le plan de présentation (A.N. Série N3 Seine 928)

et le plan reconstitué à partir de l'état des lieux (A.N. Série R4 284)



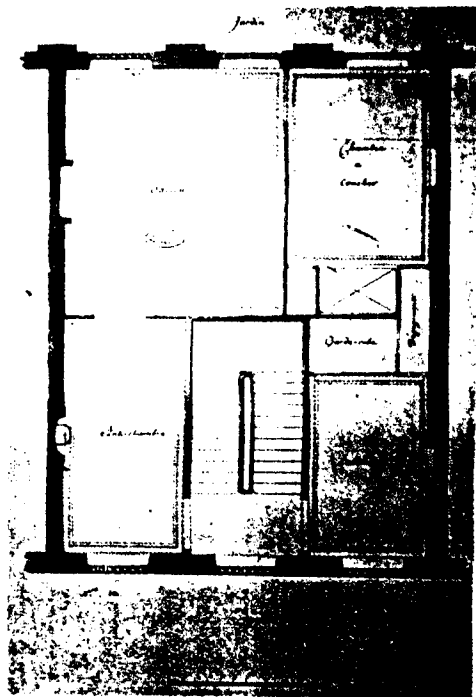
pièces et leur succession sont reproductibles à partir de la répartition des éléments d'architecture mentionnés et des qualités de la décoration "immeuble" : alors seulement un beau plan témoigne de la distribution trop souvent regardée "comme une partie accessoire de l'Architecture " (23) .

fig. p. 57

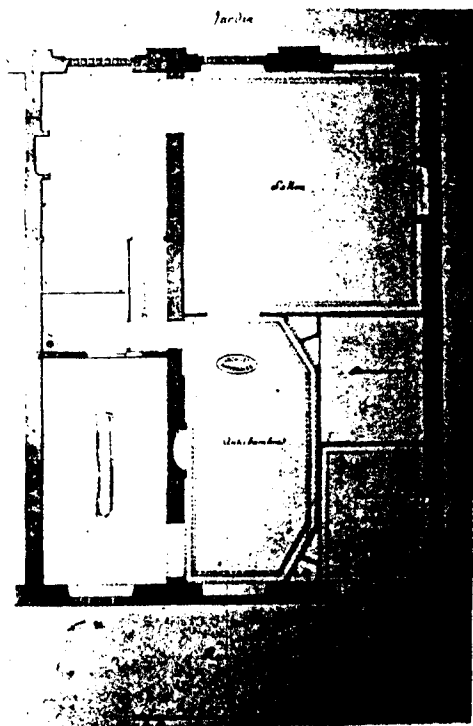
L'aire de répartition des pièces, dans le cas du premier étage de la maison de 3 travées est d'environ 93 m² pour quatre pièces principales . Le cas de la distribution verticale occupant la travée centrale du côté de la rue induit un développement périphérique des pièces : il semble le plus fréquent dans la réalisation, le plus plausible dans la convenable répartition des pièces . Cet appartement du premier étage qui comprend une antichambre, un salon, une chambre à coucher avec niche pour le lit et placard, un petit dégagement et une garde-robe, enfin un cabinet, est en tous points conforme à l'exemple appartement du minimum (de savoir-vivre ...ou de frais), décrit par N. Le Camus de Mézières (24) . Ni l'utopie sociale, ni la fantaisie de l'architecte ne distinguent ce plan confortable des conceptions contemporaines semblables : en particulier la consécution à partir du parcours du visiteur de marque l'emporte sur la conjonction des lieux d'usage . Une affectation programmatique des faits et gestes dans chaque pièce reste labile, même si elle est sous-tendue par des particularités spatiales .

L'antichambre en forme de parallélogramme oblong figure un double carré (L=5;85 m. , l=3 m.) : accessible du palier de l'escalier, il contient une niche peinte en faux marbre, occupée par un poêle .

1



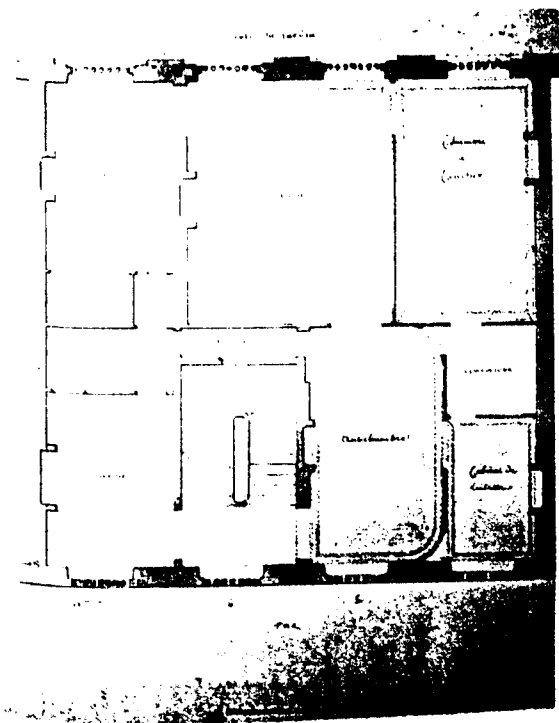
2



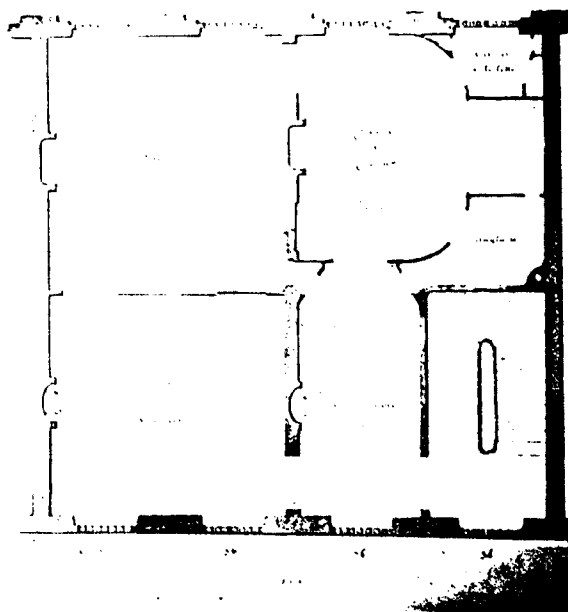
Plan du 1^o étage

(A.N. Série N3 Seine 928)

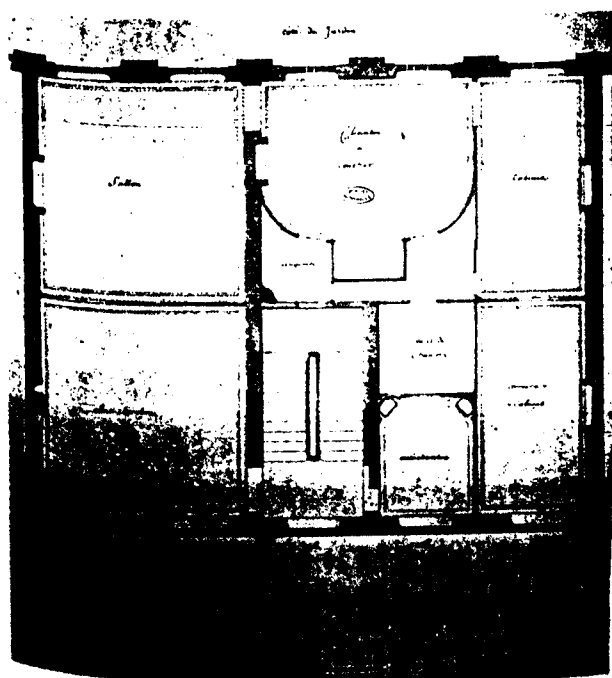
MAISON DE 3 TRAVEES



2



3



Plan du 1^o étage

(A.N. Série N3 Seine 928)

1 et 2 MAISONS DE 4 TRAVEES

3 MAISON DE 5 TRAVEES

La double porte en face de la fenêtre (sur rue) ouvre sur le salon (presque) parfaitement carré, d'une surface de 34 m². Cette pièce principale de réception (25) correspond à 2 travées en façade; décorée de lambris, dotée d'un parquet de chêne et d'un plafond à corniche, elle est le lieu de la sociabilité par excellence. La chambre à coucher qui fait suite, d'une surface de la moitié de celle du salon, possède une large niche, servant d'alcôve (1,2 m x 1,95 m) (26) : de part et d'autre un rangement et un passage vers la garde-robe et le cabinet. Cet espace de transition a été modifié dans la réalisation (27); à la chambre sont pourtant régulièrement adjoints une garde-robe et, dans la variante, un lieu à l'anglaise, ainsi qu'un dégagement permettant le passage vers le cabinet (ou, dans la variante, directement dans l'antichambre). Dans le plan de la maison de 3 travées, cette pièce ne semble pas servir de lieu de parade contrairement à celle des variantes des maisons de 4 et 5 travées de la même série de plan : même si elle sert au repliement sur soi, à la concentration sur la vie intime, elle répond à l'ornementation prescrite (luxueusement) par N. Le Camus de Mézières pour caractériser le repos et la tranquillité : "c'est le palais du sommeil, tout y doit être simple et uniforme (...) A cet effet, le lit sera placé dans le fond de la pièce, au milieu de sa largeur, et en général face aux croisées. La cheminée partagera en deux la partie latérale d'après le lit, autrement elle en serait trop près, et de plus la symétrie serait dérangée" (28). Enfin le cabinet "pour dresser les transactions, y signer les expéditions, les dépêches ..." (29)

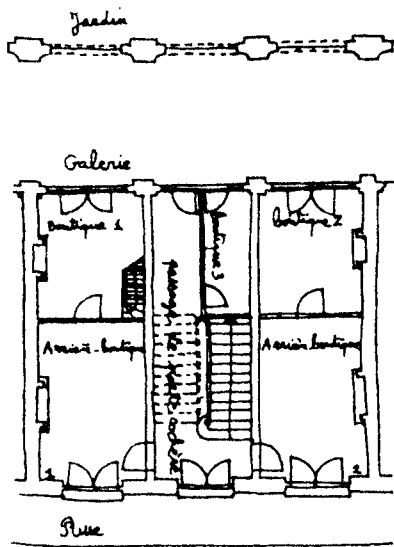
est le lieu du travail et de l'isolement du maître de maison : à proximité sont rangés les papiers et biens précieux de la famille . Cette pièce plutôt réduite par rapport aux autres (13 m² 50) est éclairée sur la rue, et, de même que l'antichambre, dépourvue de lambris sur les murs et seulement carrelée au sol . Une ouverture directe sur le palier et un accès propre à la garde-robe lui donne une autonomie réelle de fonctionnement . La relative homogénéité de surface (autour de 17 m²) des pièces principales, à l'exception du salon ne favorise pas une affectation fonctionnelle exclusive : ainsi l'antichambre où se trouvent les domestiques, sert à la fois de vestibule et de salle à manger (on y dresse la table") . Néanmoins la multifonctionnalité s'attache plutôt aux petites annexes dépendantes : la garde-robe peut servir à ranger les habits (à proximité de la chambre), les archives et titres de la famille (à proximité du cabinet) , ou même servir de lieu de séjour d'un valet ou d'une dame de chambre . Ce sont la décoration et l'ameublement qui distinguent la richesse des pièces sur jardin et la simplicité des pièces sur rue .

Dans la même série (A.N. N III Seine 28) une variante de maison de 3 travées est proposée à partir d'une position latérale de l'escalier . Par nécessité la chambre à coucher et le salon sont placés du côté du jardin : l'antichambre occupe alors une position déterminée (une travée du côté de la rue) en communication avec le palier de l'escalier et le salon; la travée libre est affectée à un cabinet de toilette et à un "bouge" pour domestique ...

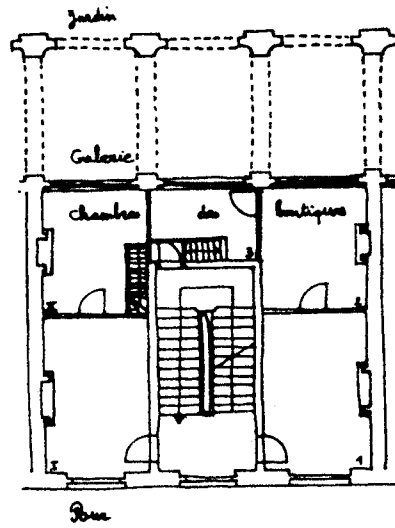
L'état des lieux (A.N. R4 284) permet de restituer, malgré quelques

Fig. p. 57

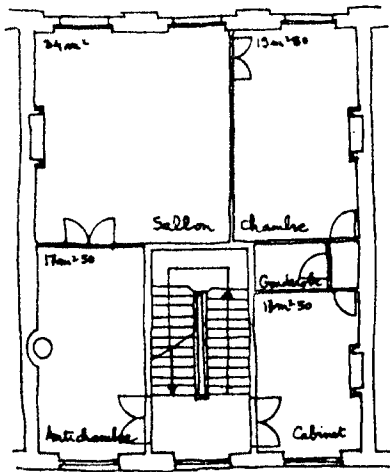
Fig. p. 61



2



3

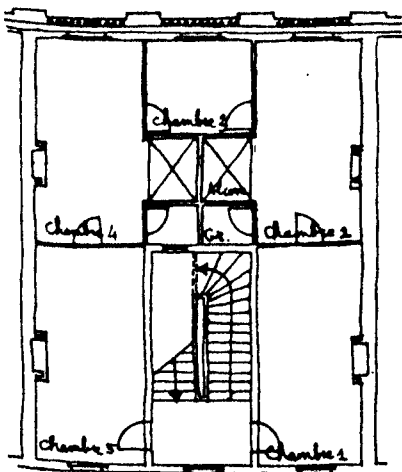


Plan reconstitué à partir des états
des lieux (A.N. Série R4 284) :

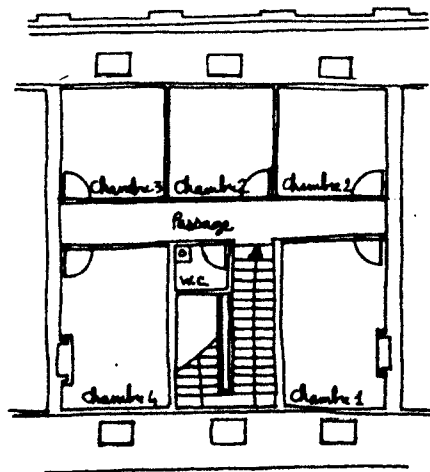
- 1 Rez de chaussée
- 2 Entresol
- 3 1^o et 2^o étages
- 4 3^o étage
- 5 Combles

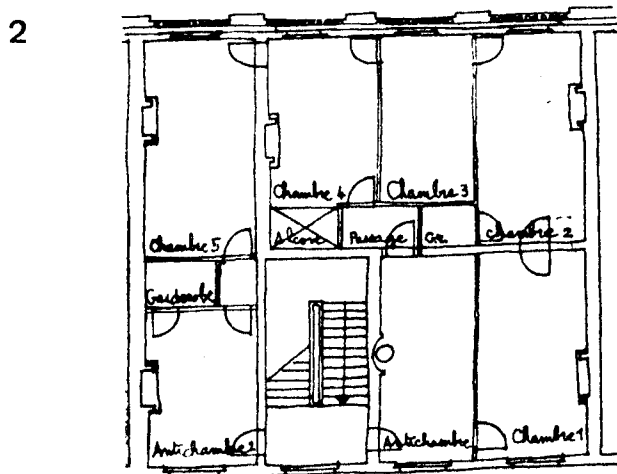
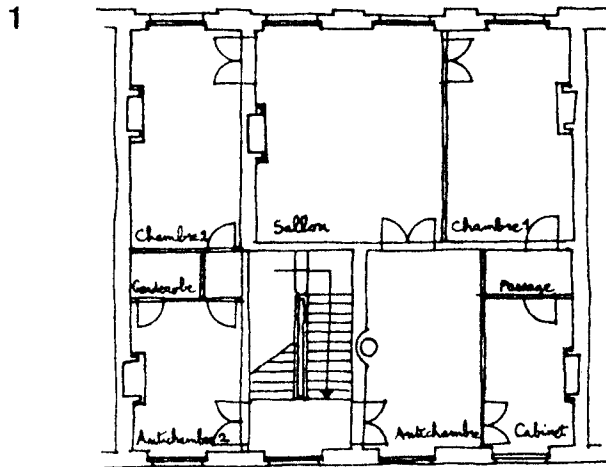
MAISON DE 3 TRAVEES ARCADES N° 39 - 41

4



5





Plan reconstitué à partir des états des lieux

(A.N. Série R4 284) :

1 1° et 2° étages

2 3° étage

MAISON DE 4 TRAVEES

ARCADES N° 42 - 45

inexactitudes, la totalité de la maison de 3 travées (cf. schéma), finalement peu différente de celle figurant dans le devis du marché, malgré le changement de distribution des boutiques, la non-affectation de cuisines à l'entresol, l'évacuation d'une grande quantité d'espaces intermédiaires dans les appartements. La description de la maison de 4 travées (cf. schéma) permet également une comparaison avec le plan de présentation et sa variante. Après restitution graphique de l'ensemble, un retour sera effectué sur la distribution des appartements grâce à l'investigation systématique des devis de vérification qui contiennent d'autres notations remarquables : on y a trouvé outre la couleur blanche de la peinture, la qualité des différents matériaux, leur quantité et leur mise en oeuvre par corps de métiers successifs.

NOTES

- (I) Cf. M. Tafuri, Théories et histoire de l'architecture, SADG, Paris, 1976
- (2) R. Koselleck, Le règne de la critique, Paris, 1979
- (3) Cf. F. Boudon, A. Chastel et alii, Système de l'Architecture urbaine, le quartier des Halles à Paris, CNRS, Paris, 1977
- (4) M.A. Laugier, Essai sur l'architecture, P. Mardaga, Liège, 1979, p. 223
- (5) R. Descartes, Méditations philosophiques, in Oeuvres, ed. de la Pléiade
- (6) O. Kaepelin, "Cet accouplement de pierre et de néant" in Art Press, n° spécial architecture, juin-juillet-août 1983
- (7) H. Raymond, Architecture et espace urbain, ISU/DGRST, Paris, 1974
- (8) Abercrombie, Townplanning Review, in P. Lavedan, L'urbanisme à l'époque moderne, Droz, 1982, p. 149
- (9) donc avec 9 mois de retard : et si la réception des travaux n'est affective qu'en fin d'année, un toisé général a lieu en février 1785
- (IO) D. Rabreau et M. Steinhauser, "Le théâtre de l'Odéon de Ch. de Wailly et M.J. Peyre, 1767-1782", in Revue de l'art, n° 19
- (II) Cf. P. Pinon, "Lotissements spéculatifs" in Colloque Soufflot, Soufflot et l'Architecture des Lumières, octobre 1960, pp. 184-6
- (I2) P. d'Espezel, Le Palais-Royal, 1936
- (I3) D. Rabreau, op. cit.
- (I4) P. Patte, Mémoire sur les objets les plus importants de l'architecture, Paris, 1769

- (15) De Le Muet à de Neufforge, une tradition se maintient : cf. L'Architecture Moderne (1728) qui examine ... "l'art de Distribuer le terrain sur lequel on veut bâtir; pour cela l'on donne quantité de Distributions différentes de toutes sortes de Maisons, depuis celles qui n'auraient que 15 pieds de face, jusqu'à celles que l'on nomme Hotel ou Palais; de sorte qu'il est difficile d'imaginer une Distribution qui n'ait quelque rapport avec quelqu'une qu'on donne pour modèle ..." (je souligne) .
- (16) Après la phase de dessin du lotissement, un retour sur le plan de solivage devrait permettre une plus authentique restitution de la distribution originelle : cette étude n'a été menée que partiellement jusqu'alors du fait de l'énorme durée d'investigation nécessaire .
- (17) Ch.E. Briseux, L'Art de bâtir des maisons de campagne, Paris, 1743. Cet ouvrage est reconnu par J.F.Blondel comme le meilleur concernant la distribution "moderne" .
- (18) M.Rambaud, Documents du Minutier Central concernant l'histoire de l'art (1700-50), Paris, 1971 : "le plan montre clairement l'intention d'utiliser l'espace logeable qui en divisé en "chambres", neuf par étage, plus un cabinet et une antichambre . Sauf les 3 pièces du fond isolées entre les deux escaliers, toutes les chambres communiquent entre elles; cependant (à l'exception d'une seule) elles ont une issue sur le vestibule ou sur le palier, ce qui permettait des arrangements locatifs multiples . Aucune pièce n'est aménagée en cuisine, c'est à dire pourvue d'une pierre à laver et d'un "pctager" garni de petits réchauds en fer " .
- (19) Cf. R.Evans, "Figures, portes et passages" (1978) in URBI V, Paris, 1982 .
- (20) Cf. J.F.Blondel, L'Encyclopédie, Article Architecture p.11 : "Observations générales sur les maisons particulières . Sous le nom de bâtiments particuliers on comprend deux sortes d'habitations, les unes destinées à la résidence des riches et où ils font leur demeure habituelle; les autres, celles que les habitants font élever dans les cités pour assurer une partie de leurs revenus, en les donnant à loyer (...) Les secondes habitations doivent ainsi avoir leur caractère particulier, qui consiste en une plus ou moins grande simplicité assortie à l'importance des villes où elles sont élevées . La symétrie, la solidité, la commodité et l'économie, doivent faire l'objet capital de ces dernières demeures : plusieurs corps de logis séparés par des cours airées doivent déterminer le local de leur distribution; selon leur situation elles doivent contenir ou des boutiques, ou des magasins, ou des ateliers, ou des logements subalternes; dispositions qui ne doivent nuire en rien à l'ordonnance des façades sur la rue parce que ces sortes d'habitations étant en bien plus grand nombre que les autres édifices, elles doivent contribuer à la décoration et à l'embellissement des villes."

- (21) N. Le Camus de Mézières, Le Génie de l'Architecture, Paris, 1780, p.44-5 .
- (22) J.F. Blondel, Cours d'Architecture, Tome IV, p.201 .
- (23) J.F. Blondel, op.cit., Tome IV, p.198 .
- (24) N. Le Camus de Mézières, op.cit., p.86 : " ... en général un appartement doit être composé au moins de cinq pièces essentielles, une antichambre, un salon, une chambre à coucher, un cabinet et une garde-robe " .
- (25) J.F. Blondel, op.cit., Tome V, p.100 et N. Le Camus de Mézières, op.cit. p. 104-10 .
- (26) J.F. Blondel, op.cit., Tome V, p.106 : "Quant aux lits en niches, ils n'ont lieu que dans les petits appartements: et il est indifférent de décorer leur chambre de lambris de hauteur, ou de lambris d'appui avec des tapisseries" ; et N. Le Camus de Mézières , op.cit. p.115.
- (27) La largeur du dégagement empêche alors l'alcove d'être située dans l'axe de la fenêtre qui éclaire la chambre (du côté du jardin) .
- (28) N. Le Camus de Mézières, op.cit., p.111 et sq. ; La disposition de la chambre à coucher a pour spécificité cet espace laissé libre avec localisation du lit : la cheminée est située au milieu de la partie libre du mur.
- (29) J.F. Blondel, op.cit., Tome IV, p.260 et Tome V p.114 ; N. Le Camus de Mézières, op.cit. p.156 -60 .

III- FIGURES ET CHRONIQUE DU PALAIS-ROYAL, 1624-1833

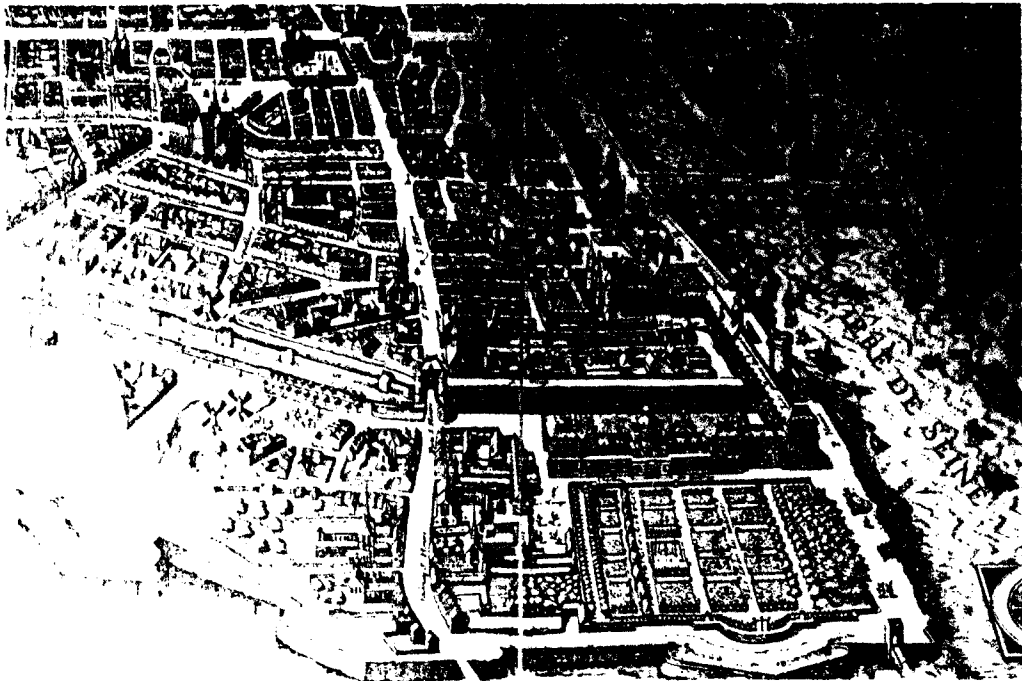
I

LE PALAIS-CARDINAL, ELEMENTS ET ETAPES D'UN PROJET URBAIN

I624-I642-48

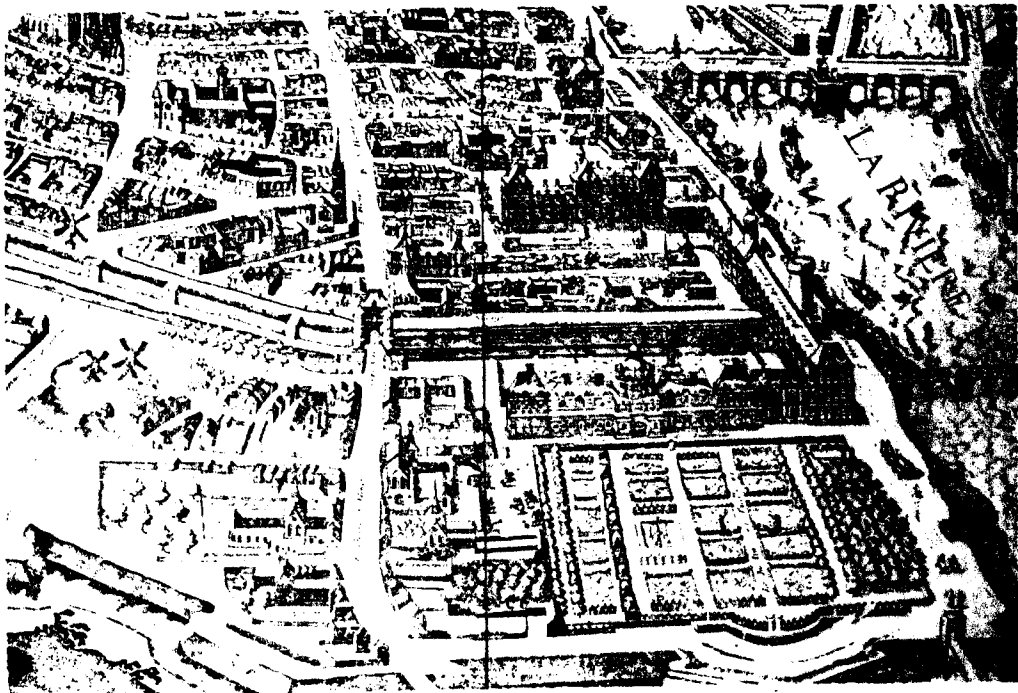
- Figures I à 6 : Plans de Paris, en référence

- Figures 7 à 9 : Restitution du projet urbain



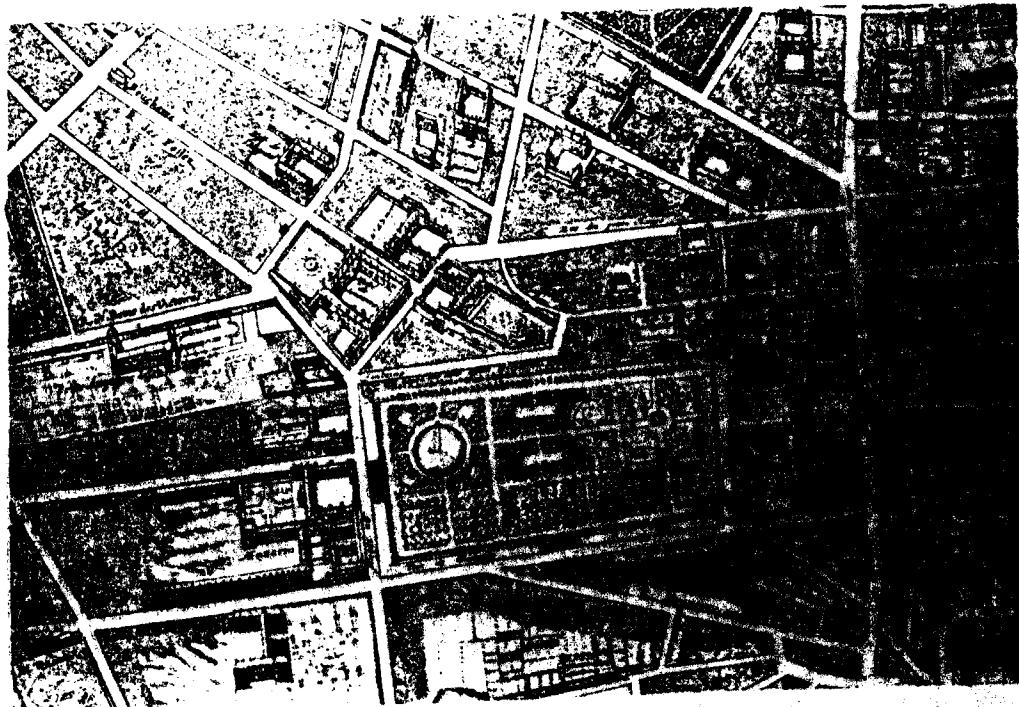
1

Mérian
I6I5



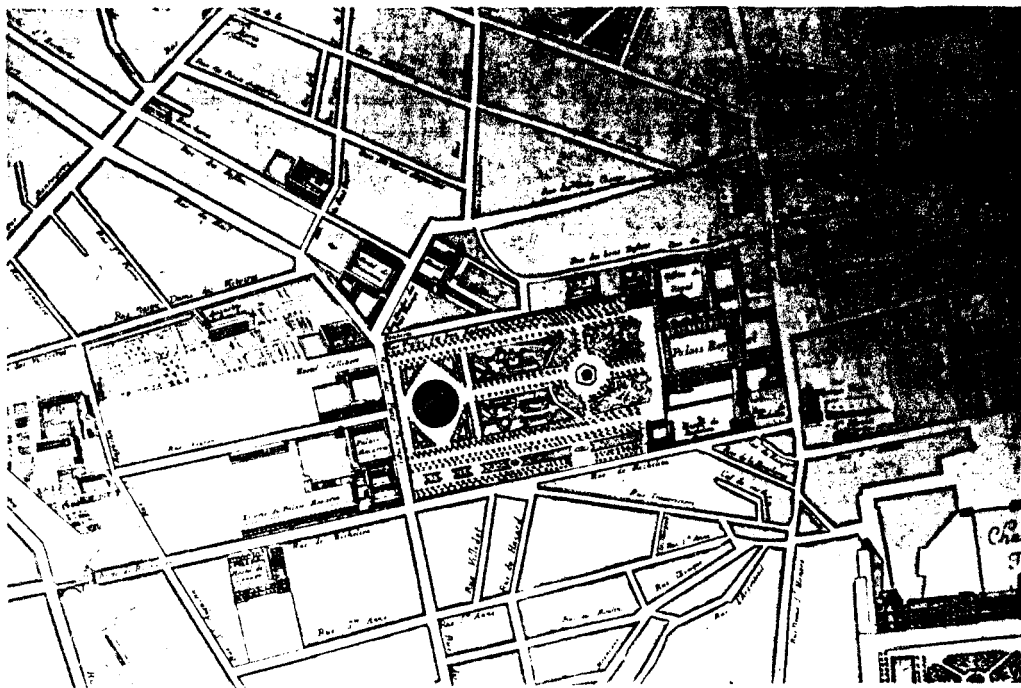
2

Tavernier



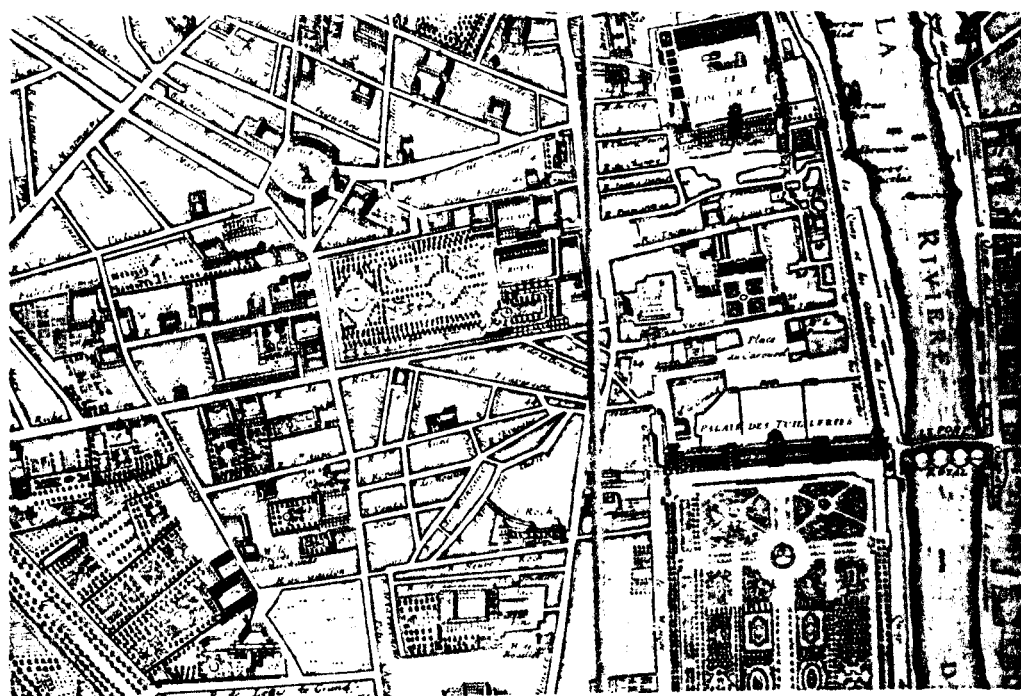
3

Gomboust



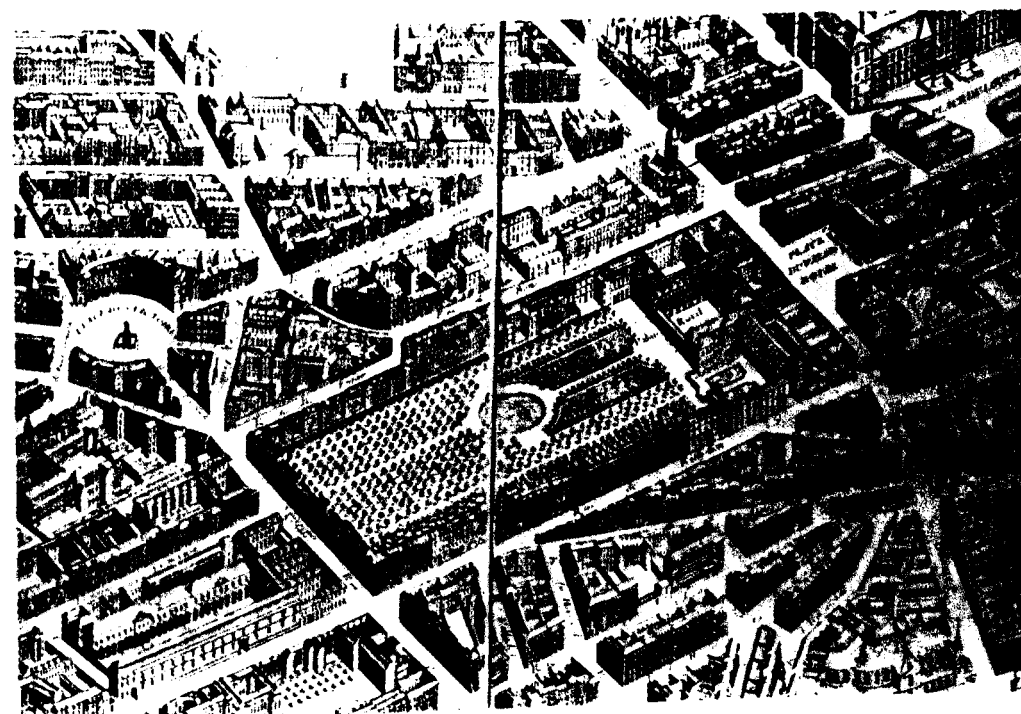
4

Bullet-Blondel
I676



5

Jaillot
I713



6

Turgot
I739

Figure 7 Après l'achat de l'Hôtel de Fresnes en 1624, d'autres acquisitions de 1625 à 1628, et surtout celle de la maison de l'Hermine (15.7.1627) et celle de la maison Lambert (7.8.1628) permettent la construction des ailes de part et d'autre du corps d'hôtel conservé. Cette construction a donc pu commencer dès 1629. Félibien précise que la grande galerie (N.O.) et la petite galerie (S.O.) ont été peintes en 1634-1635 (Entretiens 1688 T.V. p. 161). L'entrée de l'avant-cour de l'Hôtel de Richelieu est située dans l'axe de la rue Saint-Thomas du Louvre, la Cour d'Honneur ou Cour Royale ouvre sur un jardin qui a pour fond l'enceinte de Charles V.

Les plans de Mérian et Tavernier montrent une cour ouverte vers la porte Saint-Honoré qui pourrait bien être celle du jardin mentionné dans l'acte de vente. Les ailes construites par Lemerancier changeraient donc la direction de ce jardin pour en faire une cour ouverte au nord.

Figure 8 La deuxième série d'acquisitions commence en 1633 en même temps que la donation par le Roi du terrain de l'enceinte Charles V. De 1633 à 1636 l'essentiel du projet urbain est engagé : ouverture des rues de Richelieu et Neuve des Petits Champs, lotissement du quartier et du pourtour du jardin et construction de la porte Richelieu.

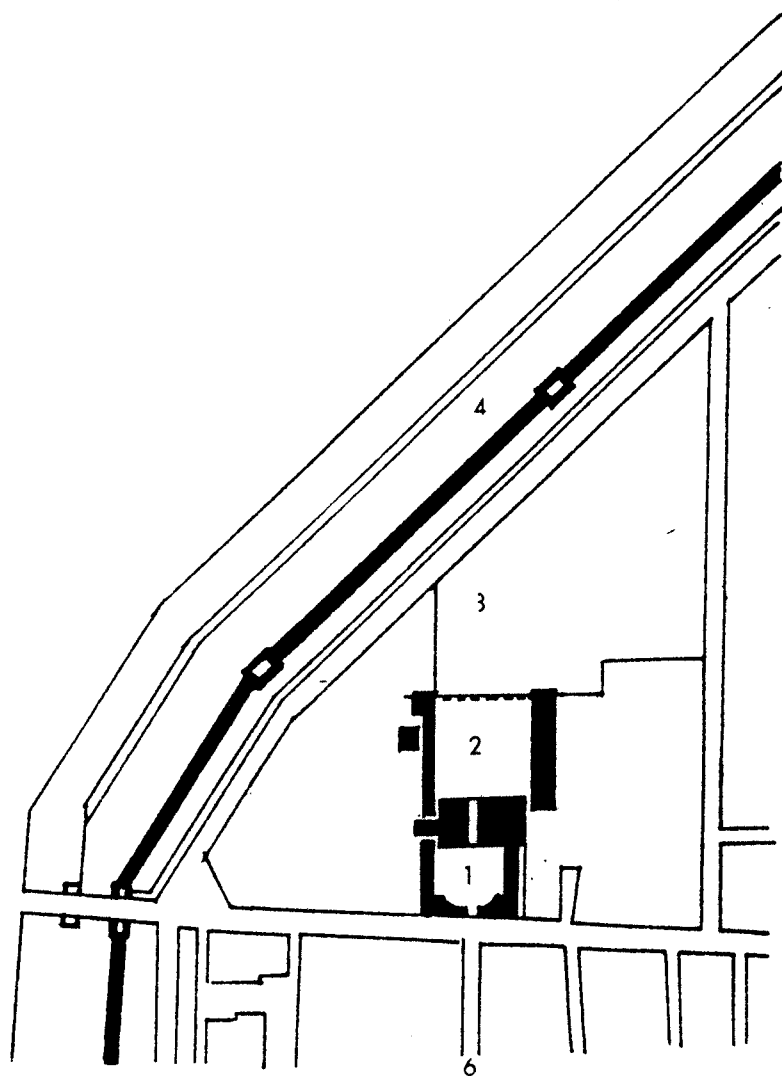
Figure 9 De 1636 à 1642 c'est surtout le palais qui s'étend. L'aile du Palais Brion est destinée à accueillir la bibliothèque et constitue l'amorce d'un hôtel que Richelieu se réservait après avoir légué son palais au Roi en 1636. (Cette fragmentation de l'îlot du Cardinal reste à étudier, surtout dans son rapport au lotissement).

La salle de l'Opéra est commencée en 1639 et inaugurée le 16.1.1641. Les dépendances et les offices sont constitués par les constructions existantes et probablement quelques ajouts. La place commencée en 1640 après l'acquisition de l'Hôtel de Sillery sera achevée en 1648.

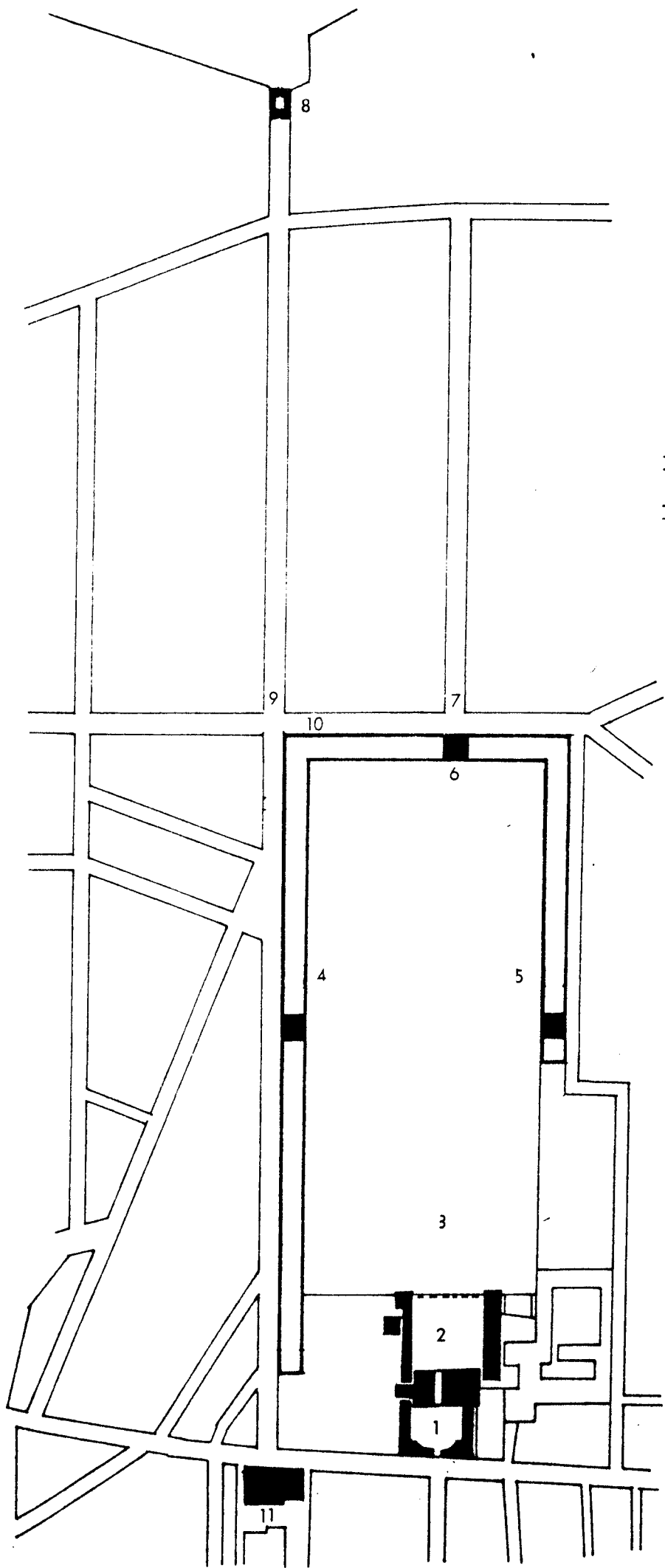
Références : Pour les acquisitions, AN/RA 281 et 282 et la liste établie par Champier Sandoz. Pour le contrat de lotissement avec Le Barbier du 17.3.1636, AN/RA 281, le minutier Parquet et Dumolin.

- I- Avant-cour
- 2- Cour Royale
- 3- Jardin
- 4- Rempart de Charles V
- 5- Porte et rue Saint-Honoré
- 6- Rue Saint-Thomas du Louvre

7



I633
éch. I/300

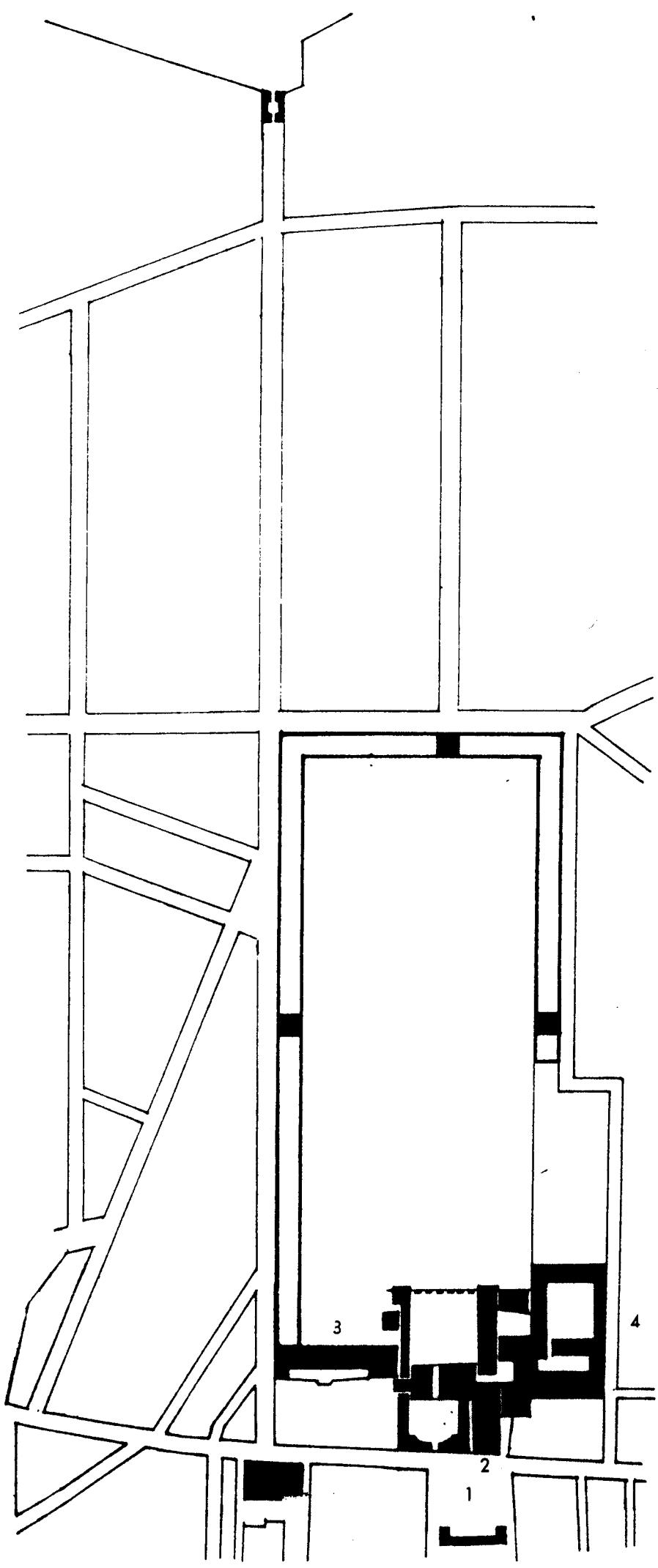


8

- I- Avant-cour
- 2- Cour Royale
- 3- Jardin
- 4- Lot
- 5- du
- 6- Cardinal
- 7- Rue Vivienne
- 8- Porte Richelieu Rempart
- 9- Rue Richelieu
- 10- Rue Neuve des Petits Champs
- II- Eglise des Quinze-vingts

I636
éch. 1/300

- 1- Place du Palais-Royal achevée en 1648
- 2- Salle de l'Opéra
- 3- Palais Briom
- 4- Offices



I642-48
éch. 1/300

II

LE PALAIS-CARDINAL, FORMATION D'UN EDIFICE, 1624-1642

- Figure I0 : "Séparation de la maison de l'Herminette et de l'Hôtel de Rambouillet qui est à présent l'Hôtel de Richelieu dans la rue Saint-Honoré", A.N. 1824, 4 décembre 1640
 - Figure I1 : Plan signé Orbay, B.N. Estampes Va 23I f°3, 1692 n° R de Cotte 87I
 - Figure I2 : Photographie d'un plan disparu. Bibliothèque du Conseil d'Etat
 - Figure I3 : Le Jardin du Palais-Cardinal, gravure de Pérelle vers 1640-3, BN Estampes
 - Figure I4 : Le Palais du Cardinal en la rue Saint-Honoré, Gaspard Mérian, Topographia Galliae, Francfort, 1655-1661
 - Figure I5 : Elévation du Palais-Cardinal, s.d. Relevé à la plume et au lavis, National Museum, Dessins, Cronstedt, III
-

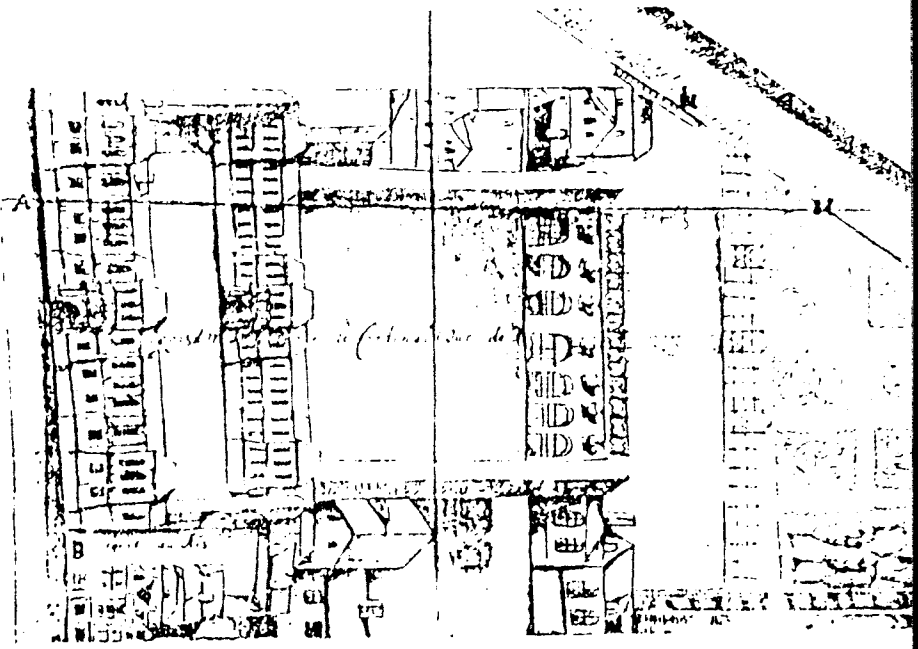
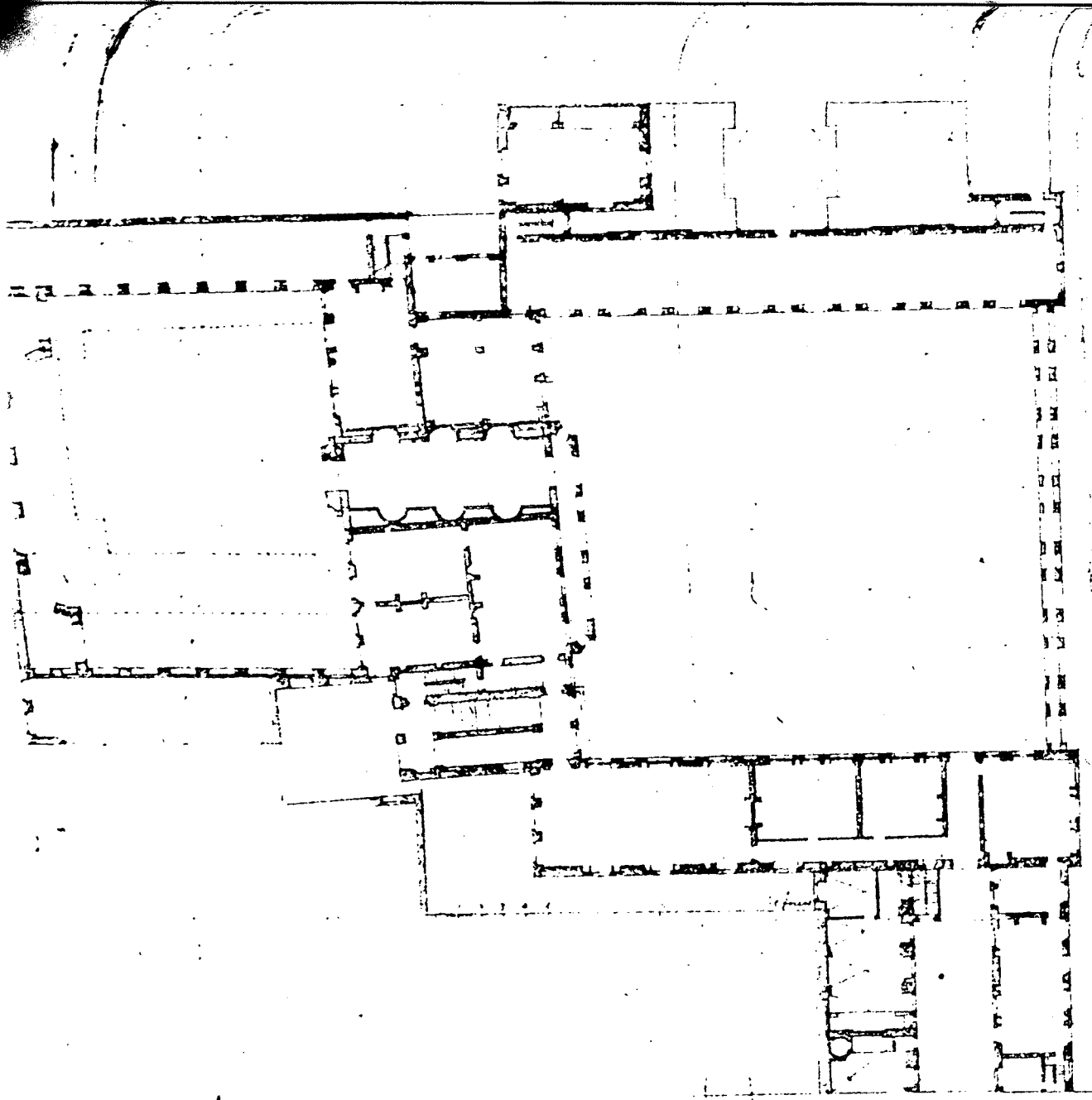


Figure IO Ce plan d'arpentage établi à l'occasion d'un procès, indique la limite du Fief des treize arpents dont la censive appartenait au chapitre de l'église Saint-Honoré. La borne M à l'angle nord-ouest figure aussi sur un plan de Victor Louis de 1782, AN/S 1825.

Les ailes ouest de l'Hôtel de Richelieu ont donc été bâties sur le terrain de la maison de l'Hermine, l'aile sud-est est en limite de la Cour Orry. L'obliquité du corps central et du corps sur rue par rapport aux ailes est figurée ainsi que le désaxement de l'avant cour, de la Cour Royale et du jardin clos. Le fossé est ou bien rapporté pour marquer une limite, ou bien non encore comblé.

Figure II Les éléments et l'irrégularité de la composition originelle de Jacques Lemercier apparaissent clairement. Le corps central parallèle à la rue Saint-Honoré appartient manifestement à l'ancien Hôtel.

Les ailes étroites de même largeur sont les parties ajoutées par Lemercier : - l'aile ouest de l'avant cour dite Petite Galerie et l'aile ouest de la Cour Royale dite Galerie des Hommes Illustres,

- l'aile est de l'avant cour qui sert (ou servira ?) d'accès à la Salle de l'Opéra.

L'aile est de la Cour Royale plus épaisse est soit nouvelle soit rénovée. Avec plus d'arguments pour la rénovation : position de l'escalier principal, rattrapage de la même épaisseur en pignon de l'aile ouest avec trois travées, les pignons sur rue n'en ont que deux, principe de distribution différent. Ce plan est un projet de rectification du vestibule (porche ?) entre les deux cours. Les niches dont l'épaisseur est indiquée (ce n'est donc pas un relevé comme l'a vu Tony Sauvel) aligne ce passage sur les ailes de Lemercier. La dissymétrie de cet accès sur la Cour Royale est dissimulée par la construction d'un avant corps de même ordonnance que les ailes. Les pointillés indiquent une proposition d'élargissement de l'avant cour (cf. figure. IO).

Deux hypothèses peuvent être retenues pour expliquer l'implantation des ailes :

1- L'alignement sur l'aile ancienne

2- Sur l'axe de la rue Saint-Thomas du Louvre

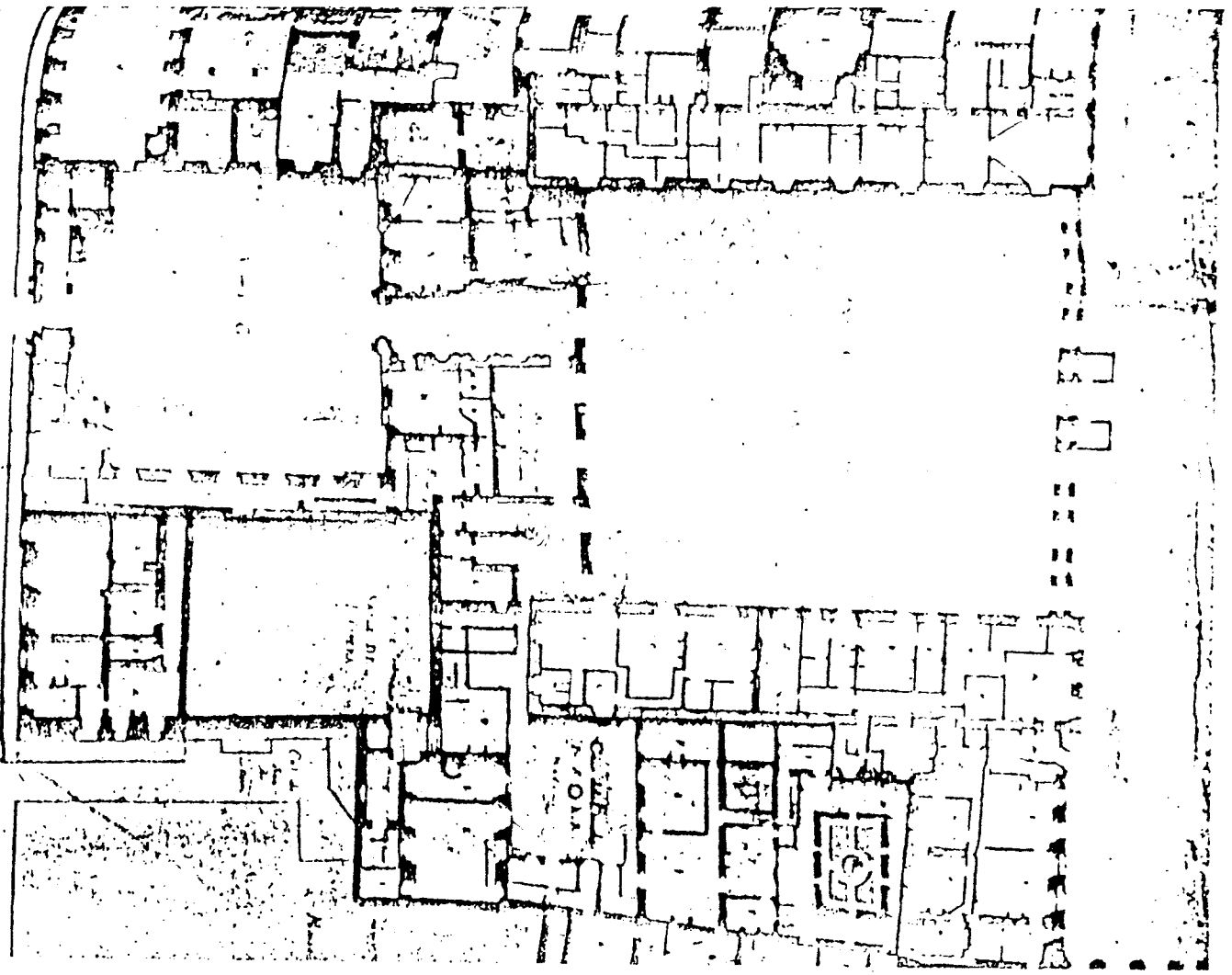
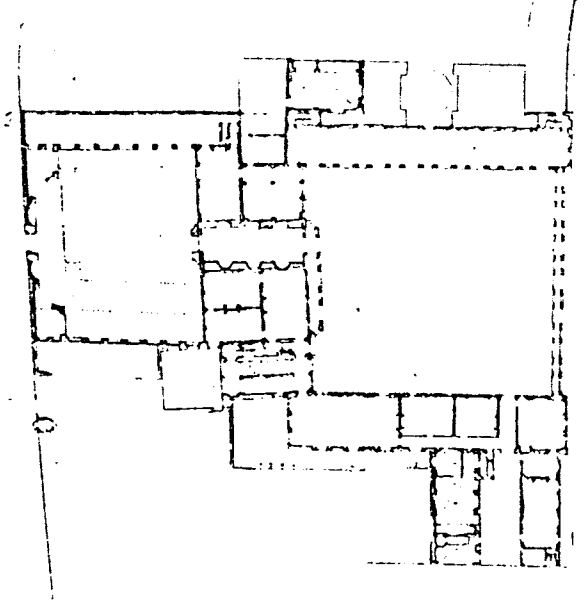


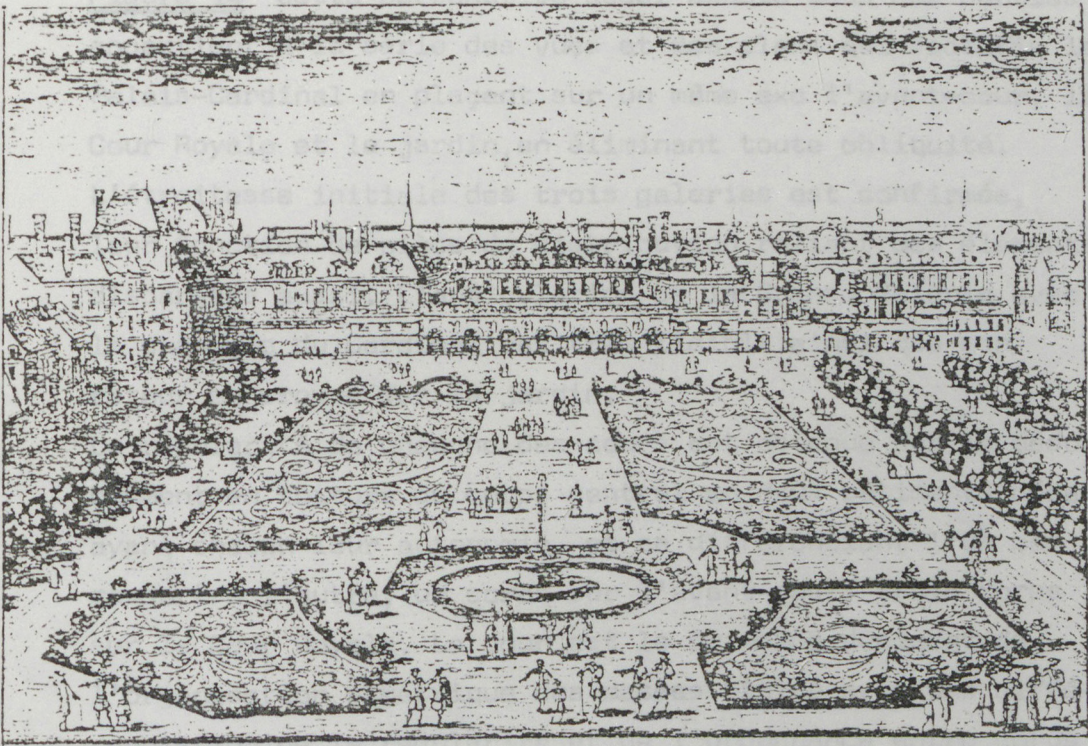
Figure I2 Plan postérieur à 1715, l'aile occidentale de de l'avant cour est doublée, et antérieur à l'incendie de la Salle de l'Opéra en 1763. A comparer avec le plan d'aménagement de l'entresol, AN/NIII, 547, 2

Le relevé très précis du rez-de-chaussée donne un état partiel de la distribution pour la première moitié du 18ème siècle. Il permet d'apprécier les inventions de symétrie et de régularité qui figurent sur les plans de Jean-François Blondel (Architecture Française, 1754, TIII, p. 38).

Il montre surtout que le principe de croissance à partir des galeries par leur élargissement et par adjonction de corps de bâtiments perpendiculaires commencé par Jacques Lemercier a été repris et développé.

Le redressement du passage entre les deux cours a été réalisé. La chapelle du Cardinal apparente sur les plans de Gomboust (1652), Bullet-Blondel (1676), Jaillot (1713), a été enveloppée partiellement par l'élargissement de l'aile ouest comme le montre le plan Turgot (1739).

Le plan d'Orbay proposait un élargissement de l'avant cour et une rectification de l'alignement sur rue.



Palais du CARDINAL en la ru S^t Honore.
Pallatium Cardinalis

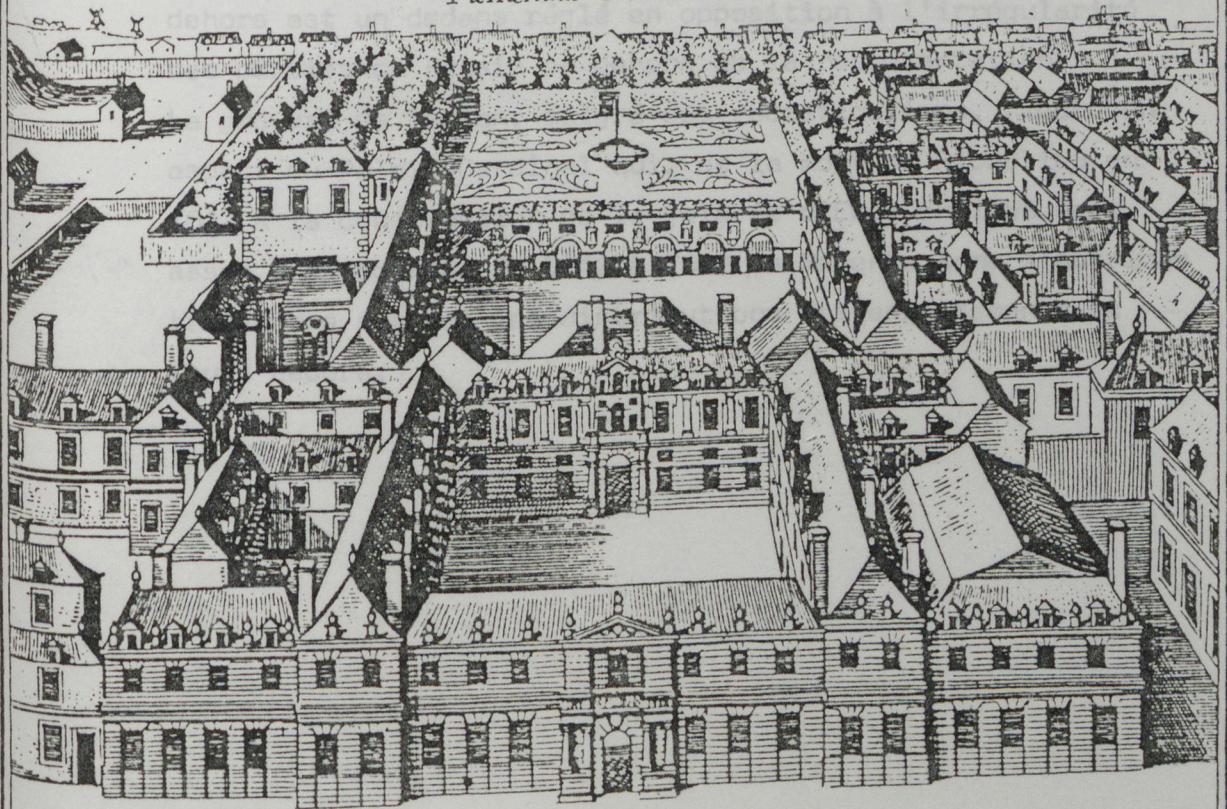


Figure I4 Cette perspective assez exacte dans ses parties appartient à la série des vues et des plans qui rectifie le Palais-Cardinal en plaçant sur un même axe l'avant-cour, la Cour Royale et le jardin, en éliminant toute obliquité.

L'étroitesse initiale des trois galeries est confirmée, leur fonction de pièce de distribution reliant des éléments disparates aussi. L'articulation de la Grande Galerie avec la chapelle du Cardinal est très lisible ainsi que son retour en croupe sur le jardin.

La régularité de chacune des cours est obtenue par le dédoublement en toiture du corps central en deux bâtiments désaxés ayant chacun leur autonomie, et se différenciant l'un par rapport à l'autre, un corps sur l'avant-cour, trois corps sur la Cour Royale. La cour est le principe dominant de l'organisation symétrique des masses bâties avec une différenciation de la régularité et de l'ordonnance entre corps central et les ailes.

Une petite cour close sur la rue, une grande cour ouverte sur le jardin, par un "mur percé" dit Blondel, définissent le lieu de représentation à partir d'un dehors. Mais ce dehors est un dedans réglé en opposition à l'irrégularité des parties du Palais en dehors de la représentation.

La gravure de Mérian, malgré ses rectifications, figure un aspect du Palais-Cardinal qui, de la mort de Richelieu en 1642 à la construction de la Galerie d'Enée en 1698 sera assez peu modifié. De 1642 à 1652 la Régente Anne d'Autriche transforme surtout les distributions des appartements et leurs décors.

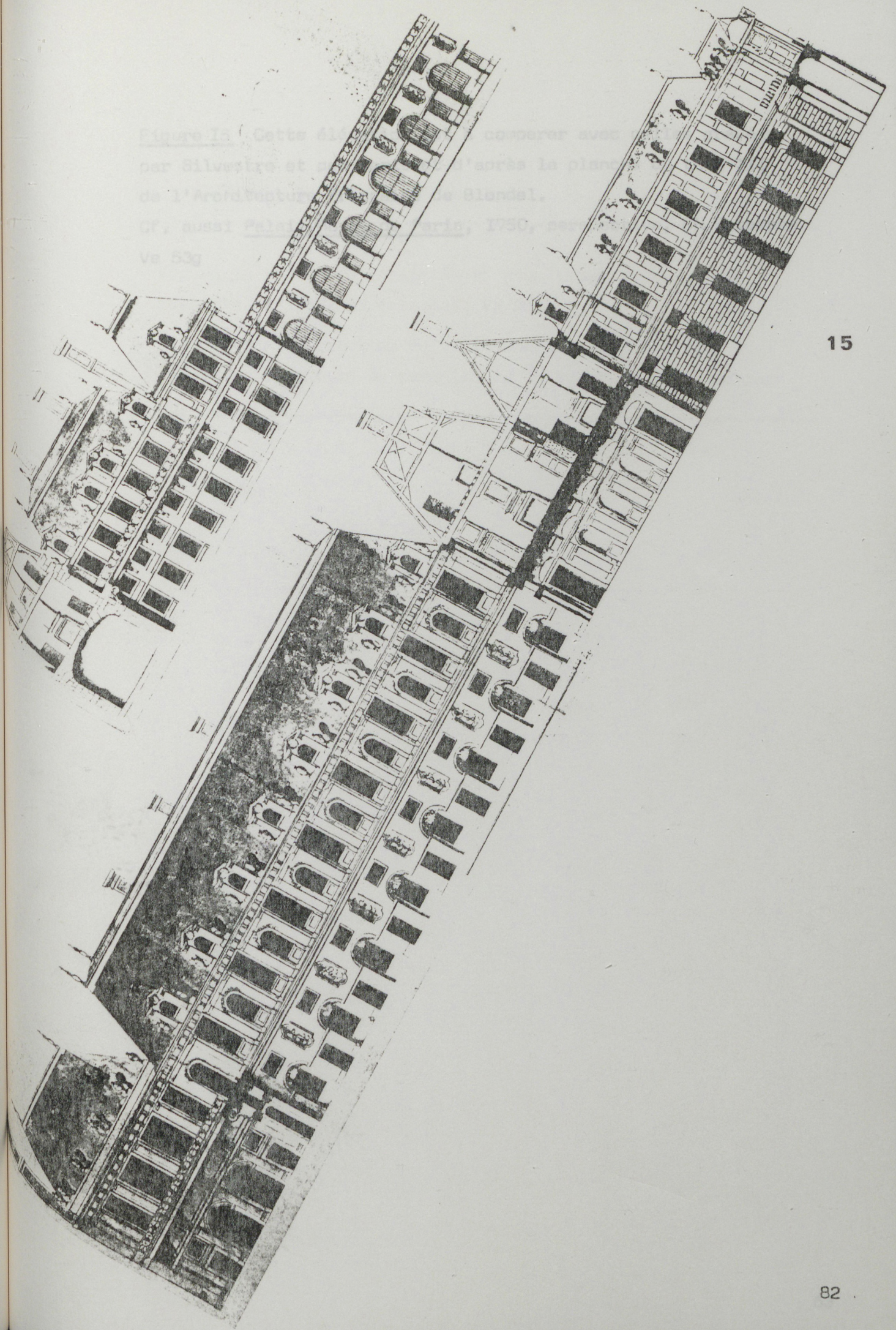


Figure 13. Carte de la ville de Paris, comparée avec la plan de la ville de Blonsal.

Figure 15 Cette élévation est à comparer avec celles gravées par Silvestre et par Herisset d'après la planche du tome III de l'Architecture Française de Blondel.

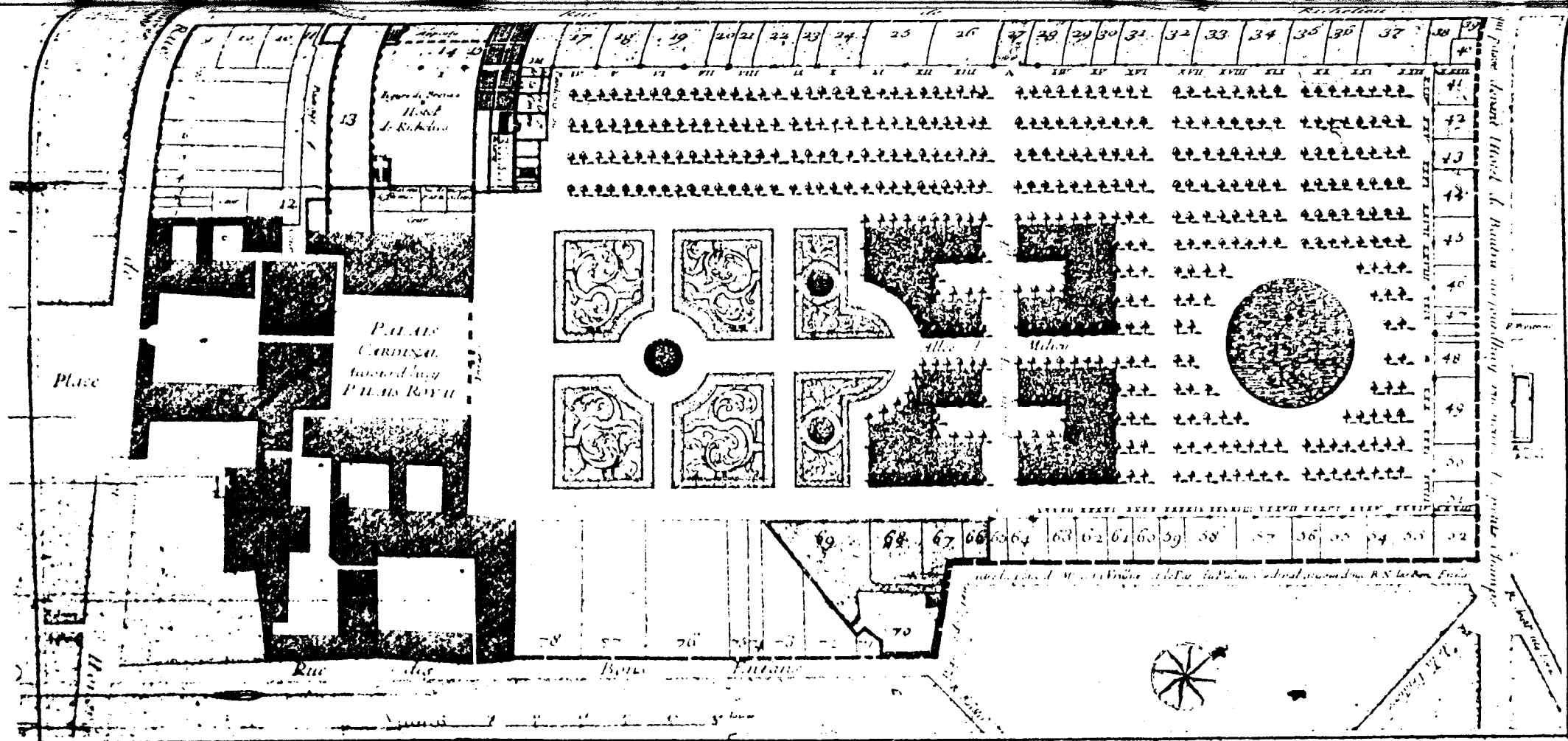
Cf. aussi Palais-Royal de Paris, 1750, perspective, BN Estampes
Ve 53g

III

LE LOTISSEMENT AUTOUR DU JARDIN, 1636

- Figure I6 : Plan du Palais-Royal établi par le géographe Beaurain en 1737, BN Estampes, Va 23I
 - Figure I7 : Restitution du lotissement du pourtour du jardin et évolution du parcellaire du quartier par Dumolin.
-

Figure I6 Ce plan permet de lire l'emprise du lotissement initial de I636 (les parcelles sont numérotées en chiffres romains) et son évolution. Les parcelles sur la rue de Richelieu sont établies sur une profondeur plus grande que celle prévue au contrat : 8 toises et demie au lieu de 7. Contrairement aux intentions de Le Barbier, les lots de 8 toises de large sont rares et le principe de division semble avoir été de 10,5 (7 + 3,5). Ce plan est à comparer avec le plan NII Seine I95, les plans de Vasserot et la restitution de Dumolin.



PLAN DU PALAIS-ROYAL, ÉTABLI EN 1737 PAR LE GÉOGRAPHE BEURAIN.

A l'occasion du procès intenté par le maréchal de Richelieu aux propriétaires des maisons entourant le jardin.

Les chiffres romains marqués de 1 à XXXXII indiquent les places autour du jardin, de chacune 7 toises de large, vendues le 18 mars 1636 par le cardinal de Richelieu au sieur Louis Le Barbier pour la construction de maisons particulières. Les *Arbres* entourés d'un rond marquent les emplacements que Richelieu s'était réservés et n'avait pas compris dans le vente.

Les chiffres arabes, allant de 1 à 78, ils servent à indiquer les destinations qui furent données aux emplacements. Les voici par ordre de nombre.

1 et 2. Bâtimens de la *Maison de l'Ors*, vendus par l'héritier du cardinal le 29 mai 1655 aux sieurs de Flacourt, Lépine et Boiteau, qui les revendirent ensuite à différents particuliers.

3-10. Maisons particulières ne se trouvant pas sur le terrain acheté par le cardinal.

11 et 12. Place réservée pour le passage sur la rue Richelieu.

13, 14 et 15. Réservé pour les bâtimens de l'hôtel Richelieu.

16-24. Terrain de 52 toises de large, dont la plus grande partie avait été réservée par Richelieu et que son héritier vendit à de Flacourt et consorts en 1655.

25 et 26. Terrain déjà bâti à la mort du cardinal.

27-43. Terrain de 94 toises de large, occupé par dix-sept maisons, vendu par l'héritier du cardinal à Flacourt et consors.

44-47. Terrain déjà bâti à la mort du cardinal.

48-51. Terrain de 28 toises, vendu par l'héritier du cardinal à Flacourt et consors.

52 Maisons déjà construites à la mort du cardinal.

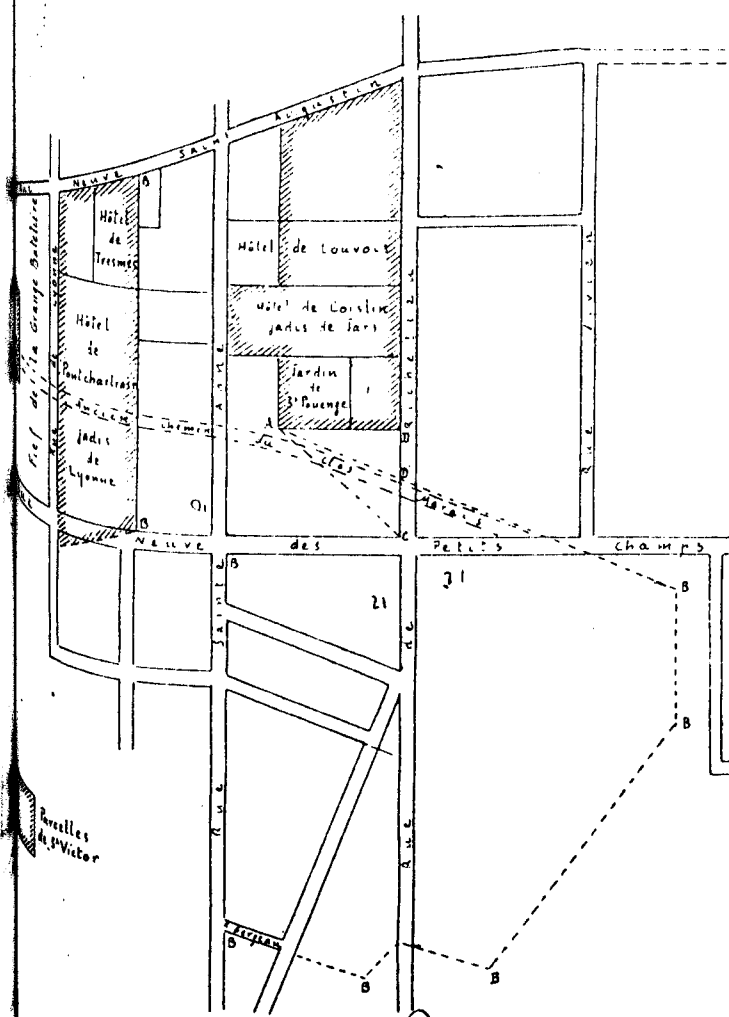
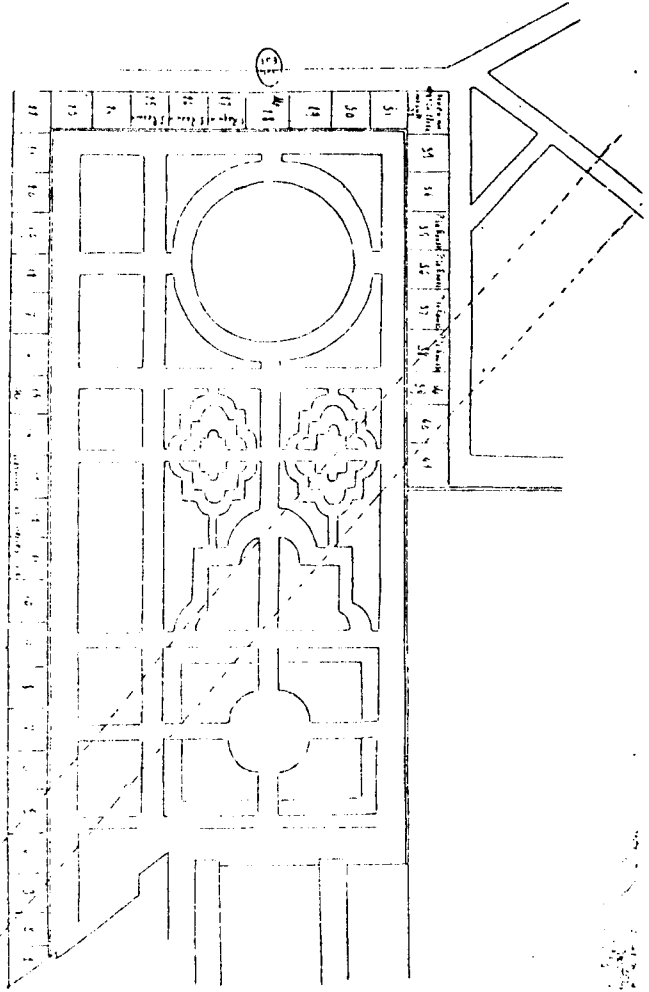
53. Terrain vendu à de Flacourt par l'héritier du cardinal.

54-65 Maisons déjà construites à la mort du cardinal. Il y avait là dix-sept maisons chargées de 3,74 livres de rentes que l'héritier du cardinal vendit à de Flacourt en 1655.

66-69 Terrain où se trouvait anciennement l'hôtel de *Mouquetier*, vendu par l'héritier du cardinal et où furent bâties quatre maisons.

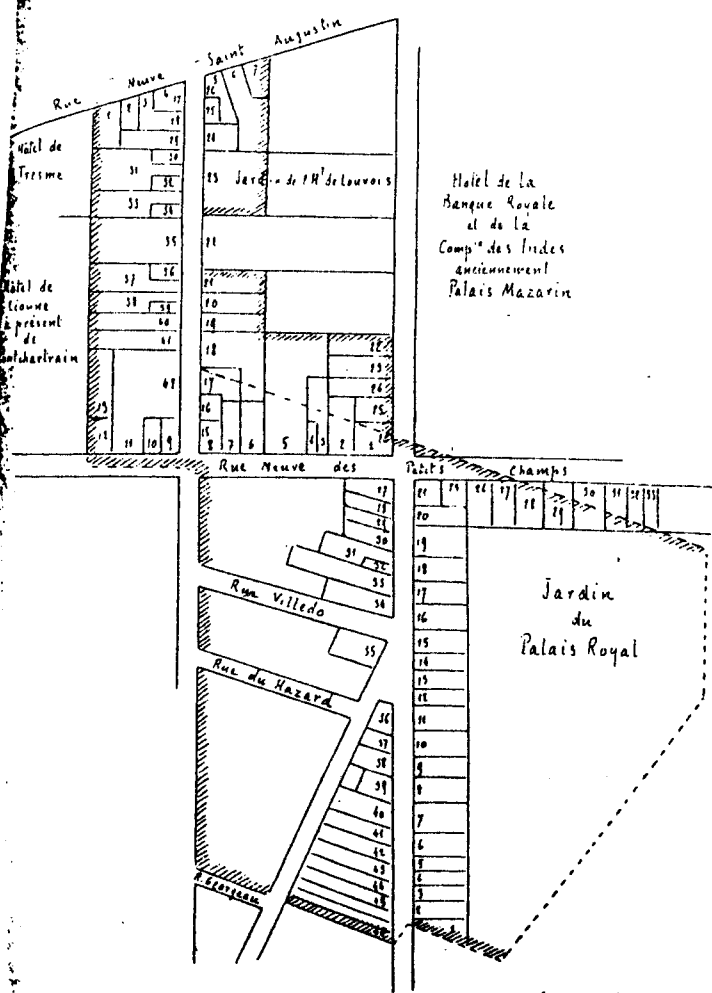
70. Maison avant pour enseigne *les Bons Enfants*, vendu par l'héritier du cardinal en 1655.

71-78 Maisons particulières, ne faisant point partie du Palais-Royal, c'est-à-dire n'étant pas un terrain acheté par le cardinal.



(Croquis n° 3.)

PLAN JOINT AU PROCÈS-VERBAL DE BORNAGE DU 9 JUIN 1685.
COMME SUITE A L'ARRÊT DU 30 SEPTEMBRE 1683.
(Arch. nat., S 2133.)



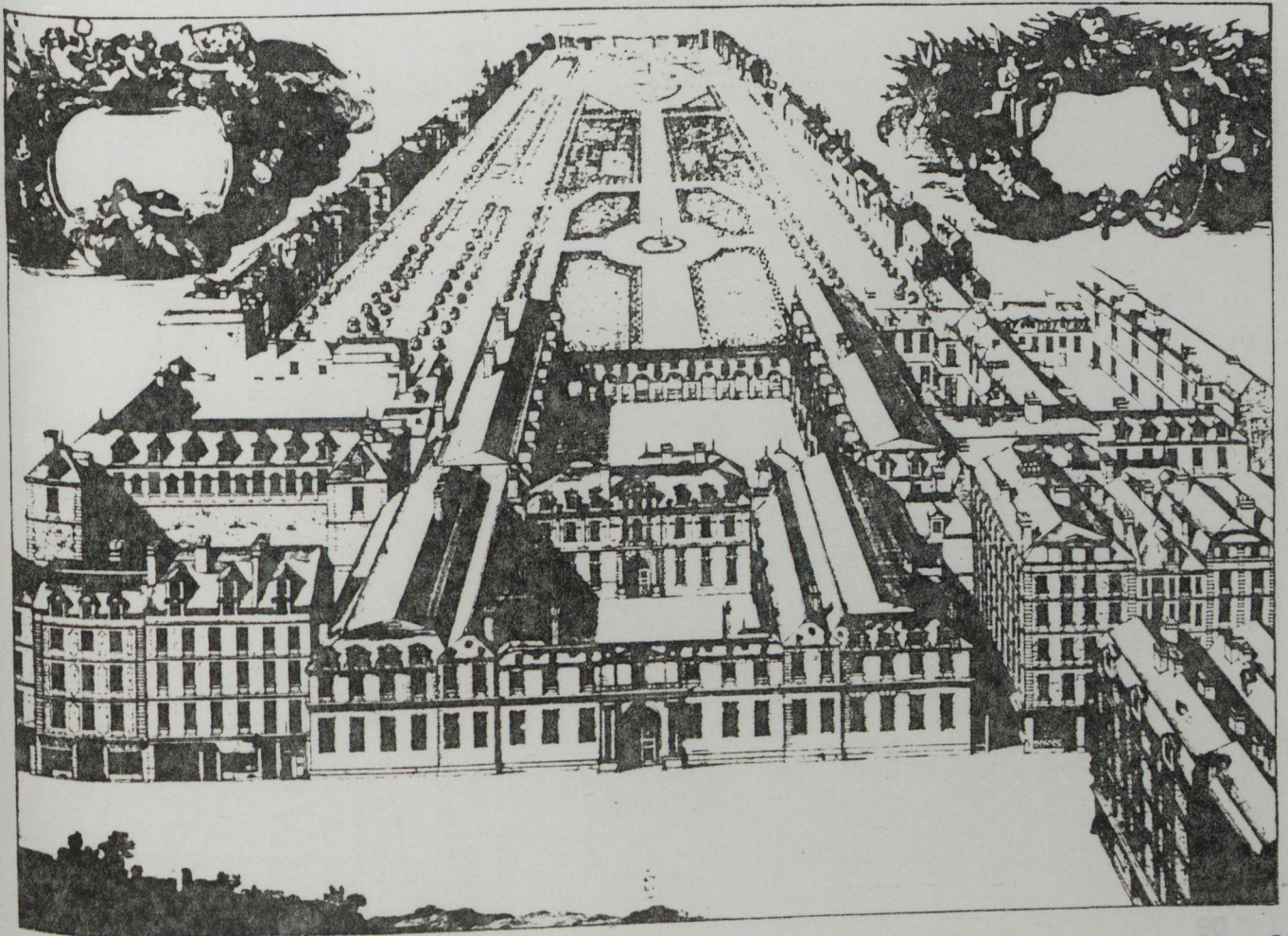
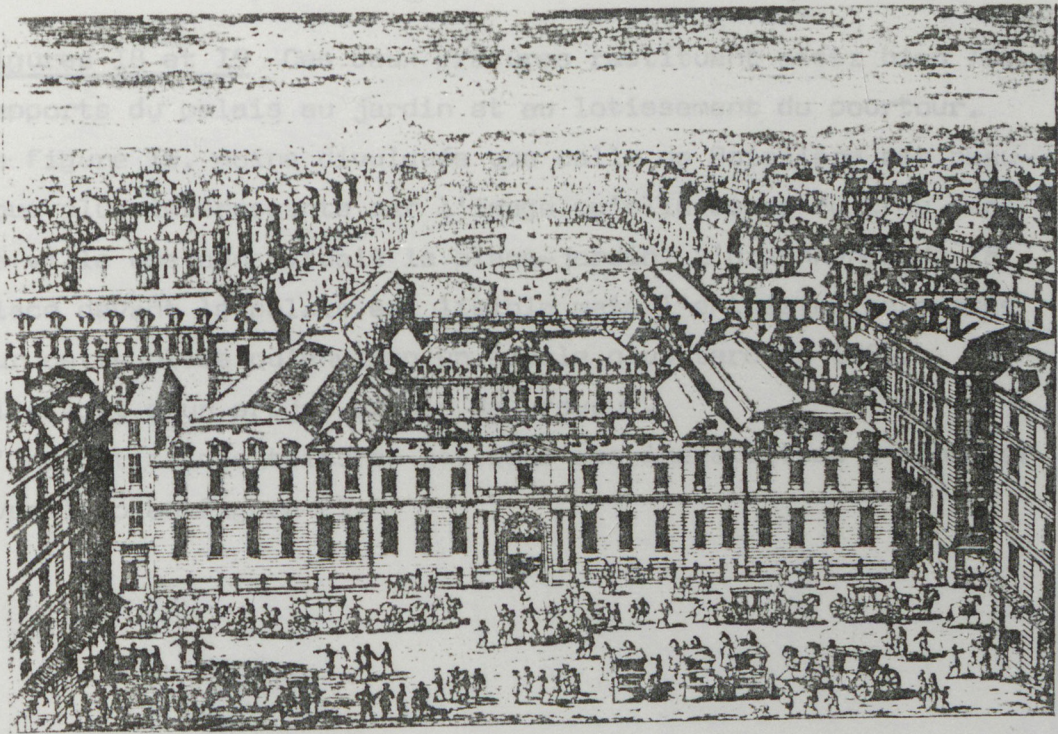
(Croquis n° 14.)

MAISONS DU FIEF POPIN DANS LES RUES RICHELIEU ET SAINTE-ANNE VERS 1730.
(Bibl. de Saint-Fargeau, FG ms. 200.)

IV

LE PALAIS-ROYAL, FORMATION D'UN EDIFICE, 1642-1866

- Figure 18 : BN Estampes, Va 23I
 - Figure 19 : BN Estampes, gravure de Boissière, 1679
 - Figure 20 : Détail du plan Jaillot, 1713
 - Figure 21 : Plans de masse, NII Seine 195, 1750
 - Figure 22 : BN, plan tiré du recueil manuscrit : Logement des officiers au Palais-Royal, 1745
 - Figure 23 : Plan en 1754 (et non 1764), J.F. Blondel, L'architecture française, T.VII
 - Figure 24 : Plan d'ensemble du Palais-Royal en 1754, J.F. Blondel, L'architecture française, TIV
 - Figure 25 : Plan du quartier du Louvre, 1754, J.F. Blondel, L'architecture française, T.IV
 - Figure 26 : Plan du Palais-Royal en 1770, restitution de d'Espezel
 - Figure 27 : Perspective côté place, 1770, Archives photos
 - Figure 28 : Perspective côté jardin, 1770, Archives photos
 - Figure 29 : Plan du jardin du Palais-Royal dessiné par Le Nôtre en 1674, J.F. Blondel, L'architecture française, 1754
 - Figure 30 : Le jardin du Palais-Royal, Perelle, dernier quart du 17ème siècle, BN Estampes
 - Figure 31 : "Jardin de S.A.R. Madame la Duchesse d'Orléans", s.d., Nationalmuseum, Dessins, Tessin-Harleman 779I
 - Figure 32 : Vue du jardin dessiné par Desgots en 1730
-



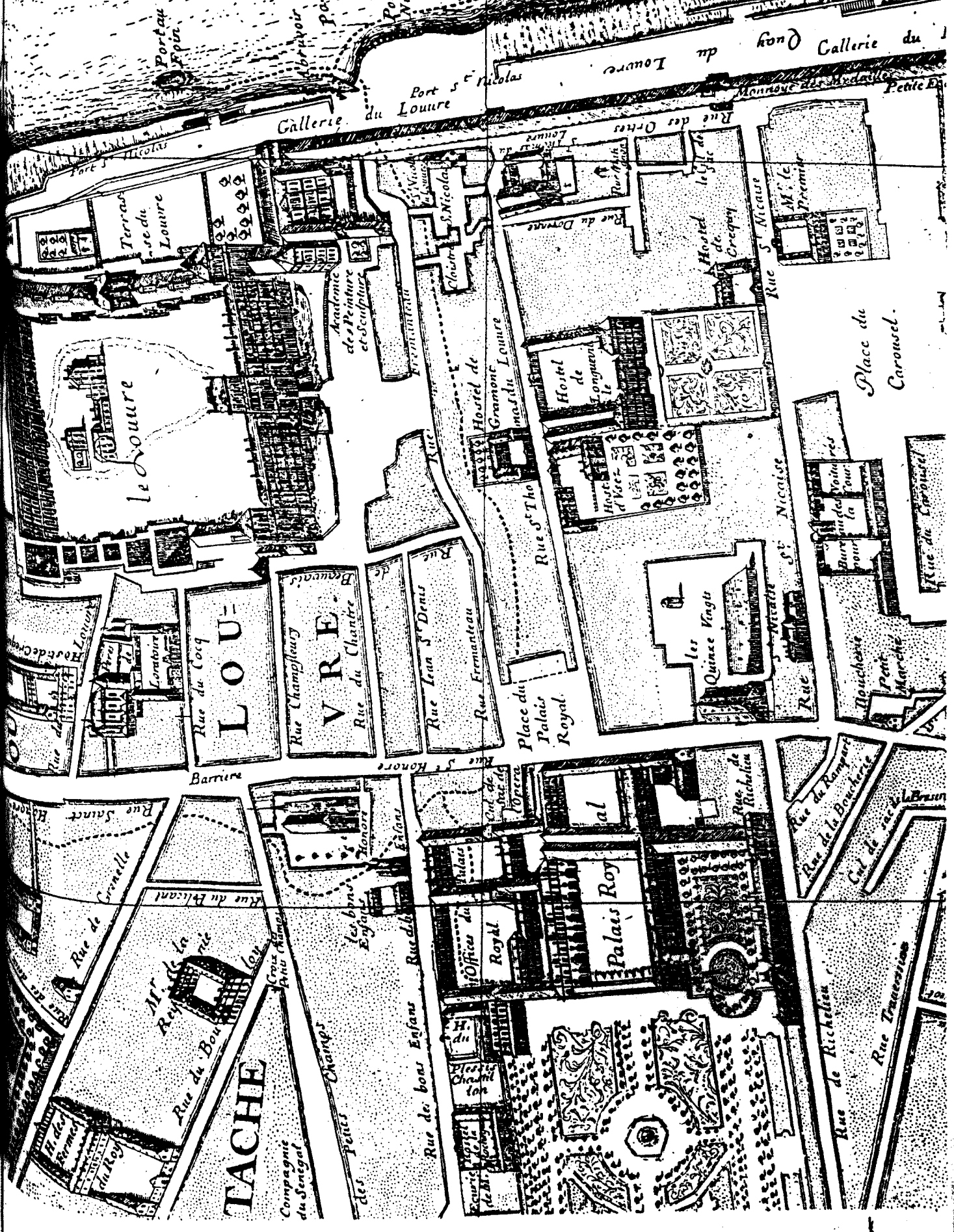
Figures I8 et I9 Ces deux gravures restituent assez bien les rapports du palais au jardin et au lotissement du pourtour.

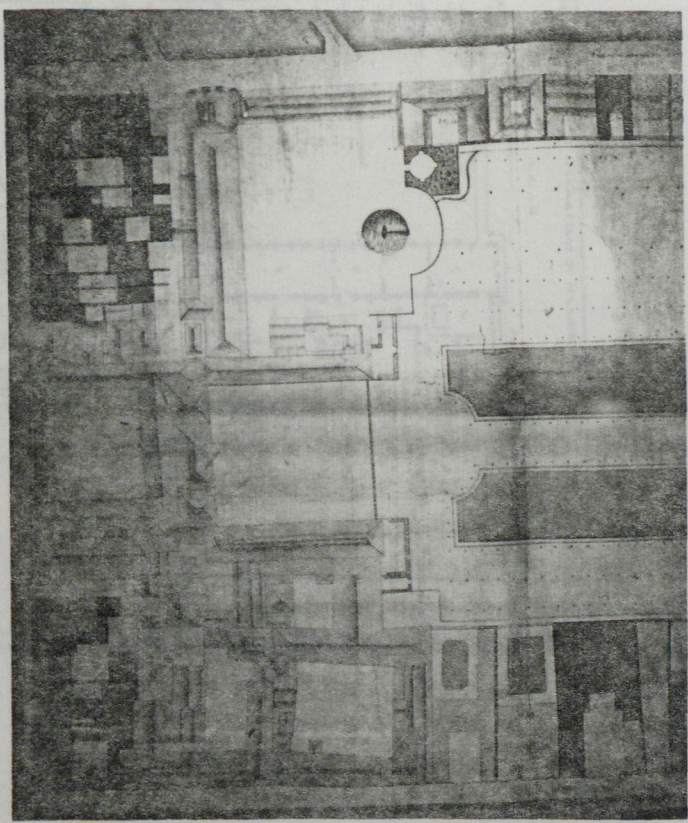
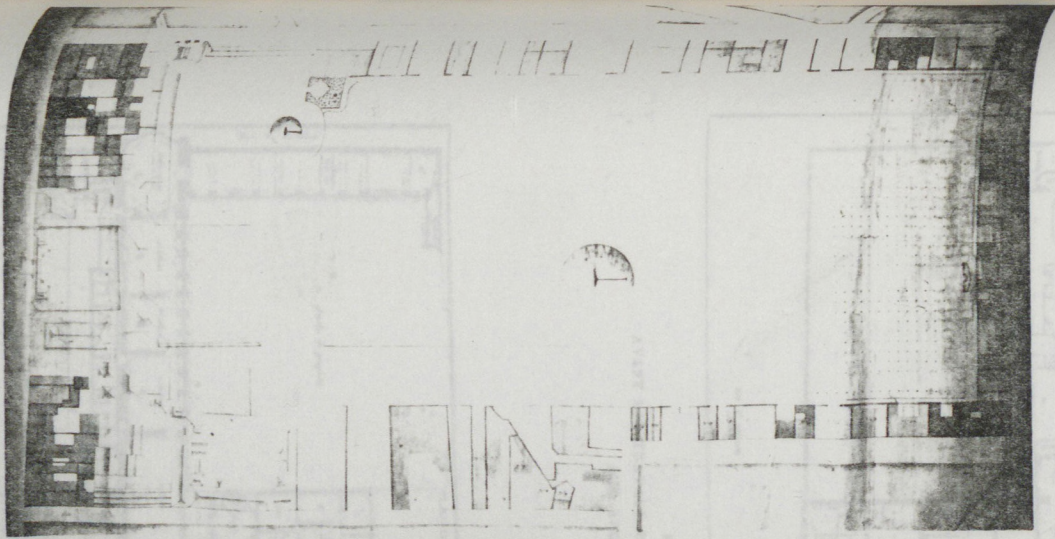
La figure I8, moins divulguée que celle de Boissière est beaucoup plus intéressante par l'image qu'elle donne du trou dans la ville que constituait la place-jardin. L'ordonnance de la place devant le palais est lisible mais l'entrée ne sera axée sur cette place qu'environ un siècle plus tard en 1769.

Il s'agit d'un projet urbain de graveur.

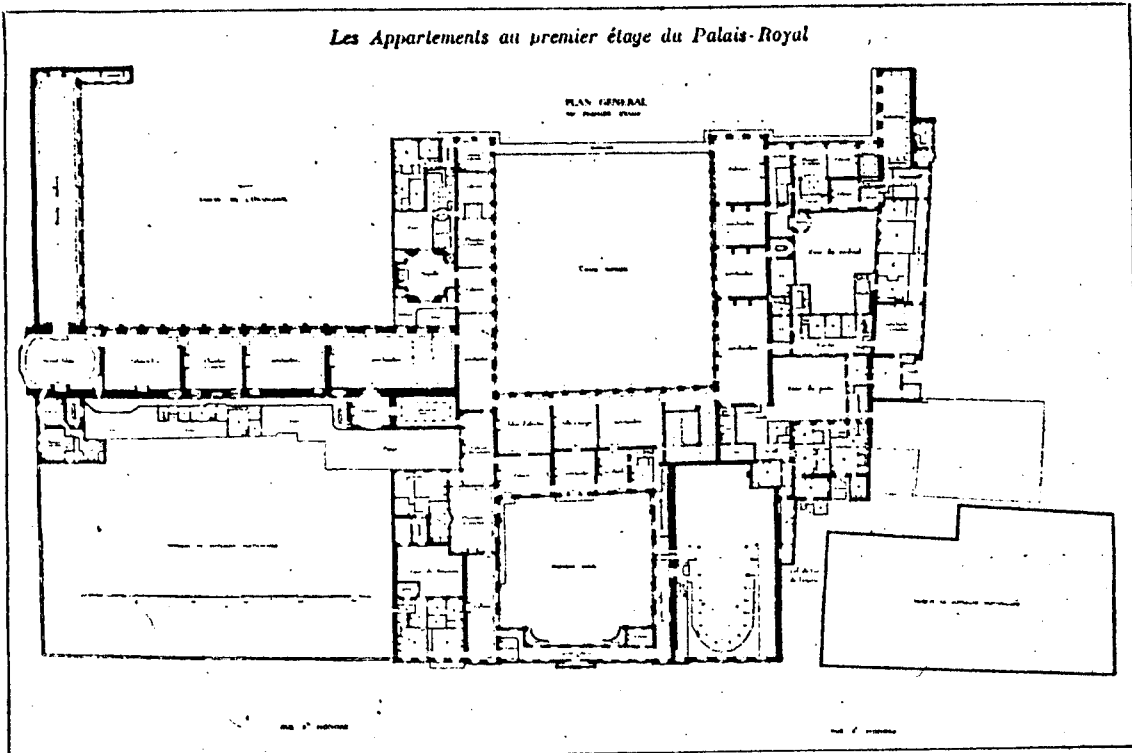
L'indication des toitures est pour son inexactitude à comparer avec le plan figure 2I.

VIÈRE DE SEINE

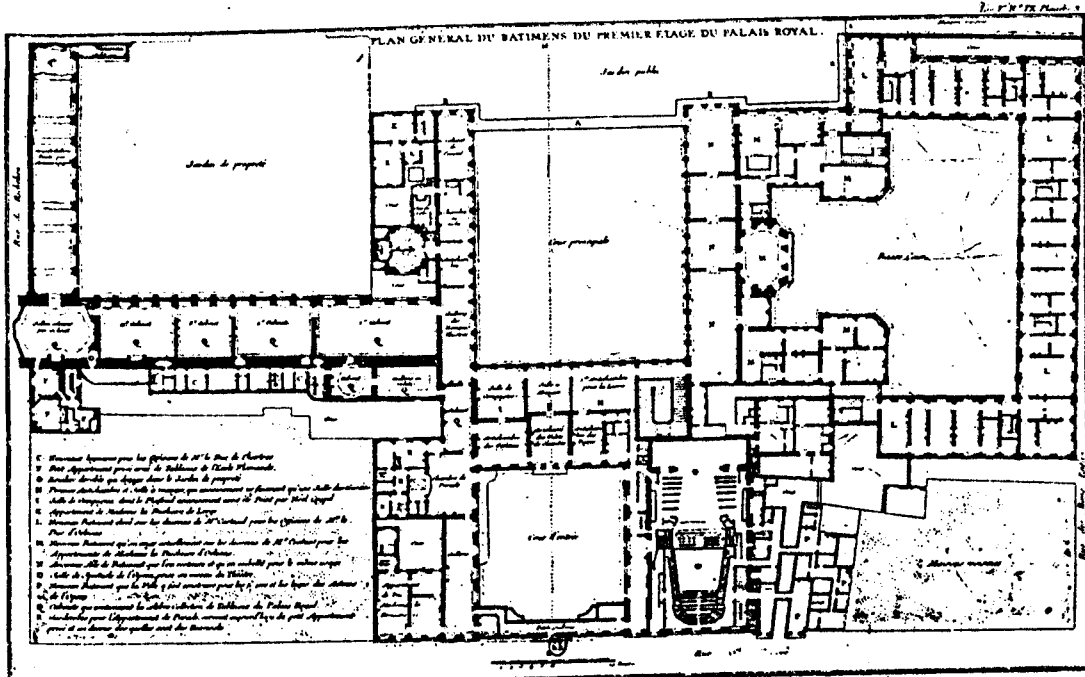




Les Appartements au premier étage du Palais-Royal



PLAN DU PALAIS-ROYAL EN 1745
AVANT LES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION COMMANDÉS PAR L.-PH. D'ORLÉANS
AUX ARCHITECTES CARTAUD ET CONTANT D'IVRY

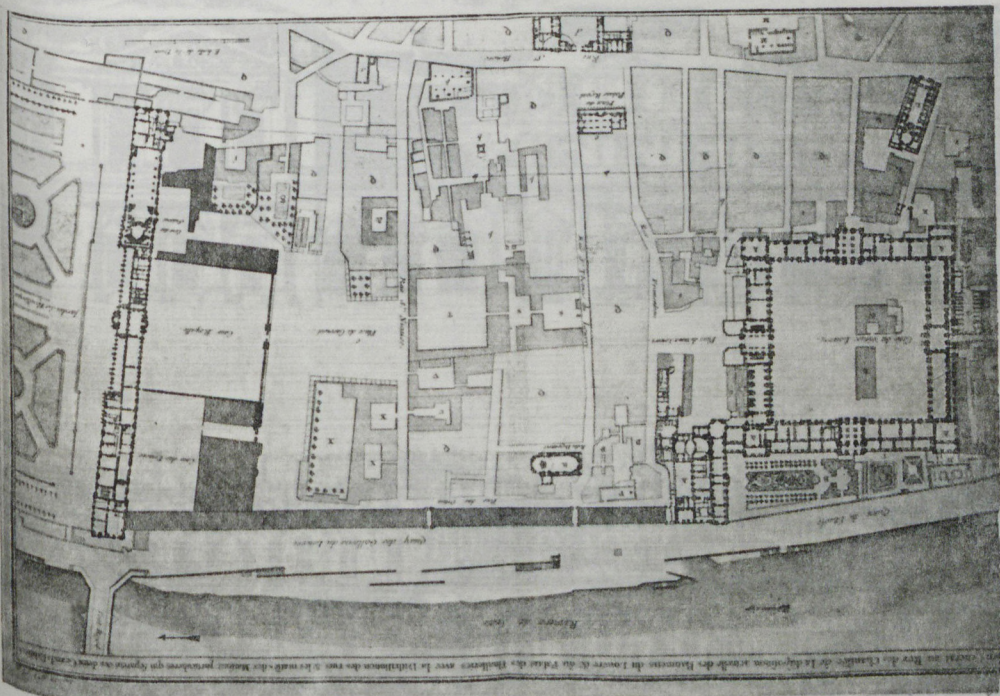
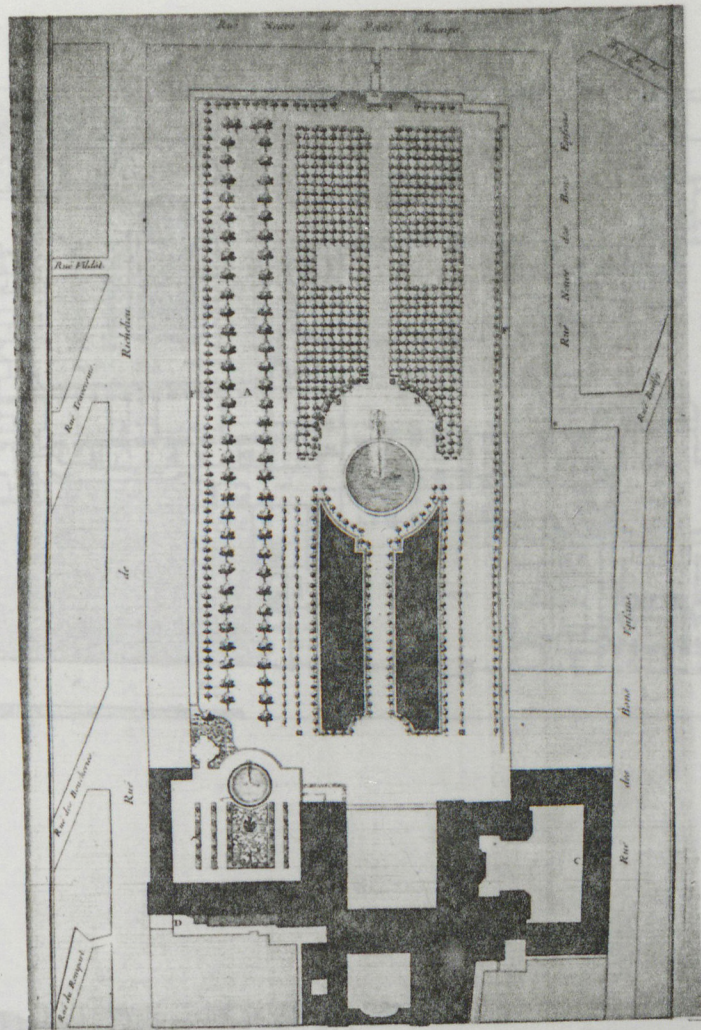


PLAN DU PALAIS-ROYAL EN 1764
INDIQUANT LES TRAVAUX ENTREPRIS A CETTE DATE PAR L.-PH. D'ORLÉANS

Figure 22 La Galerie d'Enée construite le long de la rue de Richelieu en 1698 (attribuée à Jules Hardouin Mansart qui en aurait confié l'exécution à d'Orbay et de l'Espire) est la première adjonction importante du Palais. Un jardin privé, dit des Princes, est alors aménagé dans la cour ainsi formée et domine le reste des jardins par une terrasse demi-circulaire. Cet aménagement prolonge la formation du Palais Brion, ex Hôtel de Richelieu.

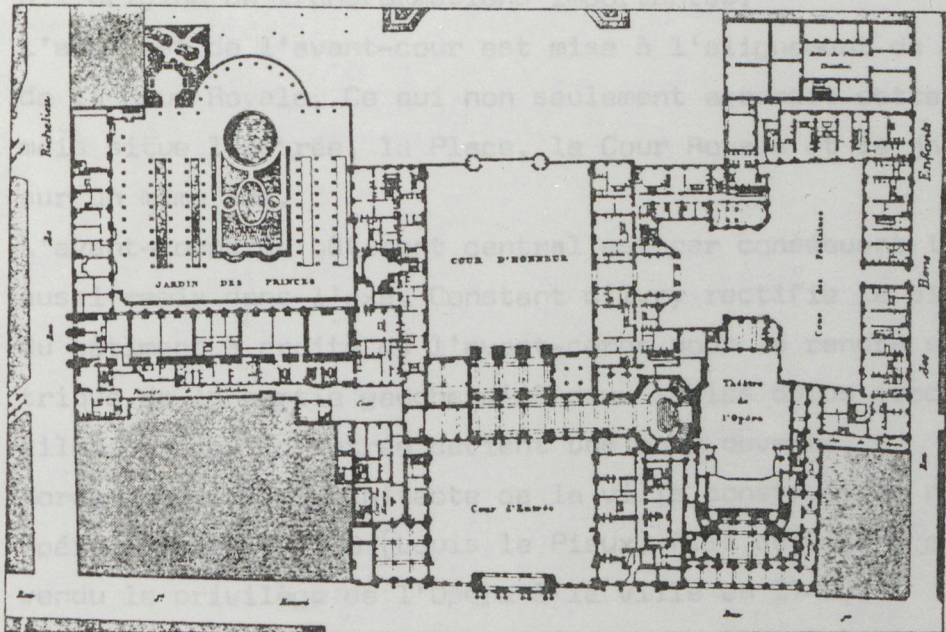
Figures 23, 24 et 25 En 1715, Jean-Sylvain Cartaud double l'aile ouest de l'avant-cour. Sur la Place du Palais-Royal un château d'eau construit par R. de Cotte remplace le Corps de Garde en 1719.

En 1754, Cartaud construit la Cour des Fontaines ou des Offices.



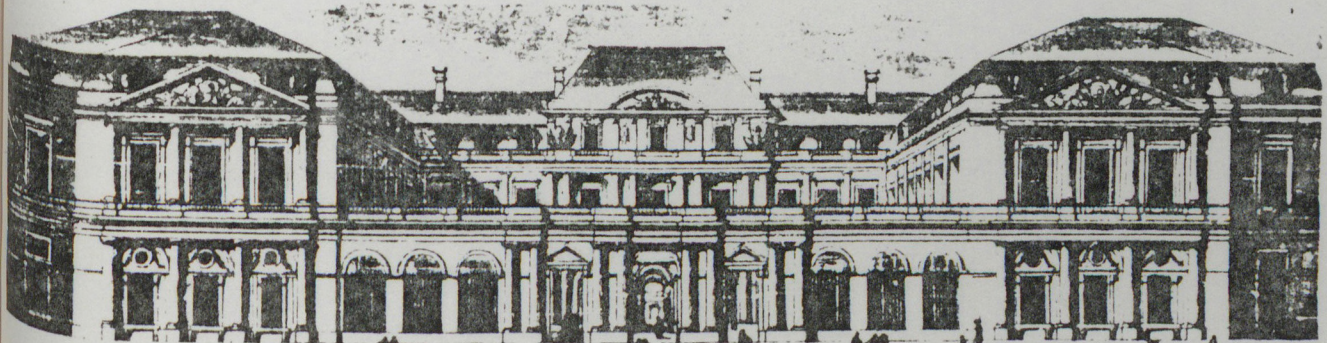
J.F. Blondel, 1754

Figure 26 L'implantation de la Salle de l'Opéra en 1763 est

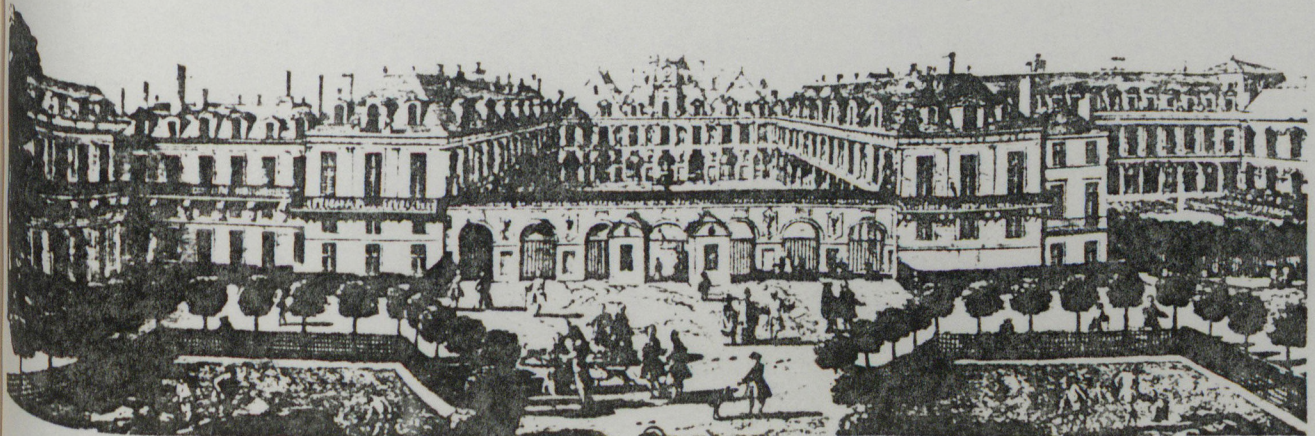


26

Joseph d'Orléans, duc de Chartres et futur Philippe Égalité les irrégularités du Palais-Cardinal si souvent critiquées ont été rectifiées en trois parties.



27



28

Page 97
manquante sur le rapport

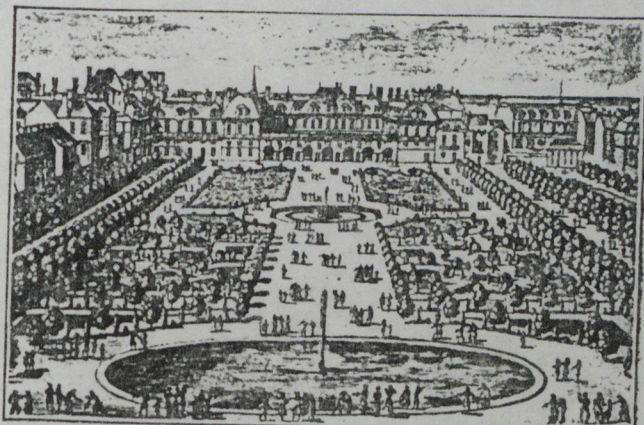
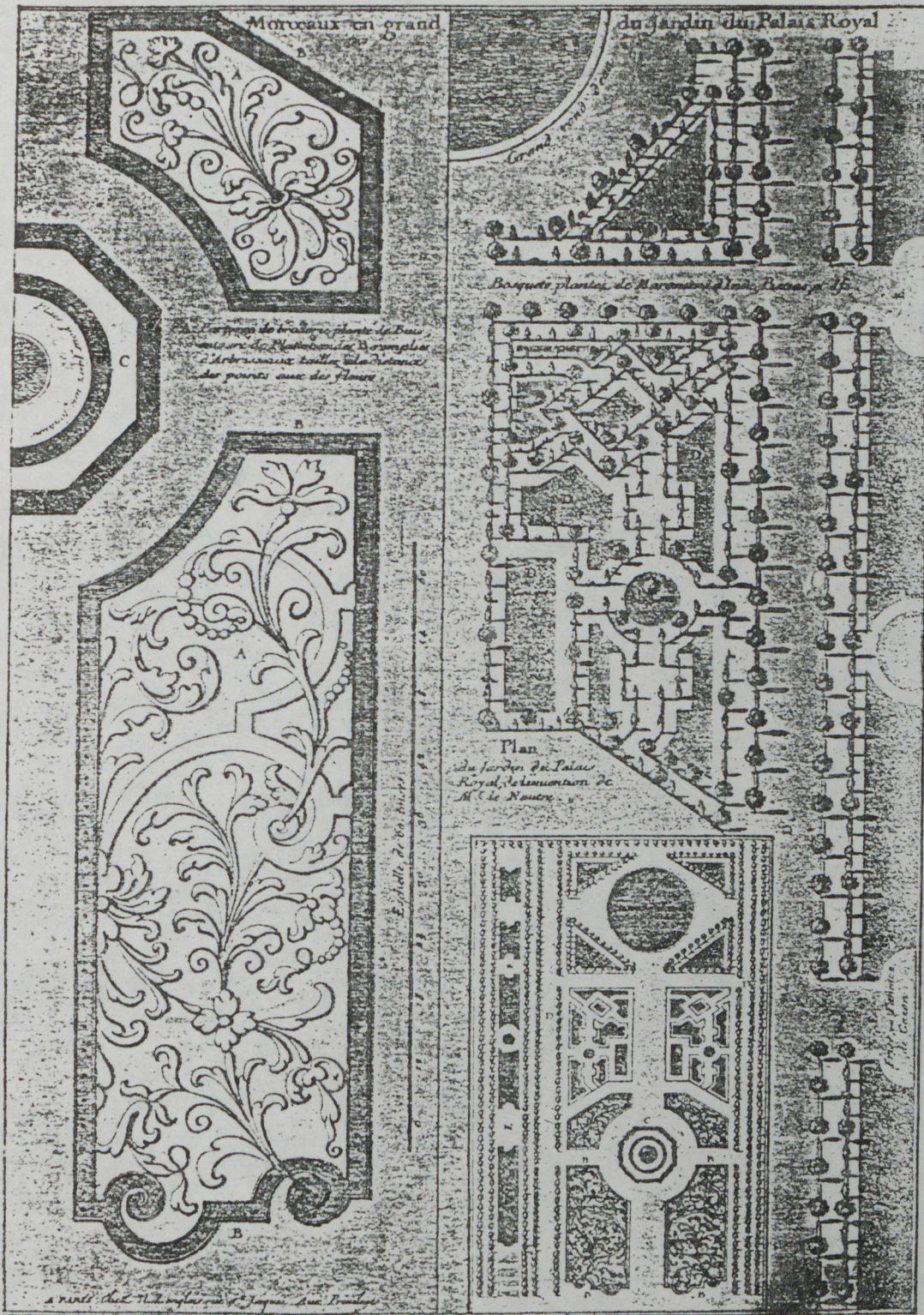
Figure 26 L'incendie de la Salle de l'Opéra en 1763 est à l'origine de transformations importantes.

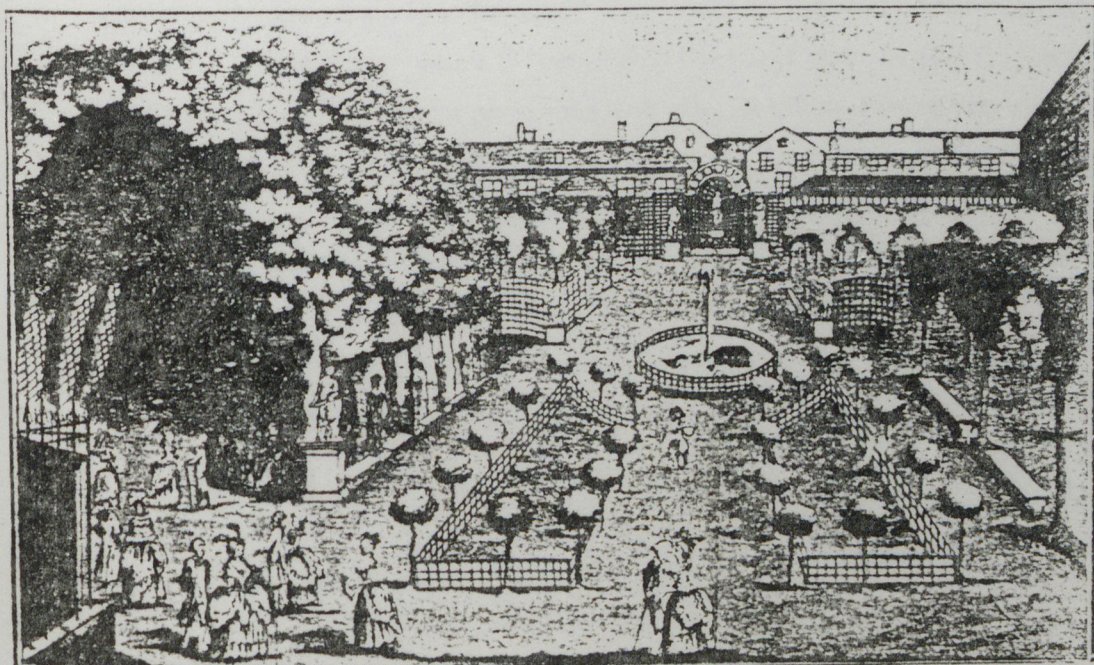
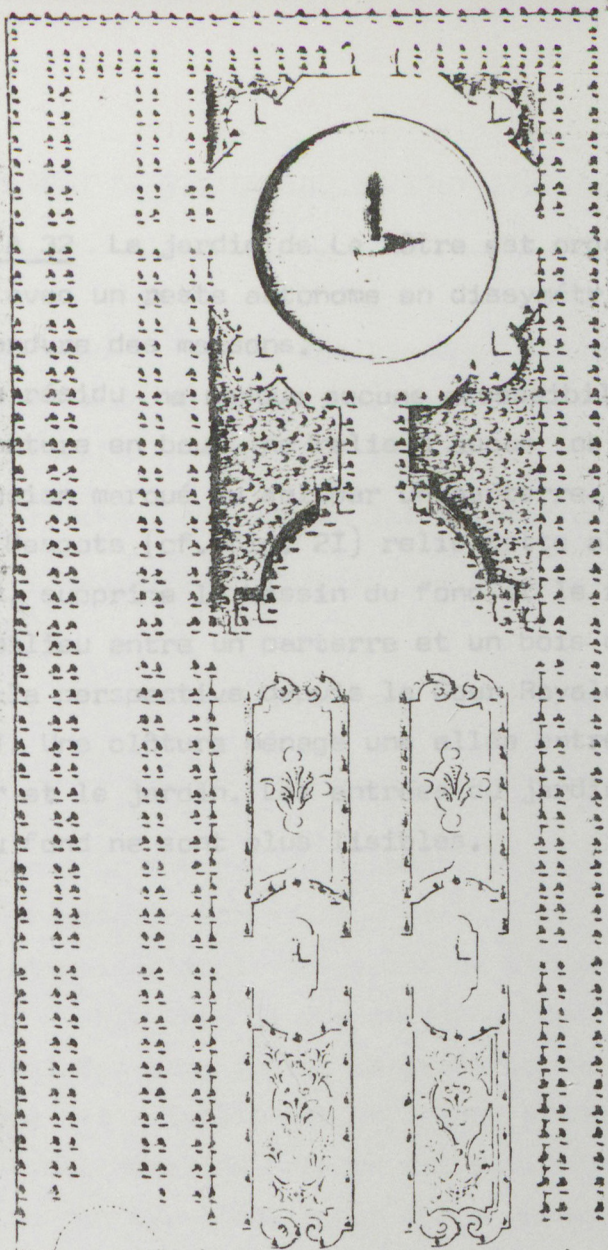
L'aile est de l'avant-cour est mise à l'alignement de celle de la Cour Royale. Ce qui non seulement agrandit cette cour mais situe l'entrée, la Place, la Cour Royale et le jardin sur un même axe.

L'avant-corps du bâtiment central est par conséquent lui aussi remis dans l'axe. Constant d'Ivry rectifie le biais du bâtiment à droite de l'avant-corps pour le rendre symétrique de la partie gauche d'où deux angles obtus avec les ailes. La cour d'entrée devient une cour ouverte.

Moreau d'Esproux architecte de la ville construit le nouvel Opéra achevé en 1770 (Louis le Pieux, fils du Régent avait vendu le privilège de l'Opéra à la ville en 1749).

Lorsque le Palais revient en 1780 en donation à Louis-Philippe-Joseph d'Orléans, duc de Chartres et futur Philippe Egalité les irrégularités du Palais-Cardinal si souvent critiquées ont été rectifiées en grande partie.





LE JARDIN DU PALAIS-ROYAL APRÈS LES CHANGEMENTS FAITS EN 1730 PAR LE DUC LOUIS D'ORLÉANS

Figures 29 à 32 Le jardin de Le Nôtre est organisé sur l'axe de la cour avec un reste autonome en dissymétrie sur le côté ouest en bordure des maisons.

L'axe de ce résidu ne marque aucune accessibilité, aucune ouverture en bout, ne relie à aucun objet. C'est un axe d'exclusion marqué au sol par un parterre.

Le plan de Desgots (cf. fig. 21) relie cette allée au Jardin des Princes, supprime le bassin du fond et le remplace par un bassin de milieu entre un parterre et un bois d'alignements.

Le fond de la perspective depuis la Cour Royale est fermé (ou marqué). Une clôture ménage une allée entre les maisons du pourtour et le jardin. Les entrées du jardin, à l'exception de celle du fond ne sont plus lisibles.

LE LOTISSEMENT DE VICTOR LOUIS, 1781-1784

Figures 33 à 36 : Plan du lotissement, élévation, coupe et plans d'une maison à trois travées. Dessins joints au contrat signé le 9.II.1781, ANRA 281

Figure 37 : Schéma et plan du lotissement de Victor Louis

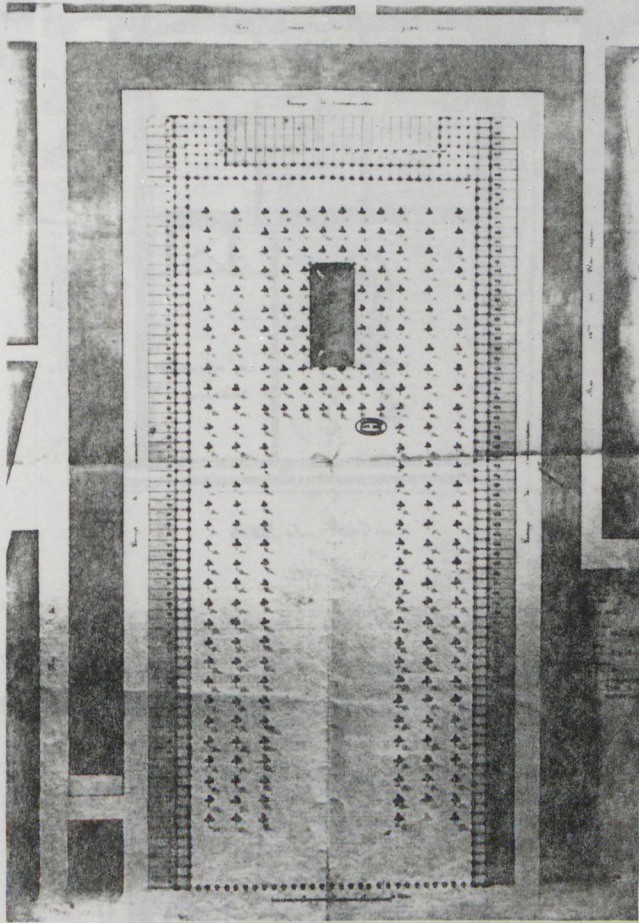
Figure 38 : Projet d'uniformité des façades du lotissement et du palais

Figure 39 : Plan du Palais-Royal, 1er étage, 1833, Fontaine

L'inclusion d'un nouveau lotissement à l'intérieur de celui de Richelieu répète la formation d'origine et reconstitue un flot dans l'îlot mais s'isole des voies de liaison. L'élargissement de la Cour Royale vers la rue de Richelieu inverse le désaxement initial des deux cours. La symétrie de la façade de la Cour Royale est rétablie par un second avant-corps. Le biais d'origine de l'Hôtel de Fresnes est équilibré par un autre biais et un jeu sur l'épaisseur des nouveaux murs.

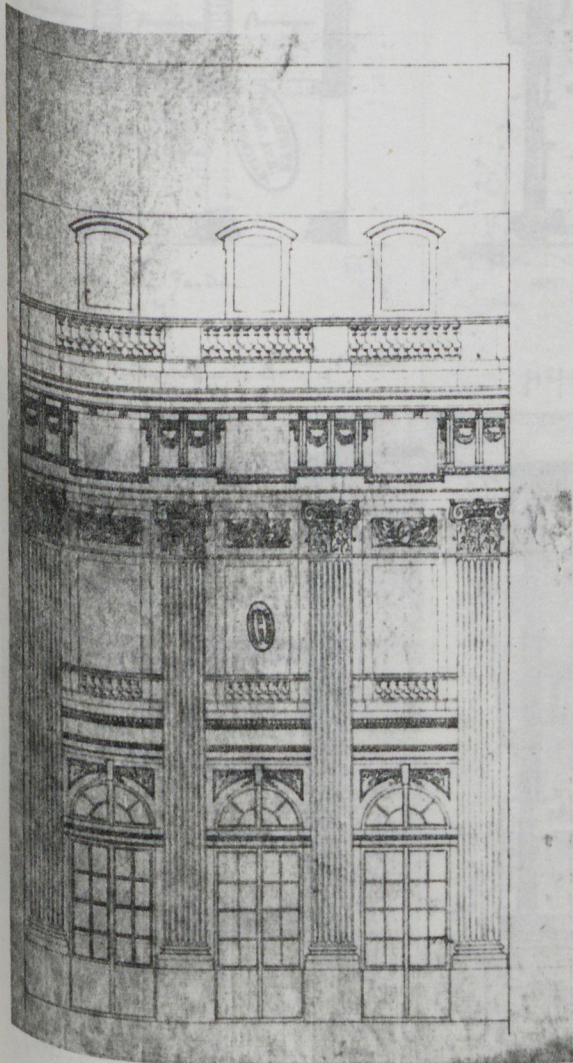
L'Opéra incendié est reconstruit sur l'emplacement de l'Hôtel Brion et de la Cour des Princes sur le territoire d'une fragmentation originelle. La Cour des Fontaines est séparée du Palais. Le dernier acte d'homogénéisation est accompli par Fontaine lors de l'agrandissement du Théâtre Français qui en 1833, en même temps que la création de la Cour de Nemours, élimine les dernières maisons attenantes au Palais.

Après la Cour de Nemours, la place actuelle du Palais-Royal créée par l'ouverture de la rue de Rivoli (1854), puis la place du Théâtre Français (1866) sont les derniers lieux urbains engendrés en bordure de ce fragment de ville.



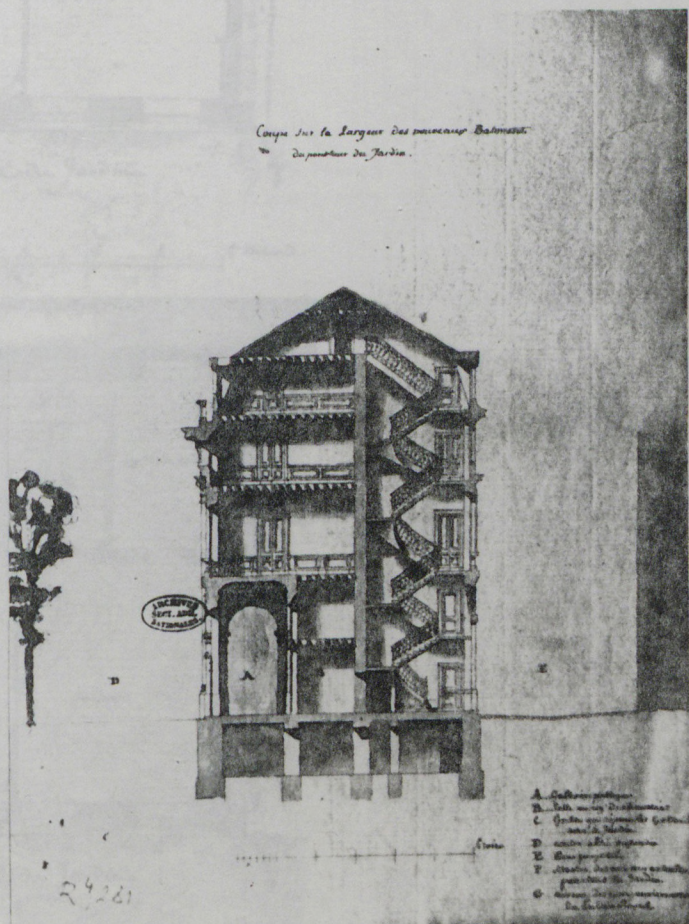
33

34

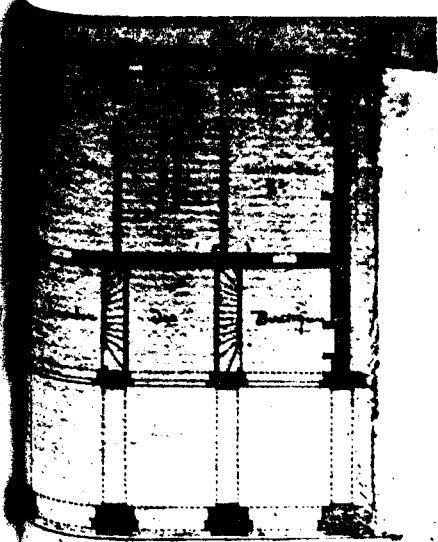


35

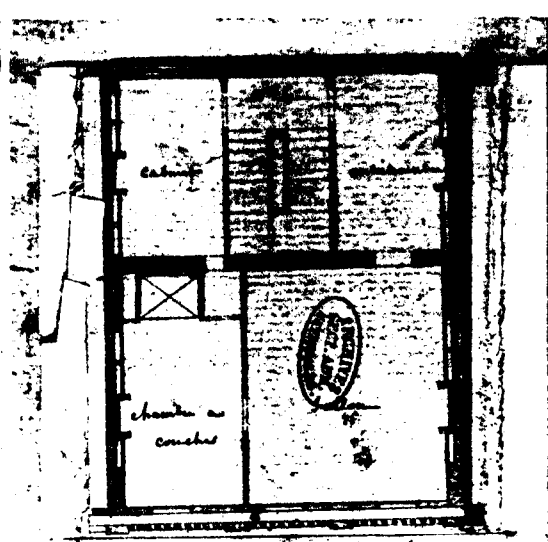
*Coupe sur la largeur des pavillons Balmaux.
Du pavillon du Jardin.*



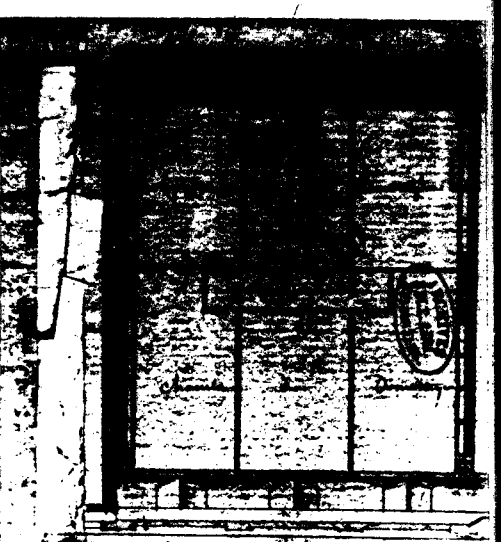
- A. Colonne portante
- B. Balcon
- C. Escalier
- D. Balcon
- E. Balcon
- F. Escalier
- G. Balcon



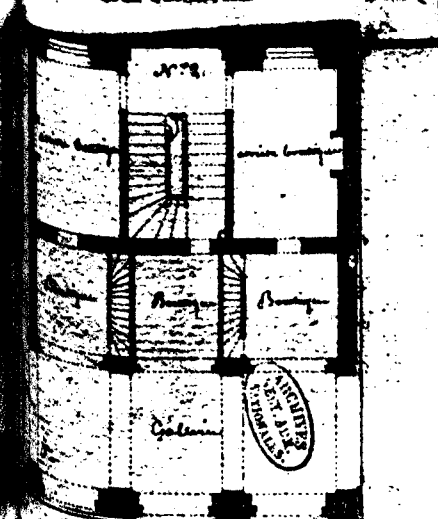
cote du Jardin



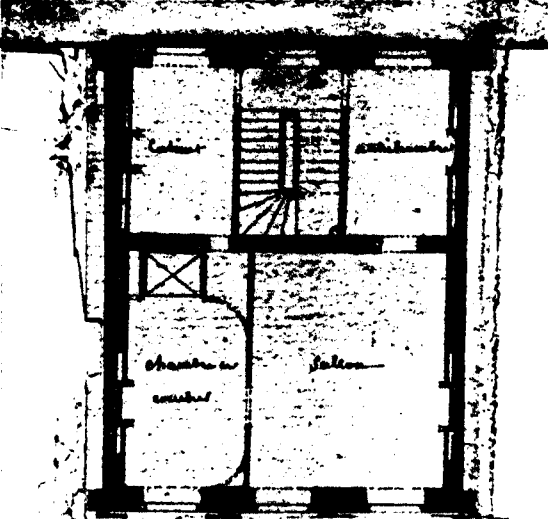
cote du Jardin



cote du Jardin



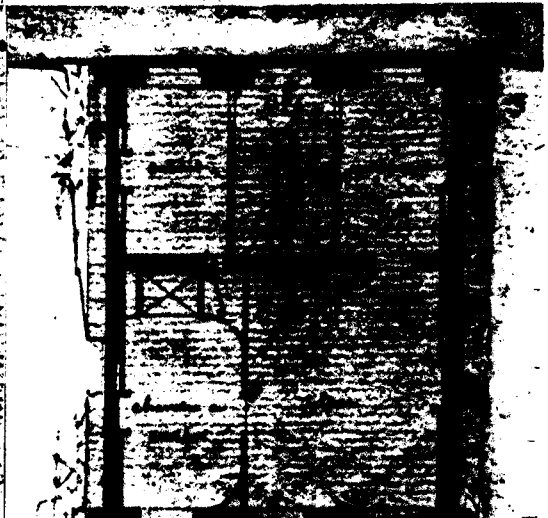
cote du Jardin



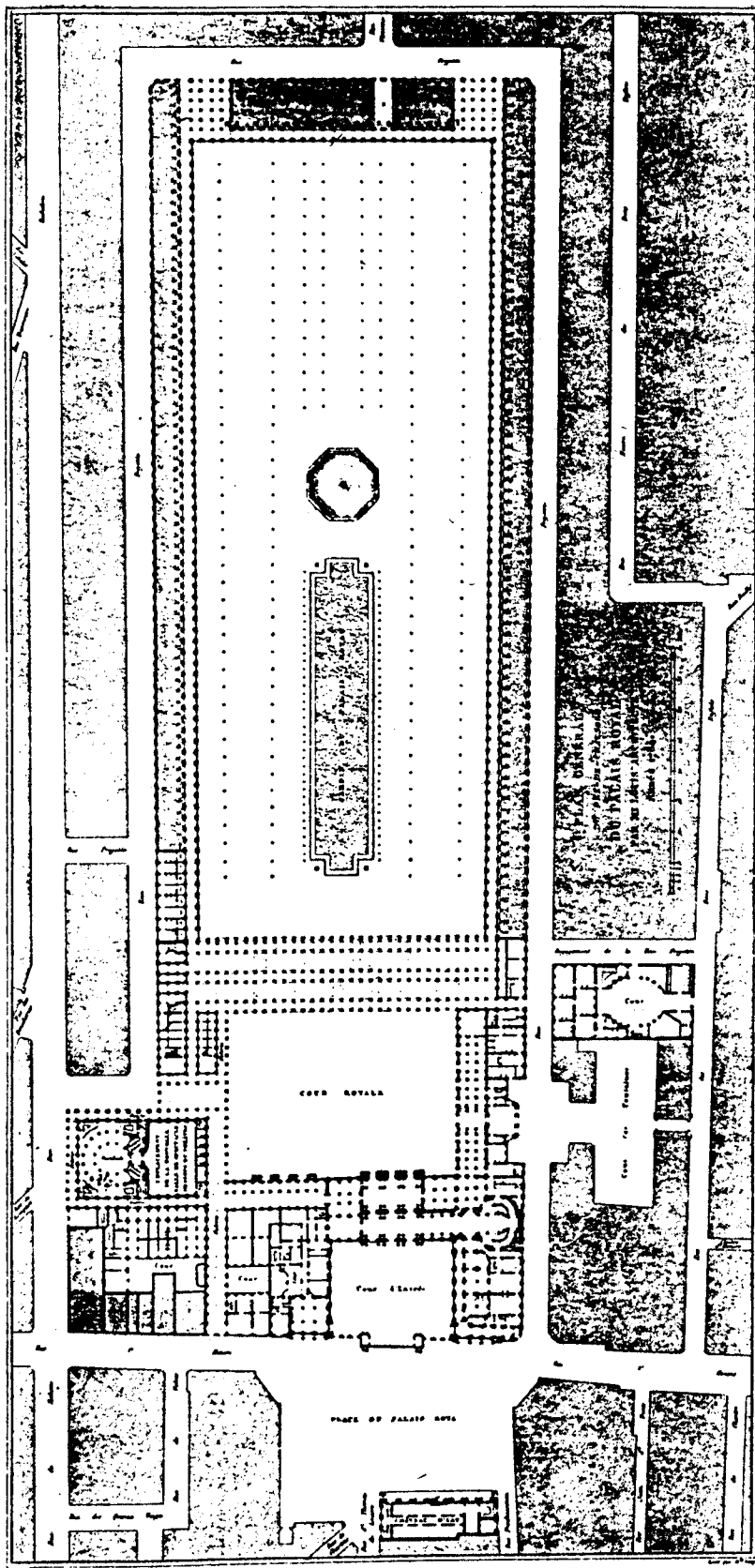
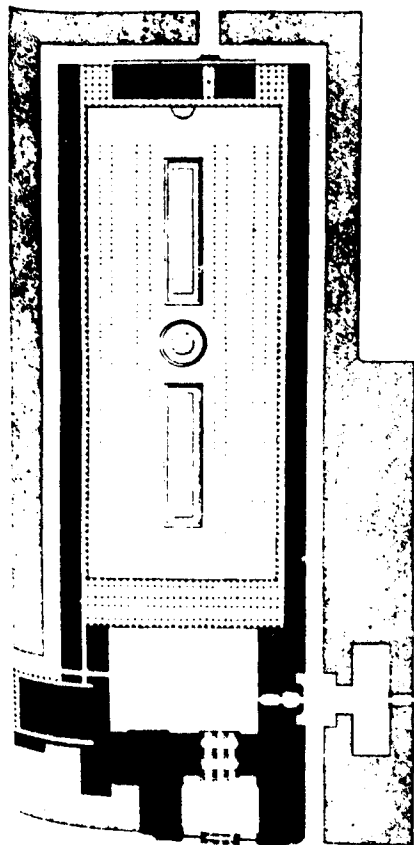
cote du Jardin



cote du Jardin



cote du Jardin



Hôtel du marquis Voyer d'Argenson Ancienne Chancellerie d'Orléans

PLAN POUR LES TRAVAUX A EXECUTER AU PALAIS-ROYAL EN 1784
Dressé par Louis, architecte (dit deuxième plan de Louis)

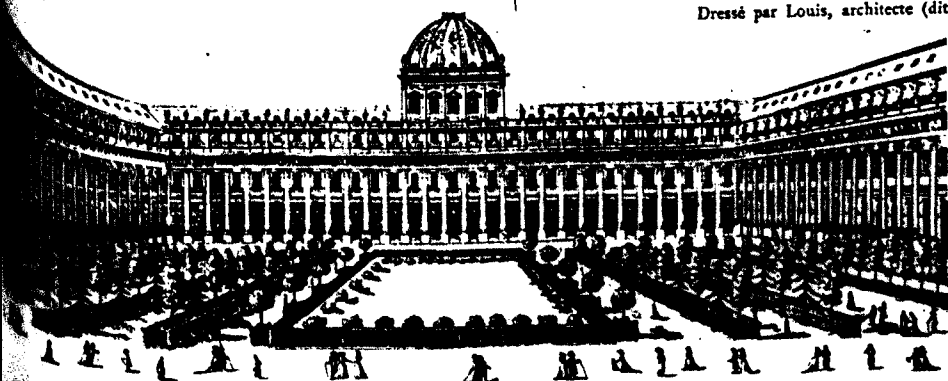


Figure 40

"Elévation géométrale d'une partie de la façade de l'intérieur
du Jardin du Palais-Royal conformément à l'exécution".

Signé Louis, juillet 1784.

Figure 41

"Elévation géométrale d'une partie de la façade des passages
environnant le Jardin du Palais-Royal".

Signé Louis, juillet 1784.

Ces élévations accompagnent les lettres patentes de 1784.

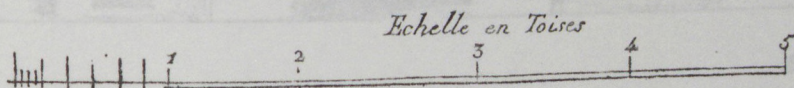
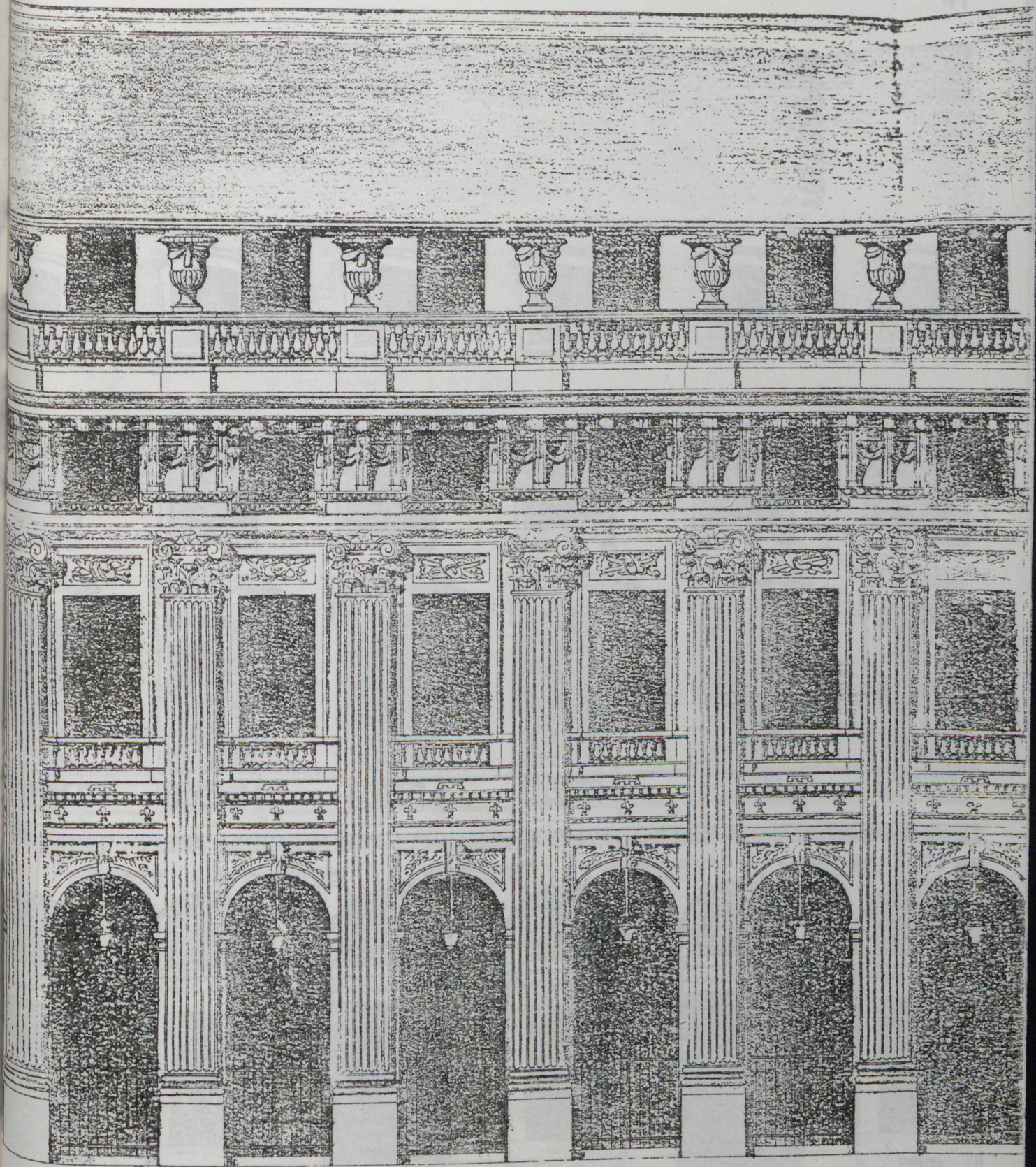
Figure 42

"Etat des rentes dues par les maisons formant les Galeries
du Palais-Royal".

1791, A.N. R4 807.

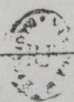
Figure 43

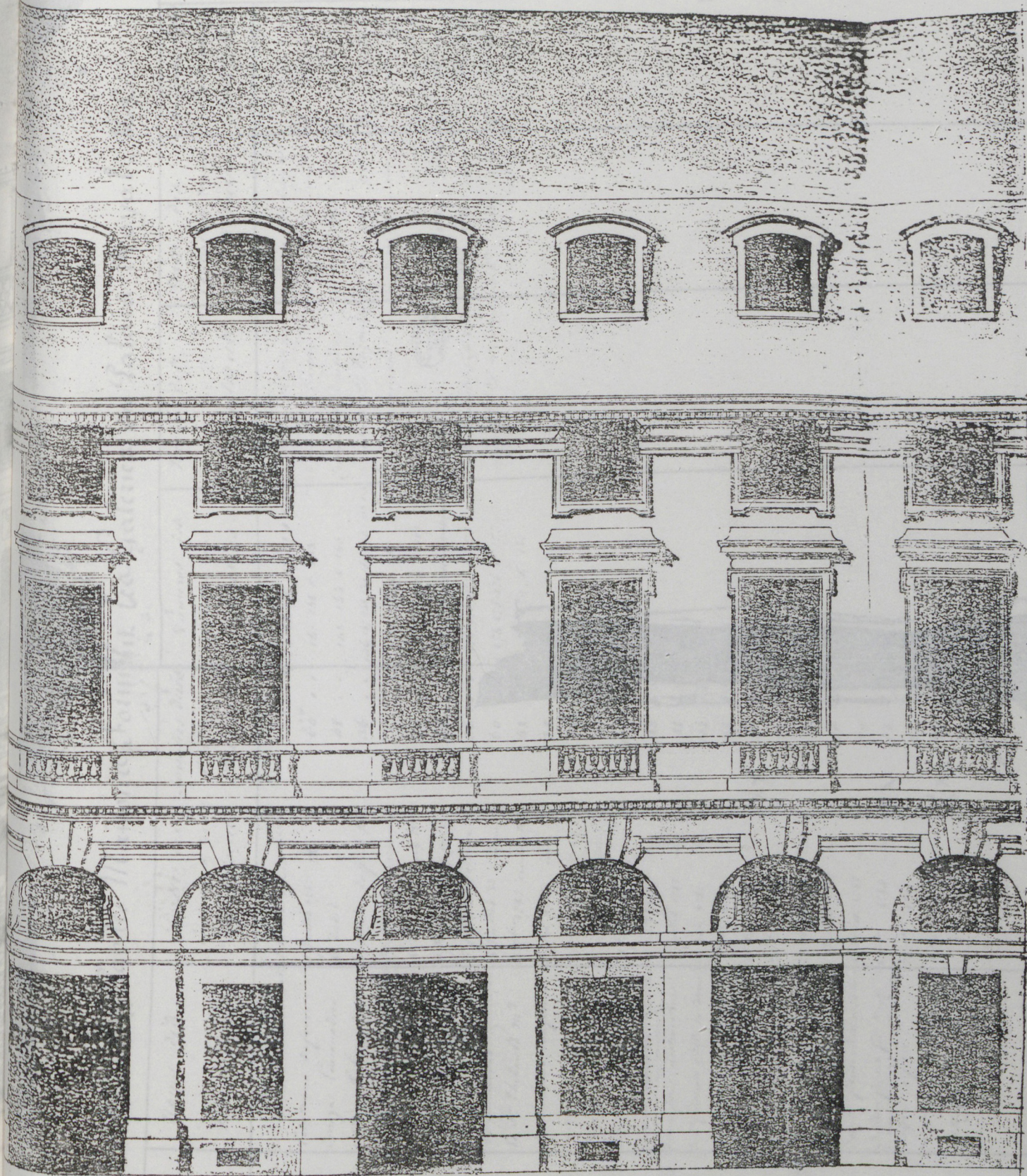
Restitution du plan du Palais-Royal vers 1830.



*Elevation Géométrale d'une Partie de
Façade de l'intérieur du Jardin du Palais
Conformément à l'exécution.*

*Fait par nous soussigné Arch.
de S.A.S. Monseigneur le Duc de Choiseul
Paris en Juillet 1784* *Signé Louis*





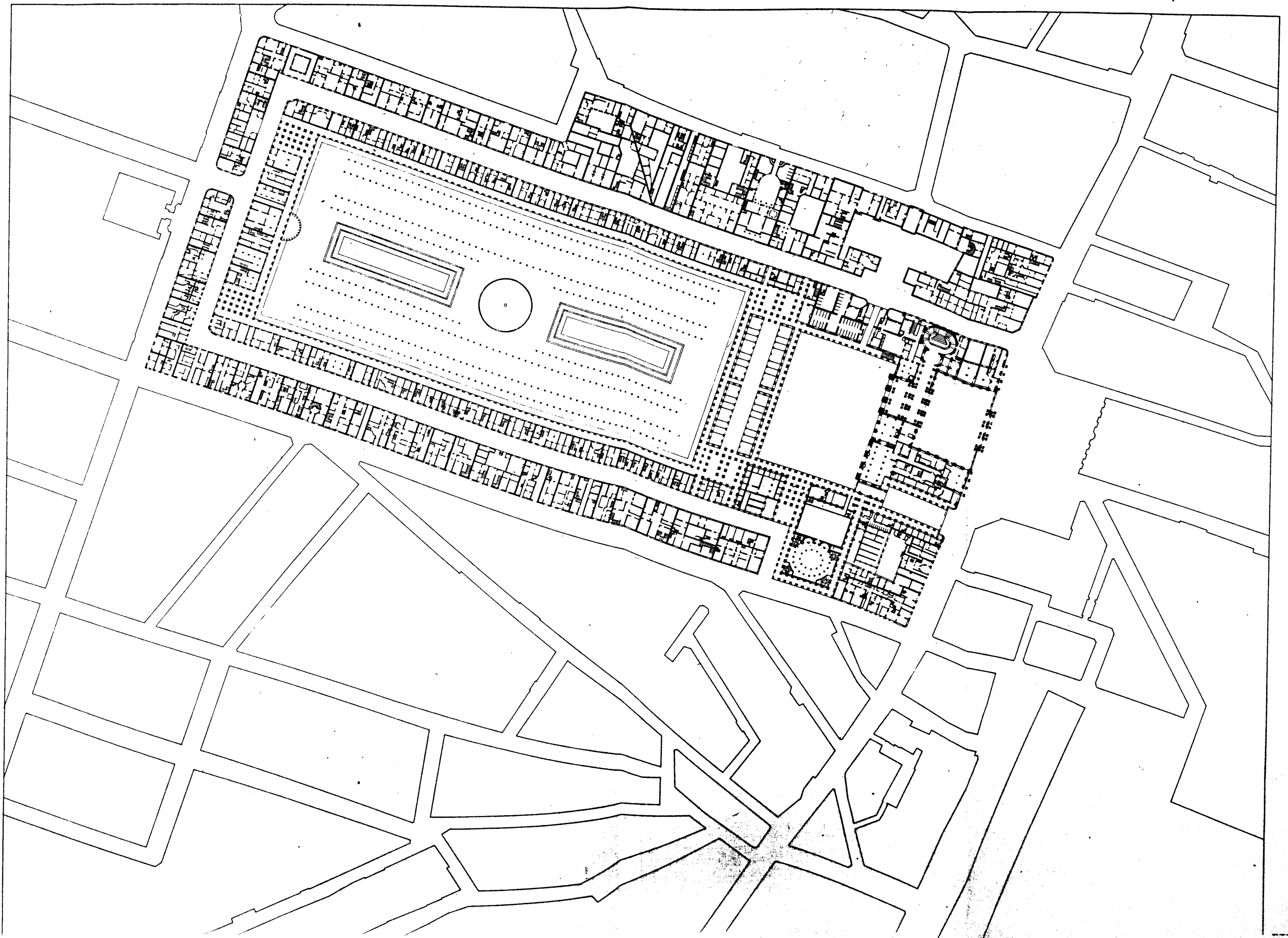
*Elevation Géométrale d'une partie de la
 Facade des passages environants le Jardin
 Palais Royal, conformément à l'existence.*

*Fait par nous architecte de S. A. S.
 Monsieur le Duc de Chartres
 à Paris en Juillet 1784.*

Signe Louis.

Etat des Rentes d'iceux Par les Maisons Formées sur les Galeries du Palais Royal. &c.

| Nombres des Maisons. | Noms des Propriétaires | Dalles des Maisons, & leur Des. & Dates | Somme due par an. Rente | Nombres des Maisons. | Noms des Propriétaires | Dalles des Maisons, & leur Des. & Dates | Somme due par an. Rente |
|---|------------------------|---|-------------------------|--|------------------------|---|-------------------------|
| 1, 2, & 3. | Le Sieur de la Roche | 5 Jullet 1780 | 60 | 134, 135, 136, 137, 138, & 139 | Le Sieur de la Roche | 5 Jullet 1780 | 33 |
| 4, 5, 6, 7, & 8. | Le Sieur de la Roche | 5 Jullet 1780 | 60 | 140, 141, & 142 | Le Sieur de la Roche | 5 Jullet 1780 | 33 |
| 9, 10, 11, & 12. | Le Sieur de la Roche | 5 Jullet 1780 | 48 | 143, 144, & 145 | Le Sieur de la Roche | 5 Jullet 1780 | 33 |
| 13, 14 & 15. | Le Sieur de la Roche | 5 Jullet 1780 | 36 | 146, 147, 148, 149, 150, 151, & 152 | Le Sieur de la Roche | 5 Jullet 1780 | 33 |
| 16, 17, 18, 19, & 20. | Le Sieur de la Roche | 5 Jullet 1780 | 36 | 153, 154, & 155 | Le Sieur de la Roche | 5 Jullet 1780 | 33 |
| 21, 22, & 23. | Le Sieur de la Roche | 5 Jullet 1780 | 36 | 156, 157, 158, & 159 | Le Sieur de la Roche | 5 Jullet 1780 | 33 |
| 24, 25, & 26. | Le Sieur de la Roche | 5 Jullet 1780 | 48 | 160, 161, 162, & 163 | Le Sieur de la Roche | 5 Jullet 1780 | 33 |
| 27, 28, 29, & 30. | Le Sieur de la Roche | 5 Jullet 1780 | 36 | 164, 165, 166, & 167 | Le Sieur de la Roche | 5 Jullet 1780 | 33 |
| 31, 32, & 33. | Le Sieur de la Roche | 5 Jullet 1780 | 60 | 168, 169, 170, & 171 | Le Sieur de la Roche | 5 Jullet 1780 | 33 |
| 34, 35, 36, 37, & 38. | Le Sieur de la Roche | 5 Jullet 1780 | 48 | 172, 173, 174, & 175 | Le Sieur de la Roche | 5 Jullet 1780 | 33 |
| 39, 40, 41, & 42. | Le Sieur de la Roche | 5 Jullet 1780 | 35 | 176, 177, 178, & 179 | Le Sieur de la Roche | 5 Jullet 1780 | 33 |
| 43, 44, 45, & 46. | Le Sieur de la Roche | 5 Jullet 1780 | 36 | 180, 181, 182, & 183 | Le Sieur de la Roche | 5 Jullet 1780 | 33 |
| 47, 48, & 49. | Le Sieur de la Roche | 5 Jullet 1780 | 36 | 184, 185, & 186 | Le Sieur de la Roche | 5 Jullet 1780 | 33 |
| 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, & 67. | Le Sieur de la Roche | 5 Jullet 1780 | 36 | 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 474, 475, 476, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526, 527, 528, 529, 530, 531, 532, 533, 534, 535, 536, 537, 538, 539, 540, 541, 542, 543, 544, 545, 546, 547, 548, 549, 550, 551, 552, 553, 554, 555, 556, 557, 558, 559, 560, 561, 562, 563, 564, 565, 566, 567, 568, 569, 570, 571, 572, 573, 574, 575, 576, 577, 578, 579, 580, 581, 582, 583, 584, 585, 586, 587, 588, 589, 590, 591, 592, 593, 594, 595, 596, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 606, 607, 608, 609, 610, 611, 612, 613, 614, 615, 616, 617, 618, 619, 620, 621, 622, 623, 624, 625, 626, 627, 628, 629, 630, 631, 632, 633, 634, 635, 636, 637, 638, 639, 640, 641, 642, 643, 644, 645, 646, 647, 648, 649, 650, 651, 652, 653, 654, 655, 656, 657, 658, 659, 660, 661, 662, 663, 664, 665, 666, 667, 668, 669, 670, 671, 672, 673, 674, 675, 676, 677, 678, 679, 680, 681, 682, 683, 684, 685, 686, 687, 688, 689, 690, 691, 692, 693, 694, 695, 696, 697, 698, 699, 700, 701, 702, 703, 704, 705, 706, 707, 708, 709, 710, 711, 712, 713, 714, 715, 716, 717, 718, 719, 720, 721, 722, 723, 724, 725, 726, 727, 728, 729, 730, 731, 732, 733, 734, 735, 736, 737, 738, 739, 740, 741, 742, 743, 744, 745, 746, 747, 748, 749, 750, 751, 752, 753, 754, 755, 756, 757, 758, 759, 760, 761, 762, 763, 764, 765, 766, 767, 768, 769, 770, 771, 772, 773, 774, 775, 776, 777, 778, 779, 780, 781, 782, 783, 784, 785, 786, 787, 788, 789, 790, 791, 792, 793, 794, 795, 796, 797, 798, 799, 800, 801, 802, 803, 804, 805, 806, 807, 808, 809, 810, 811, 812, 813, 814, 815, 816, 817, 818, 819, 820, 821, 822, 823, 824, 825, 826, 827, 828, 829, 830, 831, 832, 833, 834, 835, 836, 837, 838, 839, 840, 841, 842, 843, 844, 845, 846, 847, 848, 849, 850, 851, 852, 853, 854, 855, 856, 857, 858, 859, 860, 861, 862, 863, 864, 865, 866, 867, 868, 869, 870, 871, 872, 873, 874, 875, 876, 877, 878, 879, 880, 881, 882, 883, 884, 885, 886, 887, 888, 889, 890, 891, 892, 893, 894, 895, 896, 897, 898, 899, 900, 901, 902, 903, 904, 905, 906, 907, 908, 909, 910, 911, 912, 913, 914, 915, 916, 917, 918, 919, 920, 921, 922, 923, 924, 925, 926, 927, 928, 929, 930, 931, 932, 933, 934, 935, 936, 937, 938, 939, 940, 941, 942, 943, 944, 945, 946, 947, 948, 949, 950, 951, 952, 953, 954, 955, 956, 957, 958, 959, 960, 961, 962, 963, 964, 965, 966, 967, 968, 969, 970, 971, 972, 973, 974, 975, 976, 977, 978, 979, 980, 981, 982, 983, 984, 985, 986, 987, 988, 989, 990, 991, 992, 993, 994, 995, 996, 997, 998, 999, 1000. | Le Sieur de la Roche | 5 Jullet 1780 | 36 |



BIBLIOGRAPHIE

- J. Beaujoint, Histoire du Palais-Royal et de ses galeries, Paris, s.d.
- V. Champier et G.R. Sandoz, Le Palais-Royal, Paris, 1900
- M. Dumolin, Etudes de topographie parisienne, t.II, Paris, 1930
- E. Dupezard, Le Palais-Royal de Paris, Paris, 1911
- P. D'Espezel, Le Palais-Royal, Paris, 1936
- P.F.L. Fontaine, Le Palais-Royal, Paris, 1837
- F. Hoffbauer, Paris à travers les âges, Paris, 1866
- J. Hillairet, Le rue de Richelieu, Paris